

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011

Présidence de M. Guillaume GAROT, maire

Le lundi douze décembre deux mille onze, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué par lettre adressée au domicile de chacun de ses membres le cinq décembre deux mille onze, comme le prévoient les articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. Guillaume GAROT, Maire.

Étaient présents :

Guillaume GAROT, maire, Françoise ERGAN, Jean-Christophe BOYER, Gisèle CHAUVÉAU, Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Loïc BEDOUET, Nicole PEU, Jean-Yves LEFEUVRE, Sid-Ali HAMADAÏNE, Françoise MARCHAND, Emmanuel DOREAU, adjoints ; Simone TOUCHARD, Claudette LEFEBVRE, Guy GOURNAY, Jocelyne DOUMÉAU-DUSSEAU, Jacqueline LOUAISIL, Catherine ROMAGNÉ, Serge LAUNAY, Jean-François GERMERIE, Florence FABRE-DUREAU, Idir AÏT-ARKOUB, Marielle ROLINAT, Zohra BOUTIMAH, Florian DEROUET, Quentin MAUJEUL, Pascale CUPIF, François d'AUBERT, Didier PILLON, François ZOCCHETTO, Chantal GRANDIÈRE, Jacques PHÉLIPPOT, Martine MAUGUIN, Samia SOULTANI-VIGNERON, Gwendoline GALOU et Marie-Cécile CLAVREUL, conseillers municipaux.

Était excusé :

Hamza CHAÏRI, conseiller municipal.

Étaient représentés :

- Yan KIESSLING, adjoint, par Sid-Ali HAMADAÏNE, adjoint,
- Sylvie DESLANDES, adjointe, par Nicole PEU, adjointe,
- Georges POIRIER, conseiller municipal, par Guy GOURNAY, conseiller municipal,
- Émilie ANTONIO, conseillère municipale, par Claude GOURVIL, adjoint,
- Hubert BRILLET, conseiller municipal, par Florian DEROUET, conseiller municipal,
- Mandy LORIOU, conseillère municipale, par Serge LAUNAY, conseiller municipal,
- Amparo MORICE, conseillère municipale, par Jean-Yves LEFEUVRE, adjoint,
- Xavier DUBOURG, conseiller municipal, par Samia SOULTANI-VIGNERON, conseillère municipale.

Claudette LEFEBVRE et Marie-Cécile CLAVREUL sont élues secrétaires.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

M. le Maire : *Commençons par le compte-rendu des décisions municipales numérotées de 125 à 138, avez-vous des questions ou des observations ?*

Marie-Cécile Clavreul : *Excusez-moi, j'avais une question concernant l'acquisition des lits, dans le cadre de la décision 137. Je voulais connaître leur nombre exact. Le coût total des acquisitions atteint 58 111 euros hors taxe, et je trouve cela onéreux pour des lits seulement, j'imagine qu'ils sont nombreux.*

M. le Maire : *Je laisse Mme Baudry vous répondre.*

Véronique Baudry : *En effet, ce sont des lits pour les crèches. L'année dernière, un changement de normes est intervenu au sujet de l'écartement des barreaux pour les crèches, suite à un accident très malheureux. Les normes ont été révisées au niveau national. Nous avons fait le point des équipements municipaux, les services ont mesuré l'ensemble les lits qui ne correspondaient pas à la nouvelle norme et cette somme correspond au plan de changements de ces lits. Je suis d'accord avec vous, il s'agit d'une grosse somme. Chaque lit coûte très cher, de l'ordre de 500 euros le lit.*

M. le Maire : *D'autres questions ? Mme Grandière Chantal.*

Chantal Grandière : *Je voulais revenir sur la patinoire que vous avez voulu transférer devant la Maison du XVIIIe, la séparant ainsi de l'activité des forains au square de Boston qui complétait l'offre de divertissement pour les Lavallois en vacances pendant les fêtes de Noël. Vous insistez sur le fait qu'il ne faille laisser personne sur le bord du chemin, et ce n'est pas moi qui vous dirai le contraire, néanmoins en toute circonstance et quand cela est possible il faut passer des paroles aux actes. Ainsi, vous mettez un terme cette année aux manèges qui font la joie et le bonheur des Lavallois depuis des décennies, et vous privez de revenus les commerçants non sédentaires habitués et fidèles, mais aussi les concitoyens heureux de se retrouver et de passer un bon moment d'évasion.*

M. le Maire : *Traditionnellement, en effet, quelques manèges prenaient place au square de Boston. Le square retrouvera pour la fin d'année le cachet que nous apprécions tous et prendra place d'ailleurs dans le parcours des illuminations du centre-ville. Nous cherchons actuellement une autre localisation pour les forains, et nous espérons trouver dans les meilleurs délais un accord, de telle sorte que durant les vacances de Noël ils puissent se déployer. Cependant, trouver un emplacement n'est pas aisé, d'autant qu'il s'agit de manèges et d'engins de fort gabarit.*

Nous devons valider le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2011. Avez-vous des questions ? Vous l'avez lu ? Pas de question ? Il est donc adopté.

Avant d'entrer directement dans l'ordre du jour du conseil, je souhaite faire un point sur quelques dossiers d'actualité, qui concernent évidemment notre ville. Depuis hier, la SNCF a mis en place de nouveaux horaires, la ville de Laval est bien entendu concernée par ces changements. Nous avons déjà évoqué la question lors du précédent conseil, me semble-t-il, et je vous avais expliqué que depuis l'été j'étais en contact avec l'équipe de Guillaume Pépy, à la tête de la direction de la SNCF. Nous avons engagé un travail très important qui nous a permis de garantir le nombre de dessertes sur une amplitude horaire plus large, et j'insiste là-dessus.

Cela signifie concrètement que pour le sens Paris-Laval vous aviez jusqu'à la semaine dernière un train partant de Paris à 20h05 et arrivant à Laval à 21h37, de mémoire. Ce train sera remplacé par un train partant à 21h12 et arrivant 1h35 plus tard à Laval. Le maintien de la desserte avec une amplitude plus large est assuré pour le soir. Ce nouvel horaire s'appliquera à l'achèvement des travaux entre Le Mans et Laval. Dans l'attente, il y aura un train qui partira de Montparnasse à 19h42 et desservira Laval 1h35 plus tard. L'incertitude a été levée dans ce sens Paris-Laval, c'est une garantie que j'ai obtenue de la SNCF.

Concernant le matin, une incertitude pour ne pas dire davantage, pesait sur le départ à Paris-Montparnasse du train de 6h35, qui permettait d'arriver à Laval avant 9h. Nous avons eu une réunion de travail à la Préfecture de la Sarthe avec le président du Conseil général et deux parlementaires mayennais, moi-même et Yannick Favennec, et nous avons travaillé pour remplacer ce train menacé de suppression. J'ai bon espoir que nous puissions compter sur un train qui partirait de Paris à 7h07 et qui permettrait de desservir Laval à 8h47, soit avant 9h. Une discussion est engagée avec la région Bretagne, j'ai l'engagement écrit du vice-président de la région : il m'a assuré par lettre qu'il n'y avait aucune difficulté à ce que ce train fasse escale à Laval. Par conséquent, nous aurons, dès que certains aspects techniques auront été levés, un train le matin partant de Montparnasse un peu après 7h et desservant la ville de Laval à 8h47. Nous sommes ainsi garantis sur le même nombre de dessertes au même niveau et surtout sur une amplitude plus large que ce qui existait jusqu'à présent. Je considère que c'est une avancée pour Laval et pour la Mayenne.

Autre point concernant la SNCF : le projet d'aménagement du quartier de la gare. Un comité de pilotage va se réunir jeudi, nous travaillerons en particulier sur l'idée d'un protocole anticipé pour traiter la passerelle. De nombreux habitants des Pommeraies et de la Pillerie trouvent, à juste titre, que cet équipement n'est plus en état, même s'il réunit toutes les conditions de sécurité, et qu'il n'est pas très attrayant. Aussi, un des premiers chantiers de rénovation de la gare sera la passerelle, nous en discuterons dès jeudi dans le cadre du comité de pilotage.

Deuxième point soulevé ce soir, la question des festivités de Noël. Nous travaillons d'ailleurs, ce soir, comme vous avez pu le remarquer toute les demi-heures, au rythme des projections sur l'Hôtel de Ville. Cette année, les projections sur l'Hôtel de Ville et le CAM (centre administratif municipal) et les lumières en général remportent un grand succès. Début janvier, nous comptabiliserons des dizaines de milliers de visiteurs dans le centre de Laval.

Juste un point sur le marché de Noël qui a connu une très grande fréquentation malgré le temps, nous avons dépassé le chiffre de 50 000 visiteurs. Un vrai succès populaire. De la même façon dans les quartiers, à chaque fois que le sapin était illuminé au cœur de chaque quartier, les habitants ont répondu présents. Cette édition 2011 s'annonce donc réussie, populaire, chaleureuse et originale, c'est ce que nous souhaitons !

Autre point : le Château-Neuf et le lancement des fouilles. Nous avons reçu la semaine passée l'accord de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour démarrer les fouilles dans le cadre de l'aménagement de la future esplanade. Ces fouilles dureront au maximum un an et se tiendront à la fois dans la cour du Château-Neuf et sur la place de la Trémoille. Nous travaillons très en amont avec les riverains et les commerçants pour concevoir le chantier dans les meilleures conditions et en particulier, les meilleures conditions de stationnement possibles. C'est un dossier difficile, je voudrais rendre hommage à l'esprit constructif de chacun et chacune. Nous avons tenu plusieurs réunions de dialogue et de concertation, trois réunions précisément, depuis le mois d'octobre, où nous avons pris en compte les avis et les besoins des riverains et des commerçants pour faire en sorte que la vie commerciale et que la vie « tout court », sur la place de la Trémoille, ne soit pas trop perturbée durant le chantier. Nous avons imaginé des solutions très concrètes qui, je crois, satisfont les uns et les autres.

J'ajoute que nous travaillons d'ores et déjà sur la question du stationnement sur la future esplanade. Comment conjuguer à la fois la partie aménagement et les besoins en matière de stationnement à l'échelle du grand quartier ? Nous avançons, je crois, avec efficacité.

Poursuivons avec la grève qui a touché la semaine dernière les services municipaux. J'ai rencontré ici les agents qui s'étaient rassemblés parvis de l'Hôtel de Ville. Nous avons eu un dialogue franc, direct et j'espère constructif. J'ai rappelé tout ce qui a été fait, car il me semble important de lister les actions conduites en matière de lutte contre la précarité et la façon dont nous cherchons au quotidien à améliorer les conditions de travail des agents. Ce sont des dispositions matérielles et concrètes lorsque nous remplaçons les engins qui pour certains ont eu une durée de vie largement amortie. Dans le même temps, je me tiens à des contraintes budgétaires très serrées, je ne peux répondre aux demandes de création de poste, telles qu'elles me sont parfois formulées. Dans le contexte actuel, il n'est pas question d'engager une gestion laxiste. Ce serait vraiment impossible. Je sais demander beaucoup à mes agents, être exigeant avec eux, mais je sais aussi compter sur leur engagement et leur professionnalisme. Je voulais le dire ici, ce soir, bien évidemment.

Un dernier point concernant la culture : à Saint-Julien, une visite du lieu s'est tenue au mois de novembre avec les membres du comité d'orientation, que je réunirai à nouveau fin janvier pour travailler à la suite du programme pour Saint-Julien.

Enfin, vous avez eu l'information d'une très bonne nouvelle pour Laval, nous vous en dirons davantage avec Emmanuel Doreau lorsqu'il nous aura rejoint, puisque la ville accueillera, en 2012, le festival du Chainon Manquant, un festival de renommée nationale voire internationale. Il porte sur le spectacle vivant et touche d'abord les professionnels de la culture et du spectacle vivant, mais il sera également ouvert au grand public. Le Chainon Manquant est un nouveau et grand temps fort culturel que nous accueillerons à Laval ! Au programme, des dizaines de spectacles donnés dans différents lieux de la ville, à la fin du mois de septembre. Le financement de ce festival sera assuré par un redéploiement au sein des budgets culture et communication.

Au moment où ce soir nous allons formaliser le projet définitif, coécrit avec les acteurs culturels de la ville, je considère que c'est une reconnaissance de la ville de Laval, qui a été choisie par l'association du Chainon Manquant, en lien avec la région Pays de la Loire, principale partenaire sur ce dossier. Laval a été choisie en raison, sans doute, de la qualité de son investissement culturel et de la qualité de son ambition pour la culture. C'est un hommage, une reconnaissance et une invitation à continuer dans ce sens. Je me réjouis d'ailleurs pour la ville, les Lavallois et les Mayennais, qui pourront profiter de ce festival de découverte, je pense à M et à Jeanne Cherhal, deux artistes lancés lors de ce festival du Chainon Manquant.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce soir, en ouverture de notre conseil municipal.

Mme Samia Soultani, je vous donne la parole.

Samia Soultani-Vigneron : *Nous souhaiterions aborder un certain nombre de points, suite aux événements de ces derniers jours, avant d'entamer l'ordre du jour de ce conseil. Nous pensons qu'il y a eu un gros malentendu entre vous, M. le Maire, et les Lavallois. Vous croyez qu'en votant pour vous les Lavallois vous ont signé un chèque en blanc, or ce n'est pas le cas. J'espère que vous vous en rendez compte, ce n'est pas le cas. Vous vous vantez de réaliser le projet des Lavallois, mais que reste-il de ce projet pour lequel vous avez été élu M. le Maire ? Pas grand-chose ou de la désillusion. Le mécontentement des employés municipaux est à la hauteur de leur déception. Il n'y a jamais eu de manifestation avant 2008 et, depuis votre arrivée les agents se manifestent pratiquement tous les ans. Ces manifestations reflètent un mal-être que vous ne voulez pas reconnaître. Nous venons de vous entendre prononcer un discours d'autosatisfaction dénué de toute autocritique. Nous essayons de vous montrer ce qui ne va pas, le mal-être des employés municipaux que nous défendons fermement en est un exemple. Ils souffrent d'un manque d'égard, d'estime, de confiance, et de reconnaissance de leurs compétences techniques puisque vous avez recours de manière systématique à des cabinets extérieurs pour faire leur travail.*

Que reste-t-il de votre projet électoral M. le Maire ? : « je n'augmenterai pas les impôts » voilà le projet pour lequel les Lavallois vous ont élu ; « je respecterai l'opposition », drôle de façon de respecter l'opposition lorsque vous lui supprimez la moitié de son espace d'expression dans le journal municipal et que vous ordonnez aux présidents des associations de ne plus inviter les élus de l'opposition pour la simple raison qu'ils « ne sont rien » selon vos propres termes ! Les élus de l'opposition ne sont « rien » à vos yeux, M. le Maire. « Je serai le maire qui respectera les élus municipaux et les Lavallois, car je veux la concertation » mais les Lavallois attendent toujours que vous leur demandiez leur avis sur les projets que vous faites et défaites au gré de l'humeur, en avançant des arguments qui ne convainquent plus personne. Les Lavallois ne sont pas dupes ! « Je vais adapter le système d'enseignement supérieur aux standards internationaux par la réforme LMD » je suis particulièrement intéressée par ce projet de réforme LMD (licence-master-doctorat) tellement plébiscité par les Lavallois. Qu'en est-il de ce projet ? « Ma porte sera grande ouverte », vous persistez et signez en le répétant haut et fort, « ma porte sera grande ouverte aux employés municipaux et aux Lavallois ». Il faut être fort en communication pour ne pas en rougir M. le Maire car ce n'est pas le cas, la réalité est toute autre.

Vous vivez dans un bunker, M. le Maire, entouré d'une armada de communicants, qui peine tellement à faire votre communication que vous avez voté l'emploi d'un directeur adjoint de la communication, en plus, pour compléter l'équipe, plutôt que de renforcer les services de la ville qui en ont bien besoin. Au final, il y a eu le candidat Garot, porteur de changement, et ce que j'appellerai un organisme génétiquement modifié nommé « le maire Garot » qui ne ressemble, semble-t-il car je ne vous connaissais pas avant, en rien à ce que le candidat fut. Il paraît que le pouvoir isole, M. le Maire, mais l'excès de pouvoir rend fou ! Méfiez-vous !

Depuis plus de trois ans, vous n'arrêtez pas de nous dire « vous allez voir ce que vous allez voir », aujourd'hui nous avons vu et ne sommes pas déçus ! Nous vous avons interpellé en début de mandat sur le fait qu'il n'y avait ni projet, ni orientation, car, à l'époque déjà, les employés municipaux nous alertaient sur le manque d'ordres précis. Nous voyons le résultat. À l'époque, nous vous avions également annoncé qu'il manquait un pilote dans l'avion, vous aviez ri. Aujourd'hui, l'avion est en chute libre !

Vous ne gérez pas la ville comme un maire doit le faire, vous préférez gérer votre carrière politique et votre image personnelle à grands coups de communication. Pour vous, un projet n'est rien d'autre qu'un moyen de créer le « buzz » et d'exister médiatiquement. C'est cela la vérité. Les Lavallois méritent mieux, lorsque le communicant prend le dessus sur le gestionnaire cela ressemble à la mairie de Laval. Nous allons dans le mur car la communication passe avant la réflexion. Un exemple : l'abandon du projet farfelu de structure flottante qui permet aux contribuables de respirer puisqu'ils vont économiser 1,5 million d'euros, je l'espère, mais malheureusement ce projet a coûté beaucoup d'argent avant que vous ne vous rendiez compte qu'il ne fallait le réaliser.

Depuis 2008, vous érigez un édifice tremblant sans assise solide, un édifice déjà fragile auquel vous enlevez des briques jour après jour. Nous nous demandons ce qu'il va en rester à la fin de votre mandat ?

Je voudrais vous poser deux questions, la première concernant la structure flottante. Qu'en est-il réellement ? Nous avons appris dans les journaux que vous alliez reporter ce projet ou l'abandonner, nous n'en savons rien, et nous aimerions en savoir un peu plus. La deuxième concerne le square de Boston, peut-être est-ce une rumeur et dans ce cas, allez-vous la démentir : des travaux supplémentaires sont-ils prévus au printemps ? Ils s'ajouteraient ainsi aux 1,2 million d'euros déjà dépensés dans ce square. Deux questions claires qui méritent deux réponses claires. Je vous remercie.

M. le Maire : *Mme Soultani, je crois que lorsque nous sommes élus municipaux, il faut être pétri de certaines convictions et surtout être dans le respect de vos interlocuteurs. Que vous n'ayez pas de respect pour ma personne, c'est une chose.*

Samia Soultani-Vignerou : *Tout à fait.*

M. le Maire : *Mais ayez au moins du respect pour la fonction que j'exerce. Parce que, je l'exerce sur la base d'une élection, sur la base de la confiance que les élus ici présents m'ont accordée. Je vous demande dorénavant, Mme Soultani, d'éviter des propos qui sont parfois à la limite de l'injure. Je vous le demande solennellement. Je voudrais ajouter une chose, il faut aussi avoir du respect pour le travail des agents municipaux et pour celui de l'ensemble des élus ici présents. Il faut avoir du respect pour la vie démocratique, qui ne peut être fondée sur des rumeurs annoncées ou alimentées comme cela. Je ne veux répondre ce soir à des rumeurs. Lorsque vous annoncez en débat public, au conseil municipal, qu'il y aurait une tranche de travaux supplémentaire au square de Boston, je me demande où nous sommes ? Vous m'imaginez ici démentir des rumeurs que vous entretenez, ce n'est pas ma conception du débat public. Une démocratie ne peut pas fonctionner comme cela, nous devons être dans la rationalité, l'honnêteté intellectuelle et dans vos propos nous en sommes bien loin. Donc, je vous dis et j'en terminerai là : stop aux injures ! Stop à la malhonnêteté intellectuelle ! Et oui à un certain niveau de débat, ici entre nous, au conseil municipal.*

Samia Soultani-Vignerou : *M. le Maire, le moindre des respects serait de répondre à mes questions. Qu'advient-il du projet de structure flottante ? Des travaux supplémentaires sont-ils prévus ou pas au square de Boston ? La moindre des choses est de respecter l'opposition et de répondre clairement à mes deux questions, merci M. le Maire.*

M. le Maire : *Je vous ai répondu sur les rumeurs que vous entretenez. S'agissant du bâtiment flottant, excusez-moi, le dossier est traité à l'agglomération, cela se traitera lundi à l'agglomération en présence de l'un de vos collègues, M. François Zocchetto. Si nous devons avoir ce débat, nous l'aurons à l'agglomération. Mais de grâce, respectez les formes du débat ici au conseil municipal, et lundi prochain au conseil communautaire.*

Il n'est pas question ici d'ouvrir un débat autour de rumeurs que vous entretenez.

Samia Sultani-Vigner : *Nous n'aborderons pas ici non plus le projet de reconversion du 42^{ème} car il relève des compétences de l'agglomération ? C'est bien cela ? Le dossier est supprimé de l'ordre du jour parce qu'il fait partie des compétences de l'agglomération ?*

*

PERSONNEL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - GESTION DE LA VILLE

M. le Maire : *Nous allons passer à l'examen du budget primitif 2012 et à la présentation du powerpoint qui servira de support à notre débat de ce soir. Je souhaite d'ailleurs qu'il soit de qualité et de haute tenue. Nous avons eu entre nous le débat sur les orientations budgétaires (DOB) lors du précédent conseil, ce soir je souhaite qu'au moment où nous allons voter le budget 2012 nous ayons un débat sur les options prises pour la ville.*

*

RAPPORT

BUDGET PRIMITIF 2012 - AGIR POUR LA SOLIDARITÉ ET PRÉPARER LE LAVAL DE DEMAIN

I) 2012 : AGIR POUR LA SOLIDARITÉ ET PRÉPARER LE LAVAL DE DEMAIN

Depuis 2008, la ville a maintenu le cap pour développer les solidarités entre les Lavallois et les quartiers. De nombreuses actions ont été réalisées pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer la justice sociale : rénovation de quartiers dont certains avaient été délaissés, mise en place de tarifs municipaux plus équitables pour la cantine ou les activités municipales, soutien de la vie associative, activités culturelles et sportives pour les enfants après l'école...

En 2012, la ville de Laval continuera d'agir pour que chacun trouve sa place et se sente bien dans notre ville. Dans un contexte économique marqué par la crise et l'inquiétude face à l'avenir, l'action de la ville est déterminante pour être à l'écoute des habitants, les accompagner dans leurs projets et bien vivre ensemble à Laval.

Une ville chaleureuse et solidaire, c'est un atout pour préparer l'avenir. 2012 sera une année importante pour avancer dans ce sens et mobiliser l'ensemble des Lavallois et acteurs locaux autour de projets majeurs pour le développement de notre territoire.

A) Améliorer la vie quotidienne et le cadre de vie des habitants

1) La rénovation et l'aménagement des quartiers en marche

En 2012, la ville de Laval continuera d'investir pour rénover les espaces publics dans les quartiers et améliorer ainsi la vie quotidienne des habitants.

> Aux **Fourches**, après la rénovation de la place Abbé de l'Épée et de la rue Henri Dunant, la ville va poursuivre l'aménagement des voiries et espaces publics (300 000 €).

Dès les premiers mois de l'année 2012, les travaux de rénovation de la maison de quartier commenceront (300 000 €). Cet équipement public joue un rôle majeur pour accueillir les habitants, les accompagner et proposer des activités à toutes les générations. Ce lieu de vie sera refait à neuf, avec l'installation d'un ascenseur pour permettre l'accès de tous.

> Dans le quartier des **Pommeraiès**, après la construction d'une crèche municipale et de 23 logements, le projet de rénovation se poursuivra avec la création d'une nouvelle voie (810 000 € inscrits au BP 2012) et l'aménagement des espaces publics rues Hébert et Préfet Bonnefoy. La nouvelle voie va créer des opportunités pour aménager et désenclaver le quartier.

> Au **Tertre**, la ville conduit une concertation étroite avec les habitants pour répondre à leurs attentes. Parallèlement à l'implantation d'un foyer d'accueil pour polyhandicapés, la ville prévoit d'aménager différents équipements en concertation avec les habitants.

> Dans le quartier **Sainte-Catherine**, la rénovation des espaces publics sera finalisée, avec l'inscription de 50 000 €.

> Au-delà de ces opérations qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, les crédits 2012 permettront l'aménagement concerté des espaces publics dans les quartiers (projets choisis par les habitants dans les **assemblées de quartiers**) :

- centre-ville rive droite : amélioration de l'éclairage place du 11 Novembre,
- centre-ville rive gauche : rénovation des trottoirs et du cheminement vers l'école rue de la Senelle,
- Fourches/Bourny : étude pour l'aménagement des abords de l'église Saint-Jean,
- Grand Saint-Nicolas/Thévalles : installation d'une aire de jeux à St Pierre-le-Potier,
- Hilard/Grenoux : rénovation des parkings rue Marcel Cerdan,
- Pommeraiès/Pillierie/Vignes : aménagement de la pointe du quai de Bootz,
- autour d'Avesnières : aménagement du square d'Avesnières.

> En 2012, la ville portera une attention particulière à **la propreté et l'entretien des espaces publics dans les quartiers**. Elle mobilisera l'ensemble de ses partenaires (Méduane Habitat, Mayenne Habitat, Laval Agglomération, GLEAM) pour renforcer la cohérence des différentes interventions et améliorer la vie quotidienne.

> **L'accessibilité des bâtiments et espaces publics** est un objectif constant des actions et travaux de la ville, conformément au plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) adopté en septembre 2011. 150 000 euros sont prévus en 2012 pour poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

2) Le logement : mixité sociale et qualité environnementale

Le nombre et la qualité des logements sont des conditions nécessaires pour bien accueillir de nouvelles familles et améliorer le cadre de vie des habitants. Avec ses partenaires Méduane Habitat et Mayenne Habitat, la ville fait de la rénovation et de la construction des logements une priorité pour atteindre l'objectif de 1 000 logements sociaux rénovés d'ici à 2014.

> **La rénovation des logements sociaux** est l'une des priorités de la réhabilitation des Fourches et des Pommerais. Aux Fourches, après la rénovation des logements place Abbé de l'Épée, le programme de rénovation de 513 logements poursuit son cours. En 2012, 100 logements seront rénovés autour de la place du docteur Fleming (bâtiments M, N et T). Aux Pommerais, les opérations de rénovation/construction se poursuivent : rénovation de 72 logements et construction de 30 logements neufs rue Hébert.

> Par ailleurs, la ville est vigilante sur la réalisation des projets proposés par les promoteurs privés. En effet, la construction de nouveaux lotissements ne doit pas répondre à la seule logique de la rentabilité économique. À travers le respect des règles d'urbanisme, **la ville agit pour défendre les objectifs de qualité environnementale, de mixité sociale et de qualité des espaces publics.**

Ainsi, suite à un dialogue approfondi avec les habitants et le promoteur, le projet de lotissement du Cormier, au Bourny, comprendra un espace avec aire de jeux et mettra en valeur les haies bocagères. Le promoteur participera, à hauteur de 100 000 €, à la création d'une voie d'accès qui permet de préserver le sentier du Cormier.

Dans le même sens, la ville a lancé un appel à projets pour l'urbanisation du site des jardins de Beauregard. Les promoteurs doivent répondre à un cahier des charges exigeant en matière de qualité environnementale, de mixité sociale et de préservation d'une partie des jardins. Il s'agit de répondre aux objectifs définis par le programme local de l'habitat. L'accueil des nouveaux Lavallois et la lutte contre l'étalement urbain passent par la construction de nouveaux logements, y compris dans le centre-ville.

3) Les politiques de solidarité menées par le CCAS

Le centre communal d'action sociale est l'acteur central des politiques de solidarités conduites par la ville. Il propose de nombreux services pour accompagner les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles ou les personnes seules confrontées à des difficultés sociales. Avec le CCAS, la ville développe, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, avec des services adaptés : un service d'aide à domicile au bénéfice de 850 personnes chaque année ; un service de soins infirmiers à domicile de plus de 100 places ; un service téléalarme gérant 120 abonnements, un service de portage de repas à domicile utilisé par environ 240 Lavallois et deux lieux d'accueil de jour pour personnes âgées, de 10 places.

> En 2012, **l'unité mobile Alzheimer** montera en charge. Composée d'un ergothérapeute, d'une infirmière et d'aides soignants spécialisés gérontologie, cette équipe propose "des soins d'accompagnement et de réhabilitation" à des personnes atteintes de la maladie, dès le début du diagnostic. Ce service permet aux malades de continuer à vivre à domicile dans leur environnement familial et retarder l'entrée dans une structure. 150 personnes pourront bénéficier, chaque année, de cet accompagnement sur le territoire de l'agglomération lavalloise.

> **Le service d'aide à domicile** sera conforté en 2012 autour de deux objectifs : renforcer la justice sociale et améliorer la qualité du service. Dans un contexte de non valorisation par le Conseil général du tarif de prise en charge, le centre communal d'action sociale ajuste ses tarifs selon les revenus et veille à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation de tarifs pour les usagers ayant les revenus les plus faibles.

> Pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées accueillies dans les structures du centre communal d'action sociale, la ville a décidé de construire **un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**. Il s'agit de rapprocher les résidences de l'Épine et de Port Val qui ne sont plus adaptées aux besoins des résidents.

> Le CCAS conduit également des actions concrètes pour favoriser l'insertion des personnes en situation de fragilité :

- des aides financières et alimentaires apportées aux Lavallois en tenant compte de leurs ressources et de leurs charges,
- une épicerie sociale partenariale,
- des actions favorisant une meilleure estime de soi et la maîtrise du français,
- le développement de différentes formes de micro crédits,
- l'accompagnement vers et dans le logement,
- la création d'un service de dépannage à domicile pour des personnes orientées par des travailleurs sociaux, etc.

4) La réussite éducative de tous les enfants

> Conformément au projet municipal, la ville a fait de **la rénovation des écoles** une priorité avec plus de 5 millions € d'investissement sur l'ensemble de la mandature. Il s'agit des opérations lourdes de rénovation des écoles Charles Perrault, Badinter, Hilard et Val de Bootz/Pommeraiies (à venir). À ces rénovations, il faut ajouter les travaux d'entretien courant et les opérations du plan qualité écoles (2011-2013).

En 2012, 165 000 € sont prévus pour poursuivre la réalisation du plan qualité écoles : rénovation des sanitaires, réfection des cours d'écoles, sécurisation des abords, travaux de peinture.

Par ailleurs, 125 000 € sont inscrits pour la toiture de l'école Badinter.

> En 2012, la ville poursuivra **le projet "UN = 1+1"** qui permet à plus de 400 enfants de 5 écoles de bénéficier, après les heures de classe, d'activités culturelles et sportives gratuites. Réalisé en partenariat avec l'éducation nationale et les associations sportives, ce dispositif est financé en grande partie par la ville, à hauteur de 110 000 € pour une année scolaire.

5) L'épanouissement des jeunes

Depuis plusieurs années, la ville développe une action spécifique pour la jeunesse. L'objectif est que chaque jeune puisse réaliser ses projets et s'épanouir dans notre ville. Il s'agit d'abord du Pack été jeunes ouvert à tous les Lavallois et qui proposent de nombreuses activités à la journée ou à la semaine. La ville dégager près de 60 000 € pour financer ce projet. À cette action initiée en 2010 s'ajoutent les séjours pour les 6/12 ans et les séjours à l'étranger.

> En 2012, une action sera conduite pour répondre aux attentes des jeunes en matière d'**équipements sportifs de proximité**. Fin 2011, des concertations ont été initiées avec des jeunes, dans différents quartiers, pour l'installation de city-stades. À Saint Nicolas, le city-stade situé à la Plaine d'Aventure sera restauré dans l'attente de l'installation d'un équipement neuf. Au Tertre, un projet de city-stade et à Grenoux, un projet d'espace de loisirs sont en cours de définition, en concertation avec les habitants de ces quartiers.

Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un skate-parc dans le centre-ville.

6) L'écologie

> Début 2012, deux programmes pluriannuels d'investissements pour améliorer **la qualité de l'eau** vont être finalisés : l'extension de la station d'épuration (12 M€) et le bassin de pollution du Bourny (3,8 M€). Ces deux opérations nous permettent de répondre aux différentes réglementations et améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

La ville poursuivra également deux autres programmes : le remplacement des branchements en plomb (400 000 €) et le plan zéro pesticide.

> **La maîtrise des consommations énergétiques** est aussi un axe important pour faire de Laval une ville exemplaire en matière d'écologie :

- le remplacement du fioul par le gaz pour le réseau de chaleur du site du quartier Ferrié ;
- la modernisation de l'éclairage public avec l'installation d'horloges astronomiques et la poursuite du remplacement des ampoules à mercure ;
- la conduite d'une réflexion sur le réseau de chauffage urbain de Saint-Nicolas et le passage à l'énergie biomasse.

> Avec les associations environnementales, la ville mènera plusieurs actions de **préservation de la biodiversité** : mise en valeur de la tourbière de Bois Gamats, installation de ruchers pédagogiques sur le site de l'ancien camping de St Pierre-le-Potier, l'entretien des espaces naturels du quartier Ferrié par éco-pâturage.

Dans le cadre de l'aménagement du site du quartier Ferrié et conformément au contrat signé avec l'État, une étude sur la flore sera réalisée.

B) Renforcer l'attractivité commerciale, culturelle et touristique du centre-ville

Avec la solidarité et le renforcement des liens entre les Lavallois, l'attractivité est l'autre grande priorité municipale. Dans un contexte marqué par la crise et face à la plus grande mobilité des hommes et des activités, la ville est mobilisée pour que Laval soit plus attirante et dynamique. Le développement et l'animation de la ville doivent s'appuyer sur la reconquête et la mise en valeur du centre-ville. Quartier de tous les Lavallois, le cœur de ville fait l'objet de plusieurs projets pour renforcer son attractivité commerciale, touristique et culturelle.

1) Défendre et renforcer l'attractivité du centre-ville

> Face au développement des surfaces commerciales à la périphérie et à la fermeture de plusieurs établissements rue du Val de Mayenne ou avenue Robert Buron, la ville de Laval est pleinement mobilisée pour **renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville**. C'est une condition essentielle pour le développement de notre ville et sa qualité de vie.

Ainsi, l'implantation d'un pôle commercial rue du Val de Mayenne va donner un nouveau dynamisme à cette rue piétonne qui souffre, depuis de nombreuses années, d'un manque d'attractivité commerciale. Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet se poursuivront en 2012. Parallèlement, la ville précisera la forme juridique qui portera le projet.

Au-delà de cette emprise foncière, un appel à projets, lancé en septembre 2011 à destination des promoteurs spécialisés dans l'urbanisme commercial, permettra d'accueillir des projets d'implantation de nouvelles enseignes dans le centre-ville. Des échanges sont en cours avec différents promoteurs.

>**La qualité du service de stationnement est une condition pour favoriser la vitalité du centre-ville.** Aujourd'hui, l'offre de stationnement est obsolète et n'est plus adaptée aux attentes des usagers : manque de rotation du stationnement dans le centre, vieillissement avancé des horodateurs, réglementation et tarifs illisibles.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 17 mai 2010, la ville va confier la gestion du service public de stationnement à un délégataire spécialisé dans ce domaine. La procédure, lancée fin novembre par la publication d'un appel à candidature, sera conduite conformément aux règles strictes du droit de la commande publique et assistée par la commission de délégation des services publics constituée le 17 mai 2010.

Cette nouvelle offre de stationnement sera opérationnelle à l'automne 2012 et permettra :

- d'améliorer la qualité du service rendu : aménagement de parcs clos (Gambetta) avec caisses automatiques et période de gratuité, installation d'horodateurs neufs ;
- de renforcer la rotation du stationnement de surface avec un plan de stationnement plus simple et plus cohérent ;
- d'offrir à chaque catégorie d'usagers (visiteurs, commerçants, salariés, résidents) des solutions adaptées à leurs besoins.

2) Le rayonnement culturel

Dans le cadre des Assises de la culture, la ville de Laval a défini un projet culturel ambitieux et fédérateur pour les 10 prochaines années.

> **Le Château-Neuf** va devenir un nouveau lieu de vie ouvert à tous avec notamment une extension du musée des Arts naïfs et singuliers, une salle d'honneur, et un café. Après la rénovation extérieure de l'aile sud, 2012 verra le lancement des travaux d'aménagement d'une grande esplanade de la galerie d'honneur à la place des Acacias. En cours de concertation avec les associations et commerçants du Vieux-Laval, cet aménagement va renforcer la qualité de cadre de vie du Vieux-Laval et contribuer à son attractivité. Il sera présenté aux Lavallois au cours du 1er trimestre 2012. 400 000 € sont inscrits au budget primitif 2012 pour lancer les travaux.

Les fouilles archéologiques vont démarrer en janvier 2012 et seront l'occasion de renforcer notre connaissance sur l'histoire de Laval.

> Parallèlement aux travaux d'aménagement de cette esplanade, la ville va lancer début 2012 **un appel à projets national pour aménager l'îlot Saint-Tugal** (ex. cinéma Le Maine). Il s'agit de faire appel à des artistes et créateurs pour aménager un espace public de qualité et renforcer ainsi l'attractivité touristique du Vieux-Laval.

> 2012 sera une année importante pour le patrimoine lavallois. Après un long travail de concertation avec les services du ministère de la culture, les travaux de **restauration du bateau lavoir Saint-Julien** (200 000 €) vont pouvoir être réalisés. Sa remise à l'eau est prévue à l'automne 2012. Suivra en 2013 la restauration du second bateau lavoir.

> **"Laval, la ville festival"**, accueillera également, en 2012, le festival des 3 Éléphants (du 11 au 13 mai), le 20^{ème} festival du premier roman (du 22 au 25 mars) et le festival des reflets du cinéma (du 6 au 20 mars). Pour l'organisation de ces trois temps forts de la vie lavalloise, le budget 2012 prévoit plus de 160 000 €.

> En 2011, la ville a acquis un édifice emblématique du patrimoine lavallois, **l'ancienne maison de retraite et la chapelle Saint-Julien**. Un comité d'orientation a été créé pour définir un projet ambitieux et innovant. En 2012, des travaux seront réalisés pour y installer les services de la direction des affaires culturelles et mettre à disposition quelques espaces à des créateurs.

> Enfin, un équipement complètement rénové ouvrira ses portes en 2012 : **le foyer culturel** dont les travaux de rénovation sont financés par la ville à hauteur de 375 000 €. Cet équipement permettra d'accueillir dans de bonnes conditions des compagnies et des spectacles, en complément du Théâtre.

C) Des projets structurants pour préparer l'avenir

La ville de Laval agit concrètement pour répondre aux attentes des habitants et rendre la ville plus accueillante et agréable à vivre. Agir pour Laval et défendre l'intérêt général impliquent aussi de préparer, dès aujourd'hui, le Laval de demain. Pour donner à Laval une nouvelle ambition et relever les défis de l'avenir en terme de développement économique, d'urbanisation, de développement durable, la ville conduit des projets structurants.

1) L'élaboration d'une nouvelle qualité de ville

> Un nouveau projet urbain

Depuis 2008, la ville a réalisé et lancé plusieurs projets : la rénovation des quartiers, l'aménagement du square de Boston, l'aménagement du Château-Neuf, l'acquisition de Saint-Julien, la rénovation du quartier de la gare...

Aujourd'hui, il convient d'intégrer ces différents projets dans une démarche globale d'aménagement de la ville. En effet, cela est nécessaire pour que les différentes réalisations soient cohérentes et pour maîtriser le développement urbain afin qu'il soit harmonieux et réponde aux besoins des habitants en terme d'équipements publics, de mobilité, de commerces...

Ainsi, après un appel d'offres, un cabinet spécialisé a été retenu pour assister la ville dans l'élaboration d'un nouveau projet urbain. Ce projet fera l'objet d'une large concertation avec les habitants et les acteurs locaux et aboutira à la définition d'un nouveau plan local d'urbanisme.

> Une nouvelle qualité urbaine

Parallèlement à l'élaboration de ce nouveau projet urbain, un marché a été lancé pour la qualité urbaine. Ces études nous permettront d'avoir des propositions concrètes pour améliorer la qualité de vie et faire de Laval une ville plus agréable à vivre : qualité et fonctionnalité des espaces publics, mobilier urbain, mobilités, présence du végétal.

Sur un périmètre recentré, il s'agit d'élaborer **un plan d'actions pour la mise en valeur des espaces publics et du patrimoine**. Ce document posera les bases de la future aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP, qui se substituera à la ZPPAUP) et mettra en cohérence les actions à mener sur les espaces publics après avoir défini leur rôle et leur place dans le fonctionnement de la ville : préservation de l'identité de la ville, mise en valeur des atouts patrimoniaux, architecturaux et paysagers.

En 2012, la ville de Laval réalisera un aménagement qui sera l'expression de "la nouvelle qualité de ville" : **la rénovation de la rue Crossardière**. Cette rue est l'une des principales liaisons entre l'est et l'ouest de la ville qui traverse la rivière "Mayenne". Cette voie majeure du plan de circulation actuel permet de relier le quartier de la gare situé au nord-est au centre-ville. Plus d'1M€ ont été inscrits pour réaliser ces travaux qui amélioreront la sécurité des piétons, mettront en valeur le patrimoine bâti et feront une place aux circulations douces.

2) L'aménagement du quartier de la gare

En 2011, le projet Laval Grande Vitesse a été formalisé avec l'élaboration d'une convention d'association qui associe l'ensemble des partenaires concernés par l'aménagement du quartier de la gare : ville de Laval, Laval Agglomération, le département, la région, Réseau ferré de France, Gare et Connexions, la SNCF, l'État.

Aujourd'hui, ces partenaires sont mobilisés pour que Laval et la Mayenne soient prêts pour l'arrivée de la future ligne à grande vitesse Bretagne/Pays de la Loire en 2015/2016. Le projet comprend notamment l'aménagement d'une gare routière et d'un pôle d'échange multimodal, la rénovation de la passerelle, et la rénovation du bâtiment voyageurs et des quais. Les premières études ont été réalisées dès l'été. La prochaine étape, en juin 2012, sera l'adoption du projet global d'aménagement et du plan de financement et la concrétisation d'un protocole anticipé pour la rénovation de la passerelle.

3) La reconversion du quartier Ferrié : les actions 2012

Au 1er juillet 2011, la ville de Laval est devenue propriétaire de l'ancien site militaire du 42^{ème} RT. L'objectif est de faire de ce nouveau quartier une vitrine du Laval du XXI^{ème} siècle et d'améliorer l'image et l'attractivité de la ville. Dans ce cadre, un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) a été signé avec l'État et l'ensemble des collectivités partenaires.

Après l'ouverture du pôle régional de formations santé social en septembre 2011, celui-ci montra en charge en 2012 avec l'accueil de l'institut de formation en soins infirmiers. 2012 verra également la concrétisation d'un regroupement des services publics de l'emploi. Pôle emploi va construire, sur le site, une nouvelle agence. Autour de celle-ci se regrouperont les différents services de l'emploi : Mission locale, PLIE, etc.

Au-delà de ces premiers aménagements, les études seront engagées pour les projets structurants et emblématiques : la construction d'une cité de la réalité virtuelle, la construction d'un espace sportif, culturel et événementiel, le regroupement des services de l'agglomération... Conformément au CRSD, un chef de projet va être prochainement recruté pour suivre durant 3 années les différents projets d'aménagement.

200 000 € sont inscrits au budget pour commencer les travaux de viabilisation du site (réseaux).

II) CONSOLIDER LES FINANCES MUNICIPALES

Dans le cadre du plan de redressement des finances municipales présenté en 2008, la ville sera très vigilante à l'évolution de ses finances et maintiendra ses efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Dans un contexte très contraint, le projet de budget a été élaboré "au plus juste" afin de concentrer les crédits sur les services à la population et les opérations d'investissement qui pourront être réalisées en 2012.

> Le contexte économique est particulièrement difficile. En effet, les crises financière et économique, commencées en 2009, continuent de produire leurs effets. Depuis l'été 2011, la situation s'est aggravée avec la crise de la dette de plusieurs pays européens.

La croissance économique française devrait être faible en 2012. Après une baisse des prévisions de 1,75 % à 1 %, il semble que la croissance n'atteindrait pas ce niveau, selon les dernières indications de l'OCDE.

> **Le gel des concours financiers de l'État aux collectivités locales**, hors fonds de compensation de la TVA, prévu par le projet de loi de programmation des finances publiques n'est pas remis en cause et l'État fait participer les collectivités locales à la résorption du déficit public à hauteur de 200 millions €.

Par ailleurs, les principaux changements introduits par le projet de loi de finances conduisent à une **grande incertitude sur les concours financiers de l'État attendus en 2012** en raison :

- d'une nouvelle définition du potentiel fiscal des collectivités ;
- de la mise en place d'une péréquation horizontale : le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

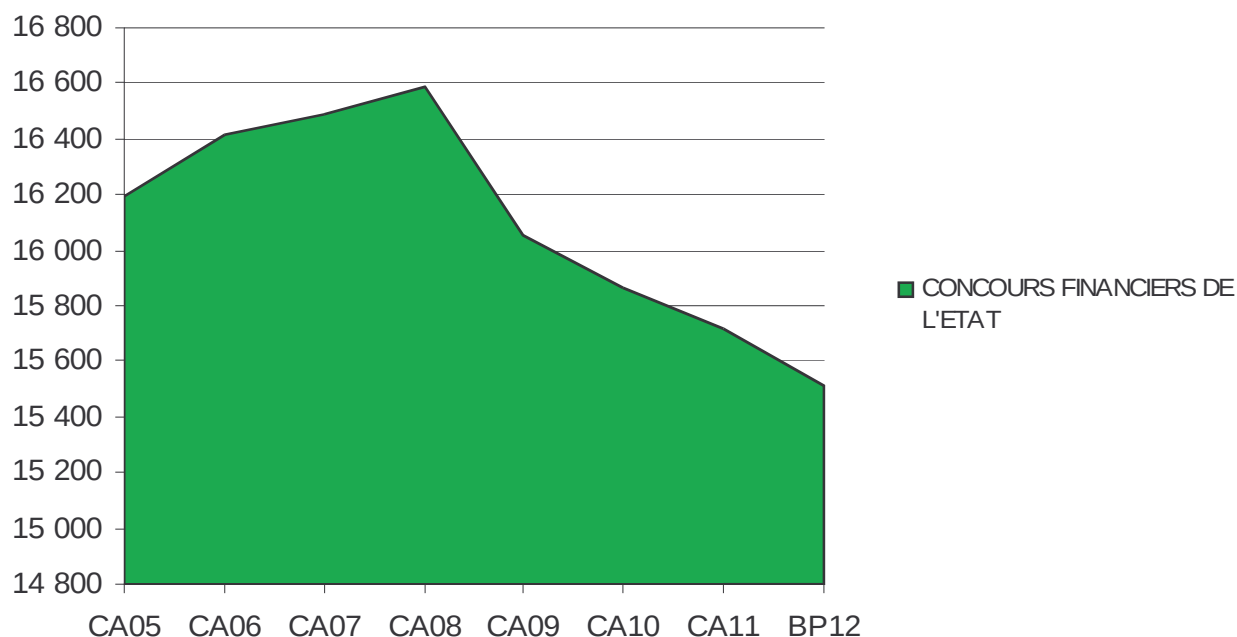
Le FPIC sera alimenté par un prélèvement sur les collectivités ayant un potentiel financier supérieur à 90 % de la moyenne. La comparaison s'effectuera au niveau du territoire de la structure intercommunale et le potentiel financier sera une consolidation des ressources des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Une commune relativement « pauvre » pourra donc être contributrice du fonds dès lors qu'elle sera sur un territoire relativement « riche ».

À noter que les règles de garantie de la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation sont modifiées avec une disparition progressive en quatre ans en cas de perte d'éligibilité en 2012. Ceci peut conduire à penser que la réforme du potentiel fiscal risque d'amener de nombreuses collectivités à perdre en 2012 l'éligibilité à ces dotations.

En 2012, les concours financiers de l'État devraient diminuer de plus de 200 000 €.

En milliers d'euros	2011	2012	Evol
Dotation forfaitaire	12 244	12 040	-1,7%
Dotation solidarité urbaine	1 297	1 300	0,2%
Dotation nationale de péréquation	142	152	6,9%
Compensations fiscales	2 036	2 020	-0,8%
TOTAL	15 720	15 512	-1,3%

Évolution des concours financiers de l'État



A) Les contraintes qui pèsent sur le BP 2012

Au-delà du contexte défavorable marqué par la crise économique et la baisse des dotations de l'État, le projet de budget 2012 est soumis à de fortes contraintes, qui sont des conséquences directes de décisions prises avant 2008. En effet, 2012 sera l'un des exercices budgétaires les plus difficiles de la période 2008-2014.

1) L'explosion des charges financières liées au swap €/CHF de 2006

En 2011, l'attention a été renforcée sur l'un des swaps qui avait été contracté en 2006. Ce dernier sécurise l'un des emprunts structurés risqués contre un taux fixe de 4 % jusqu'en 2010. Depuis 2011, le taux d'intérêt payé dépend de la parité euro/franc suisse :

- si le taux de change €/CHF demeure supérieur à 1,446, le taux d'intérêt est de 4 %,
- si ce taux de change est inférieur, le taux d'intérêt payé dépendra du taux de change.

Ce type de produit entre dans la catégorie des produits non autorisés par la charte Gissler de bonne conduite signée entre les établissements bancaires et les collectivités locales.

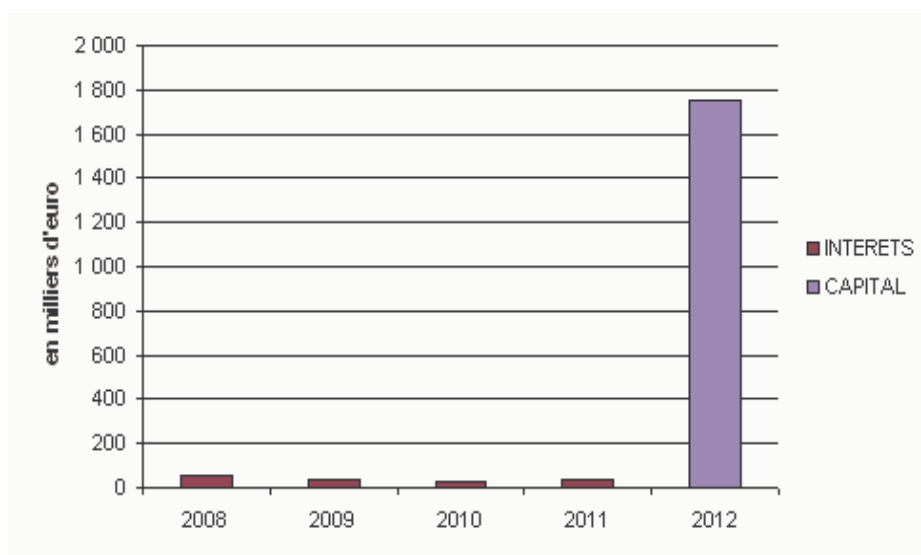
Depuis 2010, le taux de change s'est dégradé et il a été nécessaire d'inscrire une provision de 1 420 000 € au budget primitif 2011. L'appréciation du franc Suisse entamée en 2010 s'est poursuivie en 2011. Cependant, la banque nationale suisse a fixé un taux plancher, en septembre 2011, de 1,20. Malheureusement, la provision inscrite au budget 2011 n'a pas été suffisante pour couvrir les charges financières de ce prêt.

Une nouvelle provision sera nécessaire en 2012.

2) Le remboursement du prêt in fine "Beauregard" conclu en février 2008

En février 2008, la ville a acquis un terrain à Beauregard pour 1,5 M€ en vue d'y réaliser une opération immobilière. Pour financer cette acquisition et les frais qui y sont liés, un prêt de portage de 1,75 M€ a été mobilisé.

Ce prêt qui n'a donné lieu jusqu'ici qu'au paiement des intérêts arrive à échéance en mars 2012 signifiant qu'il faudra rembourser 1,75 M€.



3) Des marges de manœuvre très limitées suite à l'étalement de la dette réalisé entre 2002 et 2006

Entre 2002 et 2006, la ville de Laval a fortement étalé le remboursement de sa dette. Cette politique qui lui a permis d'alléger, à court terme, le poids des annuités, renchérit, au total, le montant des intérêts à rembourser par la ville. Ce surcoût est estimé à plus de 7,5 M€ selon le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes.

Traditionnellement, les annuités de la dette existante sont décroissantes. Les annuités des nouveaux emprunts se substituent donc aux anciennes annuités et cela peut permettre, à encours de dette constant, de maintenir le niveau des annuités.

Nos finances municipales ne sont pas dans cette situation. Les annuités de la dette existante ne commenceront à diminuer qu'à partir de 2019/2020. La ville ne peut donc réaliser de nouveaux emprunts sans augmenter le capital de la dette.

B) Les équilibres financiers

Les charges de gestion courante et les dépenses de personnel constituent les deux principaux postes de dépenses de fonctionnement de la ville. Conformément à sa stratégie financières, la ville apporte une vigilance toute particulière à l'évolution des dépenses de fonctionnement.

<i>en milliers d'euros</i>	bp 2011	bp 2012
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	68 327	69 828
PRODUIT DES SERVICES (70)	6 396	6 471
IMPOTS ET TAXES (73)	42 695	43 996
IMPOTS DIRECTS	28 400	29 500
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 158	7 118
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	4 432	4 398
DROITS DE MUTATION	900	1 100
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	18 502	18 649
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	15 463	15 500
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	429	452
ATTENUATION DE CHARGES (013)	275	230
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	30	30
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	62 137	64 390
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)*	10 788	11 371
CHARGES DE PERSONNEL (012)	39 803	41 040
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	1	1
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	7 230	6 648
SUBVENTION CCAS	2 320	1 790
SUBVENTION THEATRE	630	664
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS*	0	0
CONTRIBUTION ECOLES PRIVEES	1 050	1 050
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	3 620	3 909
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	695	1 421
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	40	40
BEAUREGARD		920
SUBVENTION PARKING	543	359
TRAVAUX EN REGIE (MAIN D'OEUVRE) (c)	314	283
AUTOFINANCEMENT BRUT (d = a + c - b)	6 504	5 721
- REMBOURSEMENT CAPITAL	6 456	6 453
EPARGNE NETTE (e)	48	-732
PROVISION PRODUITS STRUCTURES (f)	1 420	1 420
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (g)	1 500	2 670
FCTVA	800	800
TLE	200	200
CESSIONS	500	1 670
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (h = e - f + g)	128	518

* Hors matériaux travaux en régie

	bp 2011	bp 2012
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (h)	128	518
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 668	8 966
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 580	2 171
INVESTISSEMENTS NETS (i)	6 088	6 795
RESULTAT ANTERIEUR NET (j)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE (k = i - h - j)	5 960	6 277
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	-496	-175
ENCOURS 31/12/N	84 170	83 995
CAPACITE DE DESENETTEMENT	12,9	14,7

Hors acquisition de St Julien (2,2M€) financée par un prêt relais

C) La maîtrise des dépenses de fonctionnement

1) Les charges à caractère général

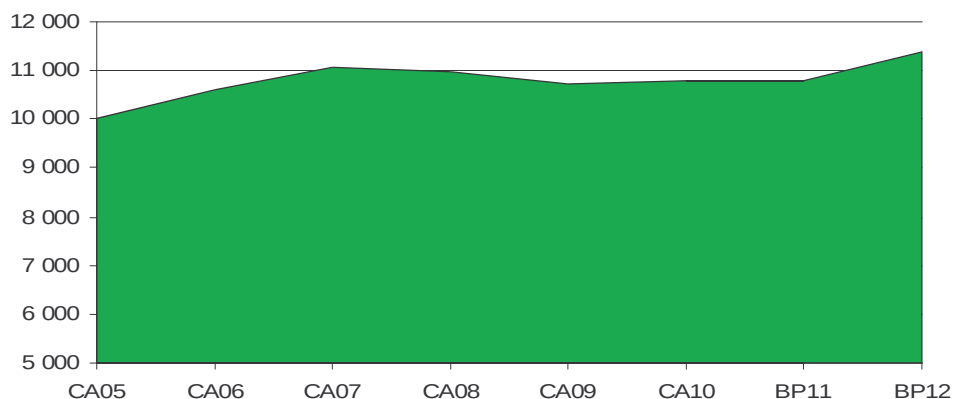
Hors travaux en régie, les charges à caractère général s'élèvent à 11 371 m€. Leur augmentation par rapport à 2011, 10 788 m€, s'explique par :

- la prise en charge de dépenses liées au 42^{ème} RT (gardiennage, assurance, maintenance,...) ;
- la hausse prévisible des prix des énergies ;
- la hausse déjà engagée des matières premières nécessaires à la production des repas des restaurants scolaires.

Les autres dépenses seront en légère baisse par rapport à 2011.

en milliers d'euros	bp2011	bp2012	EVOL°
CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 788	11 371	5,4%
42EME RT	0	333	s.o.
ENERGIES	2 687	2 883	7,3%
RESTAURATION	1 295	1 376	6,3%
AUTRES	6 806	6 780	-0,4%

Évolution des charges à caractère général

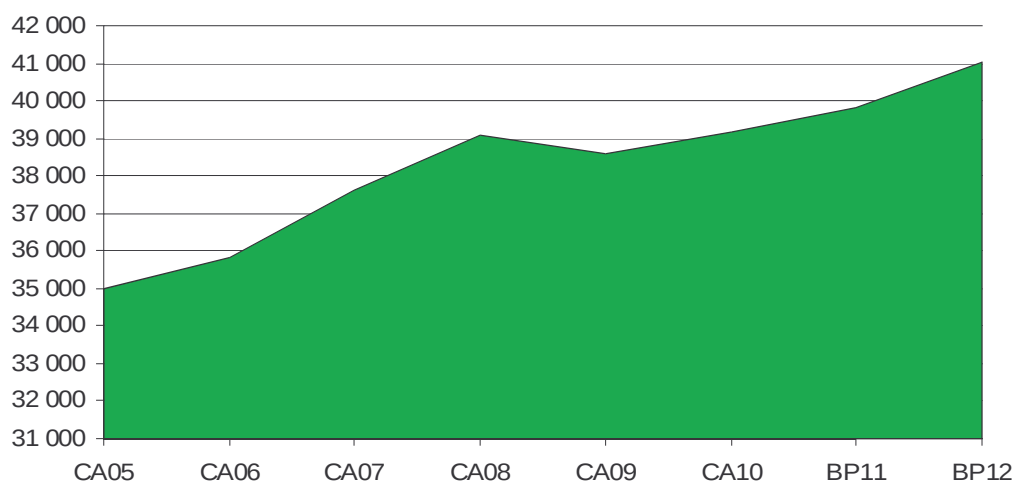


2) L'évolution maîtrisée des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 41 040 m€, sa progression s'expliquant par :

- la revalorisation du SMIC : + 280 m€,
- les avancements de grade et d'échelon 2012 : + 245 m€,
- l'évolution du régime indemnitaire : + 150 m€,
- la réforme de la catégorie B : 74 m€,
- les places supplémentaires pour la crèche des Pommeraies et l'accroissement des heures d'enseignement du conservatoire : 190 m€,
- la participation de la ville au repas de ses agents pris au FJT : 150 m€.

Évolution des dépenses de personnel



3) Les autres charges de gestion courantes

Elles sont en diminution de 8 % principalement en raison de l'ajustement de la subvention versée au CCAS résultant du transfert de 14 postes vers la ville d'une part et vers le budget de l'EHPAD d'autre part.

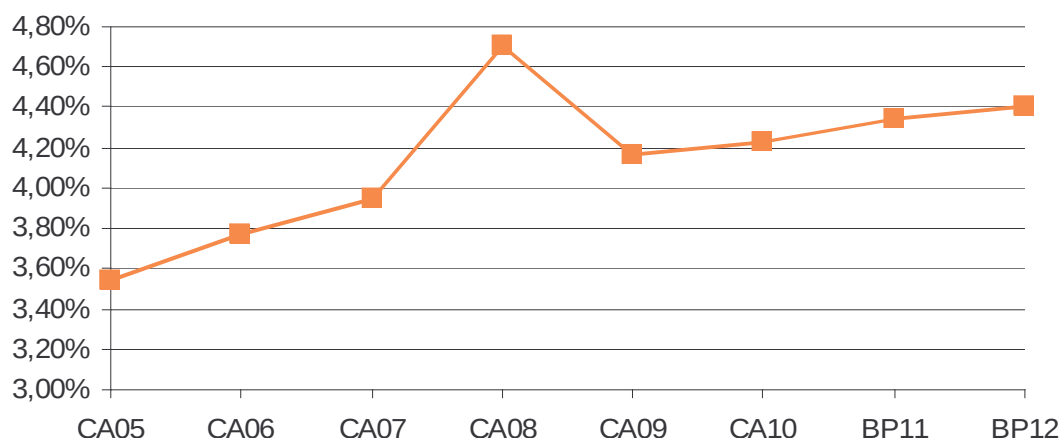
<i>en milliers d'euros</i>	bp2011	bp2012	EVOL°
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	7 230	6 648	-8%
SUBVENTION CCAS	2 320	1 790	-23%
SUBVENTION THEATRE	630	664	5%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 255	2 292	2%
SUBVENTIONS MISE A DISPOSITION PERSONNEL	257	246	-4%
SUBVENTIONS ACTIVITES PEDAGOGIQUES	43	45	5%
SUBVENTIONS COSEM REPAS FJT	65	0	-100%
SUBVENTIONS CUCS	100	70	-30%
INDEMNITES ELUS	438	429	-2%
CONTRIBUTION ECOLES PRIVEES	1 050	1 050	0%
CONTRIBUTION ECOLES COMMUNES EXTERIEURES	10	5	-50%
ORGANISMES DE REGROUPEMENT	12	7	-42%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	50	50	0%

D) Les charges financières

Malgré une légère diminution de l'encours de dette prévue en 2011, les charges financières devraient augmenter en 2012 pour les raisons suivantes :

- les frais financiers qui seront engendrés par le prêt de portage lié à l'acquisition de Saint-Julien ;
- la possible sécurisation de l'un des produits structurés qui pourrait générer un coût supplémentaire étant donnée sa valorisation actuelle autour de 6,50 % contre 6,05 % actuellement,
- la hausse des marges bancaires liée à la crise de liquidité à laquelle les banques sont actuellement confrontées conduisant à des marges de l'ordre de 2 % là où elles étaient de l'ordre de 0,10 % avant la crise de 2008.

Taux d'intérêt moyen



E) Les dépenses exceptionnelles

Elles se composent essentiellement de la subvention au budget parkings et de la subvention d'équilibre de clôture du terrain de Beauregard. Pour ce dernier, le produit de la vente du terrain sera très loin de suffire pour couvrir le remboursement de l'emprunt et une subvention d'équilibre estimée à 920 m€ sera alors nécessaire.

La DSP parkings qui devrait se mettre en œuvre à la fin de l'été 2012 devrait générer une recette permettant de réduire la subvention d'équilibre.

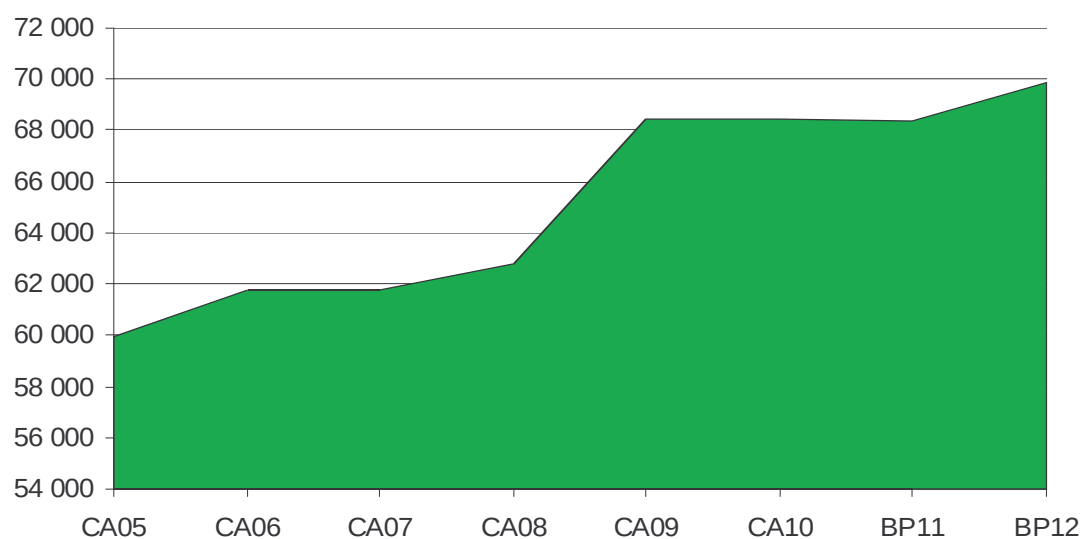
en milliers d'euros	bp2011	bp2012	EVOL°
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	695	1 421	n.s.
TERRAIN BEAUREGARD	0	920	s.o.
SUBVENTION PARKING	543	359	-33,9%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	40	40	0,0%
AUTRES	112	102	-8,9%

F) Les recettes de fonctionnement

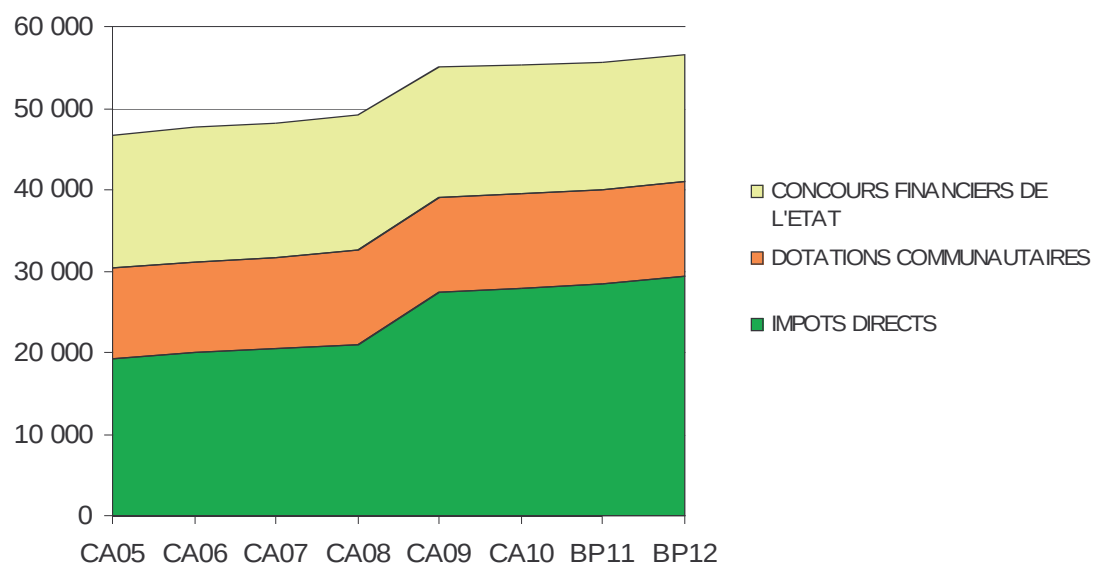
Par rapport au budget primitif 2011, les produits de fonctionnement sont en progression de 2 %.

<i>en milliers d'euros</i>	bp2011	bp2012	EVOL°
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	68 327	69 828	2%
PRODUIT DES SERVICES (70)	6 396	6 471	1%
IMPOTS ET TAXES (73)	42 695	43 996	3%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	18 502	18 649	1%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	429	452	5%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	275	230	-16%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	30	30	0%

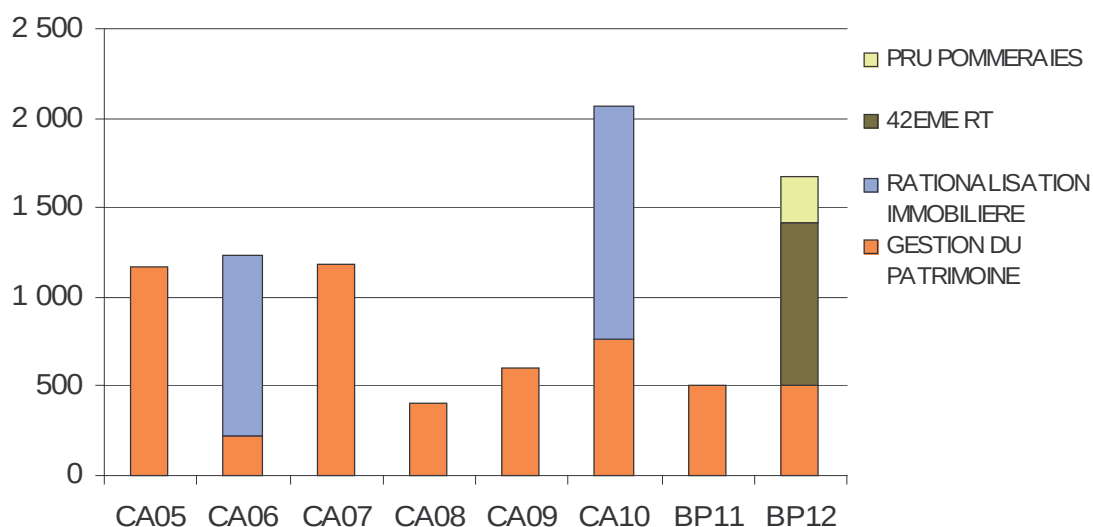
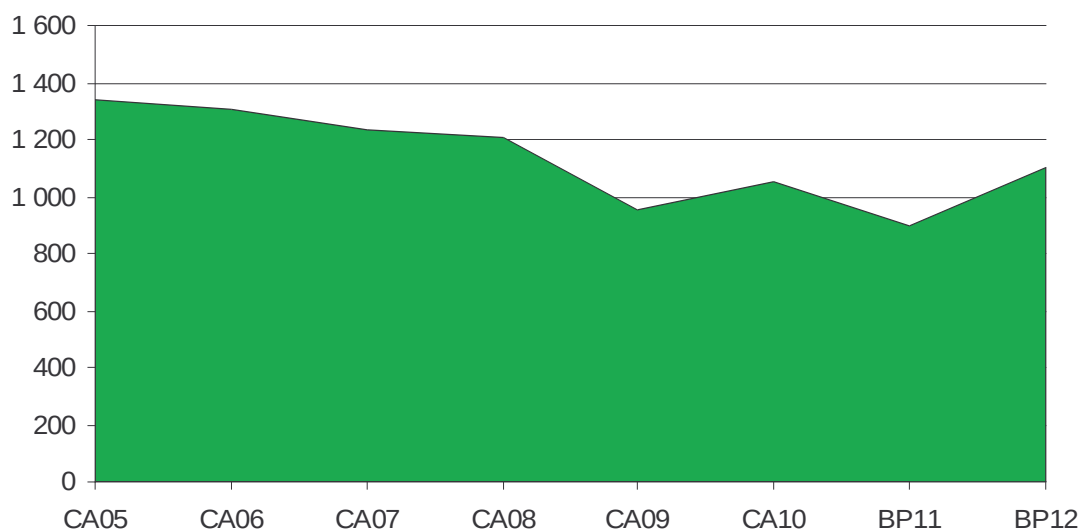
> Évolution des recettes de fonctionnement



> Évolution des principales recettes de fonctionnement



Il convient de noter que les concours financiers de l'État perçus en 2011 (15,72 M€) ont été supérieurs aux inscriptions faites au stade du budget primitif (15,46 M€). Dans ces conditions, l'inscription au budget 2012 (15,5 M€) inférieure aux dotations perçues demeure supérieure aux prévisions 2011.

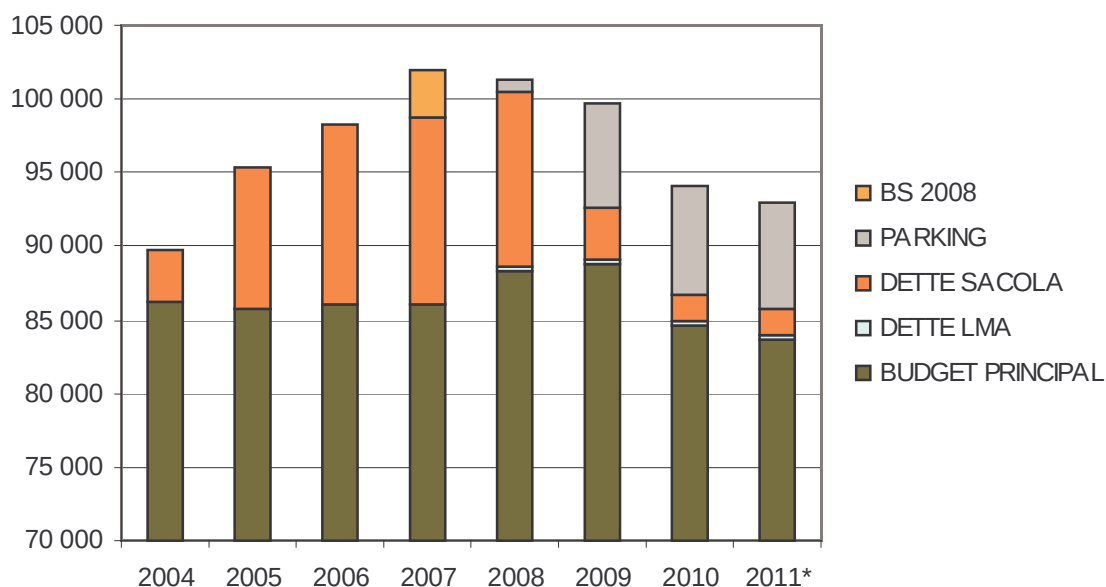
> Gestion du patrimoine : évolution du produit des cessions**> Évolution des droits de mutation****> Fiscalité**

Avec l'actualisation des bases de 1,8 % d'une part et l'évolution physique de la matière fiscale d'autre part, le produit des contributions directes est évalué à 29,5 millions d'euros, les taux d'imposition demeurant inchangés.

	CA05	CA06	CA07	CA08	CA09	CA10	BP11	BP12
IMPOTS DIRECTS	19 270	19 921	20 388	20 983	27 302	27 877	28 400	29 500

> L'encours de dette

Il devrait s'élever au 1er janvier 2012 à 84 M€ et devrait être très légèrement réduit en 2012.

**> La sécurisation de la dette**

Au cours de l'année 2011, aucune fenêtre favorable ne s'est présentée pour se protéger du risque de change apparu en 2011.

Les emprunts 2011 qui ont été et sont en cours de contractualisation sont des emprunts à taux fixe dont les taux d'intérêt sont de l'ordre de 4,50 %.

Structure de dette au 1er janvier :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux fixes	32%	32%	38%	47%	65%	74%	59%	51%
Taux indexés	58%	37%	32%	44%	26%	26%	28%	27%
Taux structurés*	10%	31%	31%	9%	9%	0%	13%	22%

* : emprunts structurés à risque fort, les emprunts structurés à risque faible étant assimilés à des taux indexés.

L'un des produits structurés, le FIXCMS, avait fait l'objet d'une sécurisation en 2009 permettant de payer un taux fixe pour deux années. Ce produit fait actuellement l'objet d'un suivi quotidien pour permettre de le couvrir dans les meilleures conditions. Cette couverture n'ayant pour le moment pas été réalisée pour 2012, il a été reclassé dans les taux structurés. Si toutefois l'opération de couverture était réalisée avant la fin de l'année, les taux fixes représenteraient 60 % de l'encours au 1er janvier 2012 et les taux structurés en représenteraient 13 %.

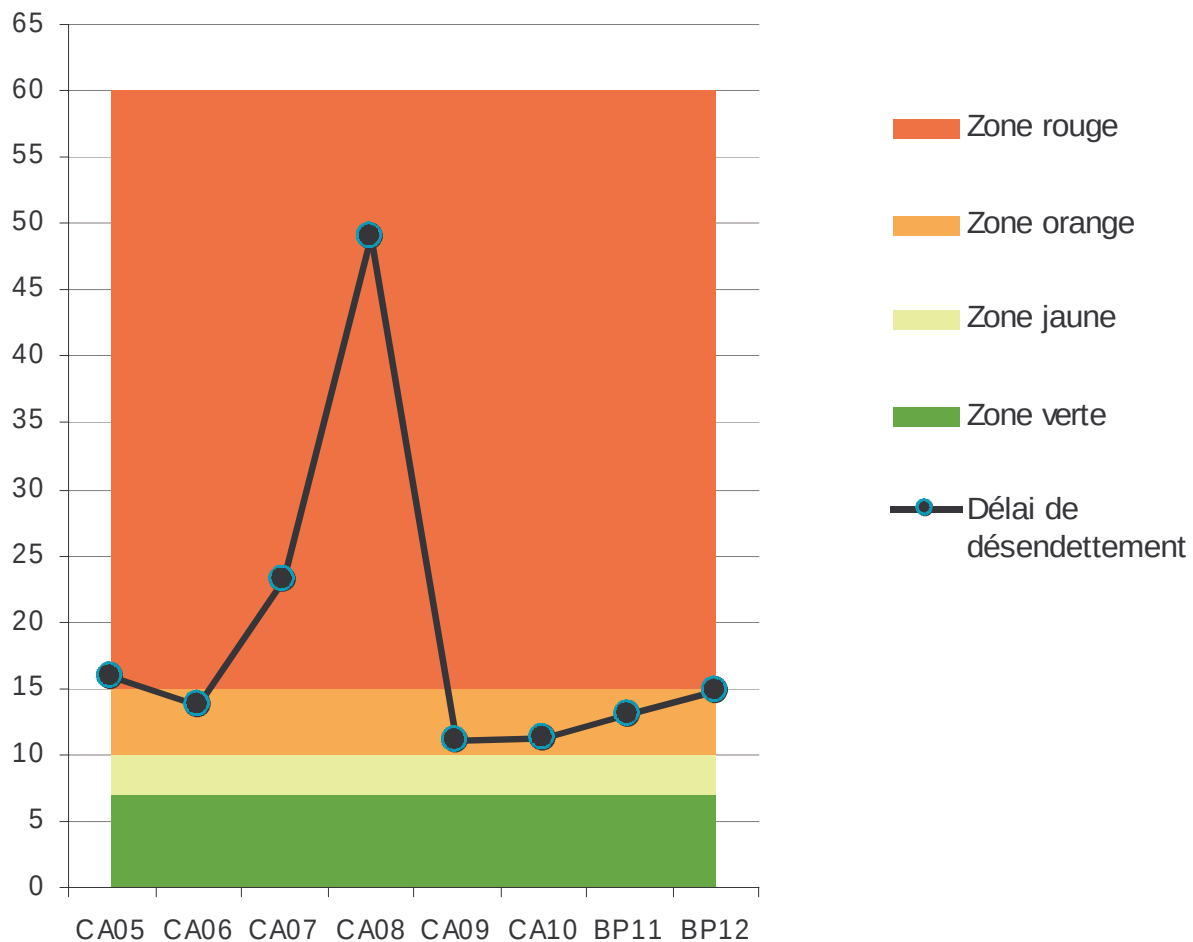
La marge évaluée sur les différents produits structurés va de 2,4 % à 3,1 % pour les emprunts assimilés à des taux indexés, ce qui se situe légèrement au dessus des marges pratiquées actuellement par le secteur bancaire sur des produits nouveaux, à savoir autour de 2 %.

Valorisation des emprunts structurés

	Valorisation Au 01/11/2011	Encours (M€)
Inflation + cste	3,10%	7,3
Sw ap Overtec (€/CHF)	33,16%	10,6
FIXCMS	5,55%	7,9
Inflation et euribor	2,93%	2,22
Sw ap 4,45% si Eur < 6%	2,32%	2,04

> Délai de désendettement

La subvention d'équilibre pour le terrain de Beauregard conduit à une légère dégradation du délai de désendettement.



G) Les budgets annexes

1) Budget de l'eau

	bp2011	bp 2012
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	5 780	5 620
PRODUIT DES SERVICES (70)	5 670	5 510
ATTENUATION DE CHARGES (013)	110	110
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	4 585	4 764
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	2 726	2 839
CHARGES DE PERSONNEL (012)	1 000	950
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	770	770
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	6	6
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	15	9
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	68	190
AUTOFINANCEMENT BRUT (c = a - b)	1 195	856
- REMBOURSEMENT CAPITAL	171	130
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (d)	1 024	726
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 680	1 549
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	256	283
INVESTISSEMENTS NETS (e)	1 424	1 266
RESULTAT ANTERIEUR NET (f)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE (g = e - d - f)	400	540
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	229	410

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 549 m€ et comprennent principalement :

- le programme de remplacement des branchements plomb, 400 m€ ;
- le gros entretien du réseau et de l'usine des eaux, 600 m€ ;
- la relève des réseaux d'eau, 170 m€ ;
- les premiers travaux qui seront engagés dans le cadre du schéma directeur, 250 m€.

2) Budget de l'assainissement

	bp2011	bp2012
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	4 395	4 702
PRODUIT DES SERVICES (70)	4 395	4 702
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	3 125	3 315
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	1 458	1 601
CHARGES DE PERSONNEL (012)	960	935
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	445	445
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	6	6
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	190	262
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	66	66
AUTOFINANCEMENT BRUT (c = a - b)	1 270	1 387
- REMBOURSEMENT CAPITAL	520	600
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (d)	750	787
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 662	1 977
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 055	289
INVESTISSEMENTS NETS (e)	5 607	1 688
RESULTAT ANTERIEUR NET (f)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE (g = e - d - f)	4 857	901
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	4 337	301

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 977 m€ et comprennent principalement :

- l'achèvement de l'extension de la station d'épuration, 760 m€ ;
- la relève des réseaux d'assainissement, 260 m€ ;
- le gros entretien du réseau, 600 m€.

3) Budget parkings

	bp2011	bp 2012
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	961	969
PRODUIT DES SERVICES (70)	418	430
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (74)	543	359
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	0	180
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	646	653
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	286	291
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	358	359
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	2	3
AUTOFINANCEMENT BRUT (c = a - b)	315	316
- REMBOURSEMENT CAPITAL	213	225
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (d)	102	91
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	102	91
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	
INVESTISSEMENTS NETS (e)	102	91
RESULTAT ANTERIEUR NET (f)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE	0	0
EVOLUTION ENCOURS DE DETTE	-213	-225

La mise en œuvre de la DSP stationnement à la fin de l'été devrait générer une recette du délégataire évaluée à 180 m€ et réduisant d'autant la participation du budget général.

M. le Maire : *Nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les élus, deux grandes options :*

- Première grande option : la solidarité.

Nous devons tout faire pour renforcer la solidarité entre les Lavallois et protéger les Lavallois.

Comment ?

1 - D'abord, nous allons créer une huitième tranche pour les tarifs de cantine, elle concernera les plus hauts revenus et permettra de renforcer l'équité et de financer une partie des surcoûts liés à l'introduction du « bio » dans les repas des enfants. Nous y reviendrons ultérieurement.

2 - Nous allons ajuster pour les services d'aide à domicile les tarifs en fonction des revenus, pour là encore plus d'équité entre les Lavallois et mieux accompagner les personnes âgées à domicile. Nous répondrons aussi à vos questions.

3 - Nous allons monter en charge l'unité Alzheimer qui dès 2012 pourra accueillir 150 personnes. Je rappelle qu'il s'agit d'un dispositif qui permet d'accompagner les personnes malades et leur famille durant plusieurs semaines de telle sorte que les familles et les malades puissent être le mieux aidés possible dans cette nouvelle vie, une fois que Alzheimer est diagnostiqué. Dès lors que le diagnostic est établi, nos équipes de l'unité Alzheimer pourront intervenir.

4 - Nous allons signer, l'année prochaine, le contrat enfance-jeunesse, il concerne directement nos politiques petite enfance et jeunesse.

5 - Nous poursuivrons la rénovation des quartiers et interviendrons sur le quartier des Fourches, avec la rénovation de la maison de quartier pour 300 000 euros et une nouvelle tranche pour les espaces publics à hauteur de 300 000 euros également. Sur les Pommeraies, un gros chantier est en prévision avec le lancement des travaux pour la nouvelle voie qui prolongera la rue Hébert, et nous rénoverons les pieds des immeubles, ainsi que les espaces publics rue Hébert et rue du Préfet Bonnefoy. Toujours au titre de la rénovation des quartiers, nous mettrons en œuvre les projets issus des assemblées de quartiers votés au mois de novembre pour une enveloppe totale d'un peu plus de 100 000 euros.

6 - Solidarité toujours avec les personnes à mobilité réduite, pas simplement les personnes en situation de handicap, cela concerne toutes les personnes à mobilité réduite, telles que les personnes âgées, les parents avec les poussettes et bien sûr les personnes en situation de handicap. Nous avons inscrit 150 000 euros pour accélérer le plan d'accessibilité qui tient compte de la voirie et/ou des espaces publics.

7 - Enfin, dernier point pour renforcer la protection des Lavallois, le plan qualité-école. Après la première tranche de l'année qui se termine, l'année 2012 nous permettra d'inscrire 165 000 euros pour les sanitaires, les cours, la sécurisation des accès et les travaux de peinture là où cela est utile.

Voilà, pour la première option.

Deuxième grande option de ce budget 2012 : l'attractivité de Laval.

Nous avons tous à cœur de renforcer cette attractivité d'autant qu'à l'horizon 2016 avec la ligne à grande vitesse (LGV) Laval sera à 1h10 de Paris.

Comment travaillerons-nous ? Autour de quels chantiers ?

1 - Nous allons en premier lieu continuer la rénovation du Château-Neuf. Janvier correspondra à la fin de la rénovation extérieure de l'aile sud (les assises) et au lancement des travaux de fouilles, prélude à l'aménagement de la grande esplanade. 400 000 euros sont inscrits.

2 - L'attractivité commerciale du centre-ville avec la création d'une ZAC. Il s'agit d'un outil juridique qui va nous permettre d'être plus efficace en vue de l'installation du futur pôle commercial entre la rue du Val de Mayenne et le quai Jehan Fouquet. Nous nous dotons de moyens pour intervenir efficacement, ce qui signifiera qu'en 2012 nous continuerons les acquisitions. D'ores et déjà, nous auditionnons les promoteurs spécialisés dans l'urbanisme et l'immobilier commerciaux. Je vous rappelle que nous avons lancé le projet en octobre, et que nous poursuivons sur un bon rythme.

3 - Troisième projet très important pour la ville que nous avons qualifié de "Laval 2021". Il s'agit de l'idée de travailler sur un nouveau projet urbain car le plan local d'urbanisme (PLU), voté dans cette salle en 2007, ne pouvait pas répondre à l'époque aux problématiques liées à la LGV, à savoir la transformation du quartier de la gare et la transformation du quartier Ferrié, soit 50 hectares. Nous devons tenir compte de ces nouveaux grands projets, qui impactent l'ensemble de la ville en matière de logements, d'activité économique et de déplacements, pour définir ce que devra être le PLU des prochaines années. Nous révisons le PLU à la lumière d'un nouveau projet urbain. Nous vous en reparlerons un plus tard, dans la soirée.

Avec ce nouveau projet "Laval 2021", découleront de nouveaux moyens de développement de la ville et une nouvelle qualité urbaine. La qualité urbaine correspond à l'ensemble de l'espace public : comment traite-t-on la voirie, le mobilier urbain, la hauteur des bâtiments, etc ? Il est nécessaire d'apporter une réponse à ces questions. Pour tout cela, nous aurons une première expression de cette qualité urbaine avec l'aménagement de la rue Crossardière. Nous avons inscrit un crédit important d'un peu plus d'1 million d'euros. La rue Crossardière est une rue extrêmement passante, avec plusieurs établissements scolaires et des déplacements piétons, cyclistes et automobiles. Nous devons réussir un meilleur partage de la voirie, une autre façon de vivre la ville, c'est l'enjeu de la rénovation de la rue Crossardière dans le cadre de cette nouvelle qualité urbaine.

4 - Nous poursuivons aussi l'aménagement du quartier Ferrié, à savoir le regroupement des différents services publics de l'emploi en 2012 et les premiers travaux de viabilisation du site pour 200 000 euros. Nous allons également avancer à bon rythme sur la prochaine cité de la réalité virtuelle, dont le programme sera défini avec précision l'an prochain.

5 - Autre grand projet : la gare. Je vous rappelle qu'en juin 2012, nous publierons le projet global d'aménagement, avec une convention spécifique pour traiter la passerelle. Nous avons inscrit plus de 210 000 euros.

7 - Dernier point : Saint-Julien. En 2012, je vous disais que nous amènerons les premiers espaces de travail pour la direction des affaires culturelles (DAC) de la ville et des ateliers éphémères pour des artistes avant l'aménagement définitif du site. Ces travaux seront conduits en régie. Nous avancerons aussi, et j'ai donné rendez-vous en janvier pour le comité d'orientation sur la programmation des activités prochaines sur le site, et en particulier en ce qui concerne le déménagement du conservatoire.

Voilà pour les grandes options et les actions fortes de notre budget 2012, à travers lequel nous renforçons la solidarité, protégeons les Lavallois et faisons avancer l'attractivité de notre ville. Voilà comment nous avons imaginé, construit et décliné le budget que je vous propose de voter ce soir. Mais ce budget doit être traduit en lignes de crédits et de dépenses. Je vais laisser Jean-Christophe Boyer, notre adjoint aux finances, vous présenter la situation des finances municipales dans le budget 2012.

Jean-Christophe Boyer : Je vais essayer de le présenter normalement, même si je suis encore sous le choc des propos injurieux tenus par Mme Soultani à votre rencontre. Je fréquente quelques enceintes démocratiques et j'avoue ne pas avoir entendu de tels propos, mais j'espère que les voisins de Mme Soultani pourront la convaincre que ce ton n'est pas admissible ici.

Je vous propose de faire un point sur notre stratégie financière municipale et le maintien du cap de la saine gestion en 2012.

D'abord, en matière de fonctionnement, il s'agit de rattraper une situation financière difficile. 2012 sera une année particulièrement délicate, il nous faudra notamment absorber la perte liée au lotissement Beauregard et la nouvelle provision liée à l'emprunt à produit risqué contracté en 2005 sur l'Euro-Franc Suisse, pour cela nous n'augmenterons pas les taux d'imposition. Dans le cadre de l'amélioration de notre autofinancement qui est notre objectif pluriannuel, nous ne pourrons l'atteindre l'année prochaine puisque cet autofinancement est très fortement consommé par l'emprunt Euro-Franc Suisse. Notre dette sera en légère baisse en 2012. Nous continuerons les actions de sécurisation qui ne sont pas toujours faciles. Et enfin par rapport à nos budgets annexes, nous pourrons observer la stabilité de la part ville dans les prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les premières recettes attendues de la DSP (délégation de service public) stationnement.

Pour ce qui concerne les chiffres clés du budget 2012, nous aurons tous budgets confondus un fonctionnement de 75,451 millions d'euros avec un budget principal de 66 millions en hausse de 3,4 %, un budget de l'eau à 4,7 millions en hausse de 3,9 % et un budget d'assainissement de 3,3 millions d'euros en hausse de 6 %. Le reste des budgets annexes étant à peu près à l'équilibre. Le budget Beauregard sera soldé en 2012.

En matière d'investissement, ce sont près de 23,5 millions d'euros qui seront réalisés l'année prochaine en brut hors subventions, avec 17 millions d'euros au budget principal, 1,679 million d'euros au budget de l'eau, 2,5 millions alloués au budget de l'assainissement et le solde de l'opération Beauregard.

Quand on regarde en détails l'année 2012 en matière de recettes, nous avons tout d'abord une hausse des bases locatives décidée par l'Assemblée nationale, + 1,8 %. Nous tablons sur une hausse des droits de mutation, une hausse volontaire même si nous pouvons penser qu'elle est ambitieuse. Nous espérons que la fluidité du marché de l'immobilier se concrétisera encore l'an prochain.

Sur le plan des cessions, des inscriptions sont importantes notamment pour équilibrer le budget. Il nous sera nécessaire de céder à hauteur de 920 000 euros sur le site du 42^{ème} régiment de transmissions. Nous pouvons noter une légère baisse de la dotation de l'agglomération, une mécanique due à la réforme et à la suppression de la taxe professionnelle et enfin la baisse des concours financiers de l'État, de 200 000 euros l'année prochaine et de 800 000 euros depuis l'année 2008.

Sur le plan des cessions, nous avons inscrit, pour l'année 2012, 500 000 euros pour la gestion de notre patrimoine et nous espérons réaliser 920 000 euros de cessions sur le site du 42^{ème}, nécessaires pour équilibrer nos comptes. Je vous indique enfin une opération de financement sur le quartier des Pommeraies que nous imputons sur cette ligne de cessions, mais elle viendra surtout en recettes vis-à-vis de l'opération de la rue Hébert.

Je vous l'ai dit, nous n'augmenterons pas les impôts en 2012, et nous y parviendrons en abaissant le niveau de vie. Nous avons abaissé le train de vie de la ville de plus d'1 million d'euros depuis 2007. À cela s'ajoutent la maîtrise des charges du personnel, j'y reviendrai, une subvention d'équilibre du CCAS en baisse, dans la mesure où la ville et l'EHPAD prendront en charge directement un certain nombre de personnels, la sanctuarisation du budget aux associations, une commande de notre équipe, autre engagement la stabilité de la contribution aux écoles privées et nous devons faire face aux conséquences de la crise financière qui font que les charges financières augmentent cette année. Nous maintenons en dépenses l'inscription exceptionnelle liée au risque de l'emprunt Euro-Franc Suisse d'1,4 million d'euros, l'inscription liée à la perte Beauregard estimée aujourd'hui à 920 000 euros mais qui dépend des négociations avec les promoteurs et, nous avons pu appliquer, car nous anticipons sur des recettes de la DSP stationnement, une baisse de la contribution du budget principal au budget des parkings pour 184 000 euros.

Par rapport à ces charges à caractère général, vous avez en vert ici le train de vie de la municipalité puisque ce sont toutes les opérations liées à nos décisions, et vous le voyez sur ces diapositives, le train de vie de la ville était à 7,7 millions d'euros en 2007, constaté par le compte administratif, ce n'est donc pas moi qui le dit, et en 2012, nous serons à 6,7 millions d'euros. Aujourd'hui, nos charges à caractère général augmentent légèrement en raison principalement de la hausse du coût de l'énergie (électricité et gaz) et de la hausse des matières premières sur la partie restauration de notre budget, et puis nous avons des charges conjoncturelles liées à l'aménagement du quartier du 42^{ème}, charges que nous pourrions réduire dès que ce site sera ouvert.

Nous maîtrisons les dépenses de personnel, c'est une obligation dans la mesure où elles représentent 60 % de notre budget de fonctionnement. Comme l'opposition a souhaité comparer la façon dont nous maîtrisons ces dépenses, je voulais soumettre à cette assemblée la moyenne des hausses de dépenses du personnel entre les années 2004 et 2008 qui a été de 3,13 % par an, alors que depuis 2008 et jusqu'à aujourd'hui, la moyenne est de 1,23 %. La progression a donc été de 13 % entre 2004 et 2008 et de 5 % sur la période 2008-2011. Nous y sommes contraints, mais je souhaitais faire un zoom particulier sur l'exercice de l'équipe précédente en matière de maîtrise des dépenses du personnel et sur ce que nous avons dû apporter comme contribution au budget de la ville.

Je souhaitais également revenir sur l'emprunt Beauregard afin que tout le monde y voit clair sur le sujet. Il représente environ 50 000 euros de frais financiers par an, plus 1,75 million d'euros que nous devons rembourser dès cette année, c'est le mur que nous avons à franchir en espérant que cette partie soit comblée par les recettes attendues des promoteurs.

Les charges financières pour 2012 s'envolent. Elles sont à peu près stables sur votre document, et si nous y ajoutons l'Euro-Franc Suisse cela représente 1,8 million d'euros pour 2011 et 1,4 million d'euros programmés pour 2012.

En matière d'investissements, nous serons dans la moyenne des investissements réalisés depuis 2004 : 9,3 millions d'euros de moyenne depuis 2004, 6,4 millions d'euros en net cette année. Avec ce schéma, nous avons l'explication de l'équilibre financier maintenu en 2012 au prix de l'augmentation de la fiscalité des Lavallois. Vous avez ici l'évolution en bleu de l'épargne brute, en vert la capacité d'autofinancement et en orange l'épargne nette. Nous sommes très légèrement au-dessus de l'équilibre légal en 2012, alors que nous étions passés largement en-dessous en 2007 et 2008. Ce tableau recense les engagements de la ville dans le budget principal et également au sein de LMA (Laval Mayenne aménagements). Je rappelle que les engagements vis-à-vis de la Sacola ne représentent que les engagements de la ville vis-à-vis de la Sacola retenus aujourd'hui par LMA, ce qui nous donne un délai de désendettement pour cette année et avec l'impact de la perte de Beauregard, de quinze années, un chiffre que nous ne souhaitons absolument pas dépasser.

Nous allons faire un zoom rapide sur les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des parkings. Nous souhaitons, et c'est l'objet d'une délibération de ce soir, maintenir notre capacité à réaliser des investissements importants, la ville était en retard lorsque nous avons récupéré le patrimoine de l'eau et de l'assainissement en matière de branchements de plomb et de renouvellement des conduites. Nous maintenons aujourd'hui cette capacité à réaliser des investissements importants tout en stabilisant la part de la ville en matière d'eau potable et de redevance assainissement, même si l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil général de la Mayenne ont décidé d'appliquer une hausse. Conséquence, le prix de l'eau dans sa part municipale n'augmente pas, mais le prix de l'eau dans sa part Conseil général et Agence de l'eau Loire Bretagne augmente, il arrive ainsi à 3,21 euros ce qui reste raisonnable.

Je le disais précédemment, nous avons une stabilisation des recettes de surfaces et des parcs ouvragés de stationnement avec une réduction du budget principal. Nous espérons en effet que les recettes de la DSP viendront partiellement couvrir le budget 2012 du budget annexe parkings, avec la mise en place de la DSP le 1er septembre 2012.

Enfin, une partie importante puisque je vous l'avais promise lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), nous avons souhaité vous présenter un comparatif sur la fiscalité. Devant vous, différents scénarii qui auraient pu se passer et la situation financière de la ville ainsi engendrée :

-Premier scénario en orange, le scénarii le plus bas, il s'agit de la situation financière de la ville si nous avons poursuivi la stratégie folle de M. d'Aubert qui baissait de 1 % par an les impôts. Nous en serions aujourd'hui à - 6 millions d'euros d'équilibre légal, autant dire que ce scénario, impossible depuis 2008, avec un équilibre légal négatif, nous aurait conduit immédiatement à la préfecture.

-Deuxième scénario en violet, nous avons également travaillé sur une situation avec le maintien des taux de 1995. Si les taux avaient été maintenus au début de la mandature de François d'Aubert, nous serions également arrivés à une situation tout à fait impossible, là encore, avec un équilibre légal négatif, avec - 4 millions d'euros de déficit en 2011. Une situation certes un peu plus tardive et tolérée par la préfecture.

-Troisième scénario en vert, une hausse des taux de 1 % depuis 1995. Il s'agit d'un scénario qui aujourd'hui était possible, puisque nous sommes dans le positif de 1995 à 2012.

-Et enfin quatrième et dernier scénario que nous avons dû enclencher, et qui curieusement coïncide avec une hausse de 1 %. Si la hausse de 1 % des impôts, depuis 2005, avait été appliquée, il n'aurait pas été nécessaire d'augmenter les impôts de plus de 1 %. Voilà la situation que je voulais vous présenter, car ce sont des questions récurrentes auxquelles je dois me soumettre dans cette enceinte.

Autre question à laquelle je dois répondre, à quoi sert l'augmentation des impôts de 2009 dans le budget 2012 ? Elle sert d'abord à prendre en compte la part insincère du budget 2008 puisque ce sont toutes les inscriptions que nous avons dû financer au moment où nous sommes arrivés ; dans ces 2 millions d'inscriptions, 1 million était consacré au paiement des salaires, aux subventions décidées mais non inscrites budgétairement pour le festival des 3 Éléphants, le meeting aérien et bien d'autres encore ; 1 million d'euros est inscrit pour le déficit de Beauregard, 0,7 million pour la démission des concours financiers de l'État, 400 000 pour le déficit du budget parkings, 1,4 million pour la prévision de l'Euro-Franc Suisse, et enfin 500 000 euros contribuent, dans cette hausse, à l'amélioration de notre autofinancement. Voilà à quoi sert aujourd'hui cette hausse des taux d'impositions de 2009 dans le budget 2012, il m'apparaissait important de le rappeler ce soir puisque cela fait l'objet de débats très importants à chaque conseil municipal. Voilà M. le Maire pour cette présentation que j'espère synthétique, du budget 2012.

M. le Maire : *Merci beaucoup. Avez-vous des questions sur cette présentation, sur les grandes options que nous proposons, et sur les moyens d'y parvenir ? M. Zocchetto.*

François Zocchetto : *Merci M. le Maire. Voici le quatrième budget que vous présentez aux Lavallois, et je dois dire que nous n'avons pas appris beaucoup de choses ce soir. Première caractéristique, la trame est toujours identique et deuxième caractéristique vous avez une référence obsessionnelle au passé. Nous nous demandons de plus en plus si cette référence obsessionnelle au passé n'est pas utilisée pour masquer votre totale incapacité à présenter un projet pour Laval. Que vous ayez voulu savoir en 2008 où en étaient les finances de la ville, cela paraît légitime même si à notre avis vous n'aviez pas besoin d'engager les frais inutiles d'un audit, sachant que depuis, le cabinet d'audit a semble-t-il bien fait prospérer son fonds de commerce vu que nous le retrouvons régulièrement aussi bien à la ville qu'à l'agglomération pour des missions complémentaires.*

En 2012, quatre ans plus tard, après des critiques incessantes et excessives qui perdent d'ailleurs en crédibilité, il faut bien se rendre à l'évidence que ce débat systématiquement tourné vers le passé n'intéresse plus les Lavallois. Ce n'est pas cela que nous attendons et qu'ils attendent ! Je pense aussi qu'un peu de modestie ne ferait pas de mal dans cet exercice. Vous nous donnez l'impression que vous travaillez beaucoup, mais tout le monde travaille, c'est normal. Vous n'avez pas besoin de toujours nous dire « on travaille, on travaille ... ». Je citerai aussi quelques exemples :

- Première chose à un moment vous fustigiez la pratique des taux variables. Que n'avons-nous pas entendu, c'était criminel de souscrire des emprunts à taux variable or peu de temps après, vous-même vous avez souscrit des emprunts à taux variable, et vous avez sans doute bien fait car pas plus tard qu'il y a quelques mois dans un des budgets supplémentaires nous avons constaté de mémoire 600 000 euros d'excédent liés à des taux d'intérêt qui s'étaient avérés inférieurs à ceux prévus.*
- Deuxième chose, concernant les taux des emprunts, il y a quelques jours vous avez souscrit un emprunt à taux fixe de 4,56 %. Croyez-vous que 4,56 % est un taux très compétitif aujourd'hui ? La plupart des particuliers et des entreprises souscrivent des emprunts sur la même durée à moins de 4,56 %. Alors, je crois qu'avant de donner des leçons, il faut savoir rester modeste.*

Autre exemple, nous vous l'avons déjà dit, mais je le dis à nouveau, la façon dont ont été suivis les travaux du square de Boston. Nous sommes partis sur un budget de 600 000 euros et le coût total atteint 1,2 million. Que n'avons-nous pas entendu sur des opérations passées et leur dérive budgétaire ! Quant aux dépenses de personnel, cela est très bien de donner des leçons, mais rappelez-vous la principale progression lors du mandat précédent, je me réfère aux documents que j'ai lus, elle était liée à l'alignement vers le haut des bas salaires de la ville de Laval. De plus, de votre côté, vous taisez les transferts de dépenses de personnel vers l'agglomération faits ces dernières années.

Vous avez pris la mauvaise habitude de manipuler systématiquement les chiffres et les tableaux. Nous vous l'avons déjà dit et nous pensions que vous alliez arrêter cette pratique là. Lorsque nous examinons le rapport de présentation du budget, les échelles verticales ou horizontales sont systématiquement adaptées à ce que vous voulez prouver. Vous avez un raisonnement, que nous contestons d'ailleurs la plupart du temps, et vous cherchez à construire un tableau pour illustrer votre raisonnement. Je vais prendre un exemple, page 9 du rapport de présentation, un tableau m'a un peu intrigué. Dans un premier temps, je me suis dit que, vu la conjoncture, la ville allait enregistrer une baisse des concours financiers de l'État et finalement une baisse de 200 000 euros par rapport à un produit de 15,5 millions cela ne me choquait pas. Mais en allant chercher un peu plus dans le vrai budget, le budget qui est incontestable, il m'est apparu que la colonne 2011 utilisée n'était pas la colonne qui permettait de comparer le chiffre avec 2012 : en 2012 il s'agit bien du budget primitif, mais en 2011 il ne s'agit pas du budget primitif et vous ne notez pas cette différence. Si nous prenons les bons chiffres, nous n'arrivons pas à une baisse des concours financiers de l'État mais à une hausse de 49 000 euros sur l'année. Je vous dis cela car il faut arrêter la manipulation des chiffres et des tableaux dans vos présentations.

Autre manipulation, la perte de Beauregard. Permettez-moi de vous dire que si vous choisissez une perte de 920 000 euros sur l'opération de Beauregard, c'est votre décision de gestion. C'est vous qui décidez de fixer la perte à 920 000 euros. Pendant ce temps, vous passez sous silence le fait que les recettes, depuis 4 ans, ne cessent d'augmenter dans le budget municipal plus vite que l'inflation. Citons, au risque de nous répéter, l'évolution des impôts payés par les ménages, en hausse en 2012 de 3,87 % au minimum pour atteindre le chiffre de 30 millions d'euros. Nous pourrions nous en réjouir, mais il n'est pas possible pour nous de taire, qu'il y a quatre ans, les impôts représentaient 20 millions d'euros. Donc, 20 millions d'euros il y a 4 ans et 30 millions d'euros cette année. Les 10 millions manquants viennent bien de quelque part, ils viennent de la poche des Lavallois, qui ne sont pas forcément aisés comme vous l'imaginez.

Les concours de l'État, comme je viens de le démontrer, ne baisseraient pas de 200 000 mais augmenteraient de 49 000 euros. Avec votre présentation volontairement truquée, nous avons des difficultés à croire les documents présentés. Mais comparons les chiffres comparables et admettons qu'il y ait un désengagement de l'État de 200 000 euros, ce qui est faux, mettons-le en parallèle avec l'augmentation des impôts de 1,3 million sur l'année, nous nous rendons compte que le contribuable apporte six fois plus que la baisse supposée de la participation de l'État.

Autre rubrique : les dépenses, pour lesquelles nous pourrions trouver trois chapitres. D'abord, les projets de vos prédécesseurs que vous présentez, ensuite les travaux classiques que nous retrouvons dans toutes les villes et qui n'ont rien d'extraordinaire et le troisième chapitre concernant les études, sans résultat concret.

– Les projets de vos prédécesseurs concernent les Fourches, les Pommeraies, Sainte-Catherine, l'opération de Beauregard que vous nous reprochez tant, la construction d'une station d'épuration, le bassin d'orage du Bourny, les travaux du Château-Neuf et je pourrais continuer la litanie. Ce sont des opérations qui ont été engagées précédemment et je vous félicite de les avoir poursuivies parce que ce sont de bonnes opérations !

– Les projets classiques de toute ville : aménager et entretenir les espaces publics et la voirie, c'est normal, toutes les villes le font ; rénover les écoles, c'est normal je rappelle que François d'Aubert avait lancé la construction de l'école Eugène Hairy, donc il n'y a rien d'extraordinaire à cela ; engager un plan d'accessibilité, c'est normal, la loi le prévoit et a fixé une date limite au 1er janvier 2015, il n'y a donc pas lieu de se glorifier de choses que tout le monde fait et que la loi oblige.

– Les études sans résultat. Ne croyez-vous pas que les Lavallois sont lassés de ne rien voir en matière de stationnement ? Je vous rappelle que le conseil municipal a décidé du principe de délégation de service public pour le stationnement. Nous, nous avons voté contre et vous, vous avez décidé de confier au privé la gestion des services publics, vous l'avez décidé le 17 mai 2010, aujourd'hui rien n'est concret. Concernant le quartier de la gare, bien sûr cela vous chagrine lorsque l'on vous le dit, attendre si longtemps pour apprendre la rénovation de la passerelle. Je pense très franchement que nous n'avons pas besoin d'attendre quatre ans, cela n'aurait pas grevé les finances de la ville. Fallait-il attendre également si longtemps pour rénover, repeindre sans doute, le hall des voyageurs et les quais ? Fallait-il bloquer le projet de la ZAC de la gare ? Pour Saint-Julien, là aussi des études, des études, des études et rien n'apparaît, Didier Pillon vous en parlera tout à l'heure. Quant au 42^{ème}, il va devenir aussi un réceptacle pour de nombreuses études.

Pendant ce temps, les problèmes existent et s'aggravent :

– Premier problème, un centre-ville qui meurt. Il suffit de se promener dans les rues, et vous le dites d'ailleurs dans le rapport de présentation, vous constatez la désaffection vis-à-vis des commerces du centre-ville, la disparition et la fermeture de commerces dans la rue du Val de Mayenne, avenue Robert Buron, dans le Vieux-Laval et dans bien des rues de Laval. Je ne pense pas que cela vous amuse de constater tant de pancartes indiquant « fermé », « à louer » ou « à vendre ». Cela saute aux yeux. Un centre-ville qui se meurt se traduit par une baisse des effectifs dans les écoles, cela signifie, chacun peut le constater, aucun chantier, aucune grue et simplement aucune construction de logements.

– Deuxième problème : un espace public dégradé. La voirie en quatre ans s'est encore plus dégradée, nous n'avons constaté aucune amélioration, que ce soit les trottoirs ou les voies de circulation. Beaucoup de Lavallois se plaignent de la saleté des lieux. C'est quelque chose qui est important pour une ville. Là-aussi, si vous vous promenez, vous ne pourrez que le constater. Je vous donne en exemple notamment la gestion des containers et la nouvelle pratique du ramassage des ordures qui conduisent à ce que nous trouvions des containers partout sur les trottoirs et dans les rues. Les Lavallois ont constaté qu'ils paient plus cher pour une dégradation du service et du cadre de vie.

– Autre problème, les grands équipements abandonnés. Je ne reviens pas sur le quartier de la gare, mais l'école de musique est aussi très attendue, qu'en est-il aujourd'hui ? Quand je parle des grands équipements abandonnés cela est corroboré par les chiffres : le vrai chiffre sur les dépenses d'investissement est en baisse. 11,137 millions prévus pour 2012 et 11,247 millions pour 2011. Tout à l'heure, vous avez annoncé 17 millions d'euros, mais j'attire l'attention de tout le monde et en particulier de la presse sur le fait que, dans ces 17 millions, vous y incluez les remboursements d'emprunts. Quand cela vous arrange, vous incluez en investissement les remboursements d'emprunts et lorsque cela ne vous arrange pas vous faites autrement.

– Enfin, parmi les problèmes cruciaux rencontrés à Laval, je ne peux passer sous silence la situation du personnel municipal. Sachez qu'il est aujourd'hui désabusé, qu'il se sent abandonné, il ne se sent pas dirigé. Nous parlons avec eux, vous aussi sans doute, les agents nous ont parlé des ordres et des contre ordres, du manque de considération, mais il ne nous parle pas forcément de création de postes et d'évolution des salaires, ils parlent de l'aspect qualitatif et du respect auquel vous tenez tant. Ce respect, le personnel municipal considère qu'il ne l'a pas !

Voilà la vision que nous pouvons faire à l'aube de cette année 2012. Vous vouliez nous donner des leçons de gestion, nous en avons entendu beaucoup, et en particulier votre prédécesseur. Tout à l'heure, vous avez parlé du ton de l'injure, permettez-moi de vous rappeler que nous avons entendu ici des choses qui venaient de votre bord et qui étaient autrement plus lourdes y compris de conséquence vis-à-vis de votre prédécesseur, le maire François d'Aubert. Je crois que là dessus, vous pourriez vous mettre un peu en sourdine.

Aujourd'hui les Lavallois vous demandent ce que vous avez fait depuis quatre ans ? Une chose est certaine, vous avez augmenté les impôts alors que vous aviez promis de ne pas les augmenter. Sur quatre ans, vous avez prélevé 30 millions d'euros de suppléments d'impôts, les impôts ont augmenté de 41 %. Qu'avez-vous fait avec cet argent ? Où est passé l'argent ? Il n'est pas passé dans ce que vous dites. Je vais prendre un seul exemple, la diminution des concours financiers de l'État que vous mettez à 700 000 euros, or dans votre rapport, page 9, le chiffre est de - 200 000 euros et je vous ai dit tout à l'heure qu'il était faux car quand vous allez dans les vrais comptes cela représente + 49 000 euros. Ce chiffre de 700 000, pour ne prendre que cet exemple, montre que vos documents sont erronés, d'ailleurs vous n'osez pas nous les donner avant le conseil.

Donc, où est passé l'argent des 30 millions d'euros prélevés sur le pouvoir d'achat des Lavallois ? Ce soir, c'est la question qui intéresse les Lavallois.

M. le Maire : *Merci M. Zocchetto. D'autres prises de parole ? Je vais laisser l'adjoint aux finances vous répondre sur certains aspects de votre intervention qui est davantage un réquisitoire sans nuance.*

Je voudrais dire deux ou trois choses :

- D'abord, il est étonnant que vous employiez les mots « manipulation » et « trucage » lorsque nous apportons les réponses que vous nous avez posées. J'entends bien que ces réponses vous mettent mal à l'aise car elles pointent du doigt les dérives de la gestion de mon prédécesseur, mais c'est la réalité. Tous les chiffres sont vérifiables et je vous mets au défi de prouver que ces chiffres ne soient pas avérés.

- Deuxième chose, je vous écoute et je me demande à qui s'adresse le réquisitoire de François Zocchetto ? Finalement, ce réquisitoire s'adresse à votre voisin M. d'Aubert ?

Vous dites : « La voirie est dans un état dégradé », mais qu'a fait l'équipe municipale précédente dont vous faisiez partie pendant deux mandats ? Je vous rappelle que vous étiez l'adjoint aux finances, M. Zocchetto, vous avez voté les budgets qui ne votaient pas les crédits d'entretien nécessaires, aujourd'hui nous payons ces années-là. Je vous rappelle que Laval possède 300 km de voiries et nous, nous inscrivons chaque année depuis 2008 des crédits pour rénover petit à petit la voirie. Ce n'est jamais assez, bien évidemment, mais nous faisons, année après année, ce que nous devons faire.

Vous dites également que les écoles ne sont pas suffisamment entretenues ? Qu'en est-il alors du plan qualité-écoles actuellement mis en œuvre ?

Vous dénoncez la mort du centre-ville et le manque d'activité commerciale, mais qui se bat pour faire venir aujourd'hui de grandes enseignes locomotives en centre-ville si ce n'est notre équipe ?

- Finalement que faisons nous ? Trois choses :

. Aujourd'hui, nous redressons les finances municipales, le graphique l'a très bien montré tout à l'heure. Si vous aviez augmenté les taux d'imposition raisonnablement année après année depuis 1995 à Laval, nous n'aurions pas eu à le faire, nous, pour sortir du rouge lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2008. Et donc, par idéologie vous avez plongé la ville dans le rouge.

. Deuxième point, nous nous attachons aussi à renforcer les solidarités, nous l'avons montré ce soir.

. Troisième point, nous dynamisons l'attractivité de la ville, du centre bien évidemment, mais aussi de chacun de ses quartiers.

Voilà ce que nous faisons depuis 2008. Votre réquisitoire présenté ce soir est bien destiné et adressé à votre ami et prédécesseur François d'Aubert, donc adressez-vous à lui.

Pour les aspects financiers, je vais laisser la parole à Jean-Christophe Boyer.

Jean-Christophe Boyer : *Je tiens à vous donner deux chiffres pour répondre à François Zocchetto, avant de préciser certaines de ses incorrections. Mais je suis d'abord surpris du langage que François Zocchetto utilise, il doit être contaminé par sa voisine. J'ai l'occasion de fréquenter M. François Zocchetto à l'agglomération, il y surveille davantage son langage !*

Je vous donne deux chiffres :

Premier chiffre soufflé par Gisèle Chauveau : entre 1995 et 2008 les écoles lavalloises ont perdu 1 000 élèves, soit 70 élèves en moyenne par an selon l'Inspection académique, nous en perdons 20 aujourd'hui. Donc merci, merci de trouver des recettes rhétoriques ou je ne sais quoi, j'espère que vous utiliserez désormais ces chiffres à bon escient.

Deuxième chiffre, la fiscalité entre 1995 et 2008 correspond à la somme de 260 millions d'euros de contributions que les Lavallois vous ont données, pour le résultat que nous connaissons. 260 millions d'euros qui ont servi à laisser des bâtiments dans un état catastrophique et un patrimoine voirie déplorable. Qu'avez-vous fait de ces 260 millions d'euros ? Je cherche encore. Alors, ne venez pas nous « chatouiller » avec 30 millions d'euros supplémentaires.

Autre chose qui me choque, nous transmettons tellement d'informations à François Zocchetto qu'il n'a sans doute pas l'acuité visuelle pour toutes les retenir.

Sur les concours financiers de l'État, le schéma que nous proposons tient compte de la réalité constatée et ce qui sera donc matérialisée au compte administratif, je vais y revenir. Vous avez raison M. Zocchetto, il s'agit du compte administratif 2011, ce n'est pas le BP (budget primitif) 2011 que nous avons utilisé, nous constatons donc une baisse car depuis que nous avons voté le BP 2011 nous avons perdu des crédits. C'est le même graphique que vous avez dans vos documents, vous pourrez le constater en haut de la page 10.

Quant à la manipulation supposée sur la perte Beauregard, nous avons le choix effectivement entre perdre 1,750 million et 920 000 euros, ce qui est énorme dans le cadre de notre budget, et nous espérons, dans les négociations que nous maintenons avec les promoteurs, réduire le plus fortement possible cette contribution. Voilà ce qu'est notre choix aujourd'hui M. Zocchetto, mais si vous avez une solution pour faire que le lotissement Beauregard, dont le prêt sera remboursé en 2012, ne coûte rien aux Lavallois, je suis preneur dès la fin de ce conseil.

Je suis surpris également quand vous nous parlez des références au passé car moi je vous parle de l'avenir. L'avenir, c'est quoi ? L'avenir, c'est 2012. Nous ne vous expliquons pas le budget 2008 ou le budget 2009, mais nous vous expliquons la construction du budget 2012 et l'utilisation de l'augmentation d'impôts pour ce budget. Depuis 2009, nous finançons avec cette augmentation d'impôts la baisse des concours financiers de l'État à hauteur de 700 000 euros. 700 000 euros que la hausse d'augmentation des impôts a servi à financer. Nous continuons à porter aujourd'hui les 2 millions non inscrits au budget en 2008. La façon dont nous construisons notre budget est extrêmement rigoureuse. Vous nous avez demandé à quoi sert l'augmentation d'impôts et je vous ai apporté la réponse exacte de l'utilisation de l'augmentation des impôts pour 2012. Nous sommes là dans la synthèse de vos errements financiers, de l'insincérité du budget 2008, de l'aberration de l'acquisition de Beauregard à ce tarif, de la souscription de l'emprunt Euro-Franc Suisse et du déficit du budget parkings. Je comprends que ce schéma vous gêne, il est le miroir de votre politique financière de la ville de Laval.

M. le Maire : *Merci. Mme Chantal Grandière.*

Chantal Grandière : *Je voudrais revenir sur l'attractivité du centre-ville, qui semble vous tenir à cœur. Manifestement, nous ne pouvons que sourire face à vos nouvelles déclarations d'intention servies dans ce budget primitif. Nous n'avons pas la même définition de l'attractivité en général, et plus particulièrement de l'attractivité du centre-ville. Je vais également vous rappeler que l'attractivité est la capacité pour une collectivité à attirer sur son territoire des entreprises et des hommes. C'est également un cadre de vie car si le centre-ville d'une ville comme Laval se doit d'être attractif il est aussi un lieu de vie. Le centre-ville est comme tout quartier un « tout », il réunit usagers, commerçants, habitants et services publics, etc.*

Nombreux sont les Lavallois qui nous sollicitent aujourd'hui afin de revenir sur la suppression des places de parkings. L'inquiétude est grande non seulement chez les commerçants mais aussi chez les habitants du Vieux-Laval qui n'ont pas de garage et cherchent vainement des places les jours de grande manifestation à la salle polyvalente. Vous-même le reconnaissiez il y a deux jours avec des habitants d'un autre quartier lavallois devant la problématique des mamans et de leur poussette et la légitimité d'une proximité pour le stationnement des voitures. Pourquoi les habitants du Vieux-Laval devraient eux faire de la marche ? Votre logique concerne certains habitants et pas d'autres, y aurait-il deux poids deux mesures ? La question reste en suspens, tellement certaines de vos décisions parfois arbitraires peuvent nous surprendre. Vous stigmatisez une majorité de personnes du Vieux-Laval payant leur ticket d'horodateur pour une infime minorité de voitures ventouses, si ventouses il y a au vu du marché organisé deux fois par semaine ! À ce sujet, vous avez parlé d'une étude de stationnement lors de la réunion avec les commerçants, pourriez-vous nous en donner le retour en présentation lors d'un conseil municipal ?

Votre solution consiste à supprimer une cinquantaine de places de parkings sans assurance qu'elles soient récupérées d'une manière ou d'une autre, vous l'avez affirmé aux commerçants présents à la réunion du 7 décembre dernier. Le système de rotation que vous vendez aux commerçants ne sert qu'à masquer l'absence de projet ou l'absence de préjudice que ces derniers vont subir : trois places de parkings grappillées par ci, deux par là, vous ne faites que déplacer le problème et ne contribuer qu'à l'amplifier ! Permettez-moi, à ce sujet, de faire le lien avec les travaux récents qui ont eu lieu place d'Avesnières, une période de travaux est toujours difficile pour les commerçants, mais cet exemple prouve combien nous devons être vigilants face au projet de réaménagement de la place de la Trémoille. Ici aussi, il s'agit d'une belle opération de communication et d'information qui n'a débouché que sur un projet préjudiciable : la suppression d'un arrêt minute et d'un impact direct sur le commerce qui ne s'est pas fait attendre, à savoir une baisse du chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à 10 %.

Vous critiquez l'opposition lors de votre dernier conseil municipal sur son manque de proposition, en voici une : aménager un parking végétalisé à l'ancienne place du cinéma Le Maine. Le terrain a une superficie de 800 mètres carrés, vous pourriez y récupérer une partie des places de stationnement que vous allez supprimer et contenteriez ainsi les commerçants, usagers et riverains du Vieux-Laval qui ne semblent pas insensibles à une telle perspective.

Vous ne proposez rien de concret aux Lavallois, tout n'est qu'illusion, fantasmagorie et communication. Vous ne faites que leur demander toujours plus : augmentation des taxes foncière et habitation, augmentation du prix de l'eau, création d'une taxe poubelle pour les usagers, suppression constante des places de stationnement et probable augmentation du coût du stationnement avec la délégation de service public, création d'une taxe de séjour d'un niveau incomparable avec les villes de même dimension, taxe d'aménagement, etc.

Tout au long de votre mandat, je n'aurais de cesse de vous signaler vos errements, tant que votre politique continuera à malmener le cœur de notre ville et nos concitoyens. Merci.

M. le Maire : *Merci Mme Grandière. Est-ce malmener le centre-ville lorsque nous faisons le square de Boston et que nous y installons le marché de Noël (plus de 50 000 visiteurs) ? Est-ce malmener le centre-ville lorsque nous organisons les illuminations qui cette année rencontrent un très grand succès ? Est-ce malmener le centre-ville lorsque nous réhabilitons la place de la Trémoille dans une grande esplanade qui ira jusqu'au Château-Neuf pour l'attractivité du Vieux-Laval ? Je crois au contraire que c'est exactement l'inverse ! Voilà Mme Grandière.*

Il faut trouver un équilibre, même si ce n'est pas facile. Je ne serai pas dans la polémique ce soir, moi je cherche des solutions concrètes, efficaces et durables et c'est ce que nous faisons lorsque nous travaillons en étroite dialogue avec les commerçants et riverains. Plus de trois réunions se sont déjà tenues et d'autres viendront enrichir le projet que nous avons présenté. Je suis sûr qu'entre gens de bonne volonté et partageant l'amour que nous avons pour notre ville et notre centre-ville, nous trouverons les solutions. Mme Soultani.

Samia Soultani-Vigneron : *Je souhaiterais juste vous donner un petit détail. Je viens d'un pays où l'on mettait en prison les gens qui osaient dire la vérité et ce qu'ils pensaient. Cela vous fait rire, bien entendu. Je ne suis pas venue en France pour être intimidée et vous n'y arriverez pas ! Cela n'est pas mon genre.*

Je veux revenir sur un point important. Dans votre document, vous dites que la ville est vigilante quant aux projets proposés par les promoteurs privés, c'est bien pour cela que votre prédécesseur avait acheté les jardins du terrain de Beauregard, pour ne pas laisser faire n'importe quoi. Nous avons proposé dans le cadre des élections cantonales un projet qui consistait à construire une maison de repos pour personnes âgées sur la partie constructible du terrain et de réserver la partie non-constructible à des jardins intergénérationnels accessibles aux habitants, aux écoles pour des sorties pédagogiques, ainsi qu'aux résidents de la maison de repos afin d'assurer un lien social et intergénérationnel.

Qu'avez-vous prévu de votre côté sur ce terrain, car dans le document que vous nous présentez j'y ai lu pas mal de « bla-bla » mais rien de véritablement concret ? Si vous n'avez pas de projet sur les jardins de Beauregard nous vous en proposons un. J'aimerais savoir ce que vous en pensez ? Peut-il être soumis au vote et pouvons-nous nous en occuper ? Je vous remercie.

M. le Maire : *Loïc Bedouet va vous apporter des éléments de réponse.*

Loïc Bedouet : *À écouter M. François Zocchetto tout à l'heure, son discours relevait plus du réquisitoire que de l'analyse me semble-t-il. Quant à Mme Samia Soultani-Vigneron, elle vient de parler de « bla-bla » en parlant du document intitulé « Agir pour la solidarité ». Permettez-moi de préciser ce qu'il en est de la solidarité à Laval car elle est au cœur du budget présenté par Jean-Christophe Boyer ce soir. Pour François Zocchetto, rien n'a été fait depuis trois ans ou ce qui a été fait aurait été la continuité de l'action de l'équipe précédente. Je vais prendre quelques exemples montrant toute l'action menée par notre équipe dans le cadre de la solidarité et du « Bien vivre ensemble » à Laval : l'unité d'Alzheimer 2012 ; les aides financières et l'action favorisant une meilleure estime de soi ; les différentes formes de microcrédit destinées aux personnes en grande difficulté ; l'accompagnement des personnes vers le logement au sein des CCAS ; la création d'un service de dépannage à domicile et la lutte contre la solitude également, etc. Tout cela n'existait pas avant, il s'agit bien de l'équipe actuelle qui l'a mis en place. Les travailleurs sociaux ont aujourd'hui à leur disposition ces outils pour venir en aide à nos concitoyens les plus fragiles dans une ville comme la nôtre. Je crois que cela est très important.*

Vous dénonciez tout à l'heure le manque de grand projet d'investissement sur la ville de Laval, auriez-vous oublié ce projet d'un établissement pour personnes âgées regroupant Port Val et l'Épine ? Un établissement que nous mettons en place pour pallier l'Épine que vous avez laissé se dégrader, l'Épine ne pouvait plus répondre aux besoins des personnes en grande dépendance. Aujourd'hui, nous prenons l'affaire en main et nous faisons le choix de ce projet de 11,5 millions d'euros. Une véritable EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui n'est pas une maison de repos pour personnes âgées, d'ailleurs pour ma part je ne sais pas ce que c'est qu'une maison de repos pour personnes âgées, cela n'existe d'ailleurs pas dans le domaine du vocabulaire de l'aide et de la dépendance. Il existe des EHPAD ou des structures d'accueil.

Notre action municipale consiste aussi à soutenir nos concitoyens au jour le jour et en particulier ceux qui sont dans une grande difficulté. C'est une grande fierté de notre société et d'une ville comme la nôtre de prendre soin de nos aînés. Je trouve dommage que vous n'ayez pas retenu ces propositions signifiées dans le titre du document « Agir pour la solidarité à Laval ».

M. le Maire : *Merci. Au sujet du dossier Beauregard, Françoise Ergan va vous dire où nous en sommes.*

Françoise Ergan : *Pour utiliser le terrain de Beauregard, nous avons lancé un appel à projets, ce qui est effectivement une nouvelle façon de faire les choses à Laval. Au lieu de mettre tout simplement le terrain en vente, nous avons rédigé un appel à projets. Les personnes intéressées, promoteurs, architectes, quelles qu'elles soient, doivent nous rendre un projet avec ce qu'ils souhaitent y faire, ce qui laisse à la ville une marge de manœuvre pour choisir ce qui sera réalisé.*

Nous attendons toujours, aujourd'hui, pour éventuellement accueillir des personnes âgées. Pour porter un projet, il faut une proposition et un porteur de projet !

M. le Maire : *Véronique Baudry sur la prise en charge des personnes âgées.*

Véronique Baudry : *Notez bien que le projet porté par la municipalité sur la construction de l'EHPAD comprend un reste à charge pour les personnes âgées et leur famille, du même niveau que ce qui existe. Sur les projets privés actuellement portés sur l'agglomération et ailleurs en France, le reste à charge est nettement supérieur.*

M. le Maire : *Mesdames, messieurs, le débat a donc eu lieu. Mme Clavreul, je vous donne la parole.*

Marie-Cécile Clavreul : *Je souhaite intervenir à nouveau sur les investissements dans les quartiers, et notamment dans le quartier du Tertre que vous évoquez en quelques mots dans le document présenté ce soir. Vous utilisez le mot « concertation », mais j'ai eu des retours d'habitants et de représentants d'associations de ce quartier qui sont un peu déçus du déroulé des discussions avec vous. Lors de l'assemblée générale de janvier 2011, vous avez esquissé un projet d'aménagement en termes d'équipements collectifs et de structures de jeux, or entre temps vous avez changé d'orientation et pris une décision relative à un établissement d'accueil érigé sur le lieu en question. Les habitants et représentants d'associations sont déçus de voir que l'espace qui leur était réservé a été réduit. Ce n'est pas la décision en elle-même qui m'interpelle mais la manière de faire croire à la concertation, vous le répétez encore dans la présentation du budget, alors que finalement ce n'est pas la réalité !*

« La ville conduit une concertation étroite, et prévoit d'aménager différents équipements, en concertation avec les habitants ». Mais une fois cela dit, comment se traduit-elle réellement ? Qu'est-il préparé précisément sur ce quartier ? J'attends quelques précisions.

J'ai une autre question concernant cette fois les centres de loisirs et l'accueil des jeunes. J'avais évoqué ce sujet lors du dernier conseil municipal, vous m'aviez répondu que la ville avait pris la décision de ne plus accueillir les jeunes des familles habitant hors Laval. Je vous avais indiqué que le site Internet officiel de la ville donnait les tarifs pour les familles habitant Laval Agglomération et la Mayenne. J'y suis retournée ce soir, en me disant qu'avant le conseil municipal la tarification avait peut-être changé, mais non, ces tarifs sont toujours donnés aux internautes, les familles peuvent donc légitimement penser qu'elles peuvent encore inscrire leurs enfants dans un des centres d'accueil et de loisirs de la ville de Laval. Il est a priori plus facile M. le Maire de gérer une communication personnelle qu'une communication institutionnelle, puisqu'à deux conseils municipaux d'écart, cela n'a toujours pas changé !

Je voulais aussi vous poser une question sur l'avenir et j'espère que vous n'allez pas m'accuser de colporter des rumeurs. S'agissant de l'organisation des centres de loisirs et de leur éventuel regroupement, en terme d'accès et de proximité, ce sont des questions qui nous préoccupent beaucoup en tant qu'élus de l'opposition, nous aimerions savoir s'il y a des projets en ce sens et connaître les centres qui seraient susceptibles d'être concernés sur la ville. Merci.

M. le Maire : *Merci Mme Clavreul. Brièvement, sur le quartier du Tertre, nous travaillons actuellement avec les représentants associatifs des habitants sur un programme d'aménagement sur l'espace réservé. À terme, des projets verront le jour, ils concerneront à la fois les jeunes, les adolescents nombreux sur le quartier et à la fois sur les équipements pour la vie collective pour « bien vivre ensemble ». L'idée est de construire au Tertre une salle municipale pour le quartier et différents équipements adjacents. La concertation a été ouverte depuis plusieurs semaines et elle se poursuit à bon rythme. J'ai chargé deux élus, Françoise Ergan et Jean-Christophe Boyer, de conduire le dialogue dans le cadre d'un groupe de travail qui a été mis en place. Pour ce qui est de la politique enfance-jeunesse, je vais demander à Véronique Baudry de vous répondre Mme Clavreul.*

Véronique Baudry : *Nous allons signer en 2012 un nouveau contrat enfance-jeunesse, qui définit l'ensemble de la politique petite enfance et jeunesse et qui est actuellement en cours d'évaluation. Cet ouvrage va redéfinir les adaptations au niveau des services tant pour la partie petite enfance que pour la partie jeunesse. Tous les règlements sont en cours d'être revus, ainsi que les documents d'information. L'ensemble vous sera présenté lors d'un futur conseil municipal. Je pense que pour le prochain ou celui d'après nous serons prêts.*

Marie-Cécile Clavreul : *Faites que je n'ai pas à intervenir au prochain conseil pour les tarifs actuellement visibles sur le site Internet de la ville.*

M. le Maire : *Mais vous faites ce que vous voulez Mme Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *Le site de la ville est un site informatif, et il serait judicieux de le modifier.*

M. le Maire : *C'est vrai.*

Véronique Baudry : *Nous avons juste un petit temps de retard et nous revoyons actuellement l'ensemble des adresses et des documents d'information, où nous retrouvons encore la crèche Petite Sirène. Nous avons 15 jours de retard.*

M. le Maire : *Merci beaucoup, ces précisions étant faites, je propose de mettre voix ce projet de budget primitif qui a été débattu ce soir.*

BUDGET PRIMITIF 2012

N°S 435 - PAGFGV - 1

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de budget primitif 2012, ainsi que la présentation générale, la récapitulation des propositions et les états complémentaires qui y sont annexés,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le projet de budget primitif 2012 est approuvé.

Article 2

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

I – BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre	Charges à caractère général	11 595 000,00
Chapitre	Charges de personnel et frais assimilés	41 040 000,00
Chapitre	Atténuation de produits	1 000,00
Chapitre	Autres charges de gestion courante	6 648 000,00
Chapitre	Charges financières	5 980 000,00
Chapitre	Charges exceptionnelles	1 421 000,00
Chapitre	Virement à la section d'investissement	2 761 000,00
Chapitre	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540 000,00
Chapitre	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	70 986 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 471 000,00
73	Impôts et taxes	43 996 000,00
74	Dotations, subventions et participations	18 649 000,00
75	Autres produits de gestion courante	452 000,00
76	Produits financiers	651 000,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00
013	Atténuations de charges	230 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	507 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	70 986 000,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	29 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 132 000,00
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 234 000,00
23	Immobilisations en cours	6 268 000,00
27	Autres immobilisations financières	41 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	507 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 035 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 342 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	2 171 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 067 000,00
27	Autres immobilisations financières	98 000,00
024	Produits des cessions	1 670 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 761 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 035 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	41 342 000,00

II – BUDGETS ANNEXES

A) Service des Eaux

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 839 000,00
012	Charges de personnel	950 000,00
014	Atténuations de produits	770 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00
66	Charges financières	9 000,00
67	Charges exceptionnelles	190 000,00
023	Virement à la section d'investissement	324 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	853 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 941 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Vente de produits	5 510 000,00
013	Atténuations de charges	110 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 941 000,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00
20	Immobilisations incorporelles	251 000,00
21	Immobilisations corporelles	47 000,00
23	Immobilisations en cours	1 251 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 000,00
041	Opérations patrimoniales	251 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 251 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	283 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	540 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	324 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	853 000,00
041	Opérations patrimoniales	251 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 251 000,00

B) Service Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 601 000,00
012	Charges de personnel	935 000,00
014	Atténuations de produits	445 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00
66	Charges financières	262 000,00
67	Charges exceptionnelles	66 000,00
023	Virement à la section d'investissement	455 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 167 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 937 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	4 702 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 937 000,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	283 000,00
21	Immobilisations corporelles	152 000,00
23	Immobilisations en cours	1 542 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000,00
041	Opérations patrimoniales	283 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 095 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	289 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	901 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	455 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 167 000,00
041	Opérations patrimoniales	283 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 095 000,00

C) Service extérieur des pompes funèbres

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 500,00
012	Charges de personnel	23 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	25 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 000,00

D) Budget Lotissement de Beauregard

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	130 000,00
66	Charges financières	9 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 240 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	9 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 388 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	839 000,00
77	Produits exceptionnels	920 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 620 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	9 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 388 000,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	1 750 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 620 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 370 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 240 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 370 000,00

E) Budget Parkings

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	291 000,00
66	Charges financières	359 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 089 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes de produits	430 000,00
74	Subventions d'exploitation	359 000,00
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 089 000,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	225 000,00
21	Immobilisations corporelles	45 000,00
23	Immobilisations en cours	46 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	436 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	436 000,00

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

M. le Maire : *Le projet de budget pour l'année 2012 est adopté. Nous passons à l'examen de la décision modificative n°2, je demande à l'adjoint aux finances de rapporter.*

RAPPORT

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

La présente décision modificative a pour but d'ajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement de fin d'année.

Les principales opérations concernent :

- les travaux en régie (162 m€) : certaines opérations prévues initialement en investissement ont été réalisées par les services municipaux. Il convient donc de réduire d'autant les dépenses d'investissement à l'entreprise pour pouvoir financer les matériaux.

- les frais d'électricité (150 m€) : des consommations d'éclairage public de 2010 n'ont été facturés qu'en 2011. D'un autre côté, des erreurs de programmation de compteurs d'électricité de bâtiments ont été détectées conduisant EDF à reverser à la ville 150 m€ permettant ainsi de financer la dépense d'éclairage.

- les frais de carburant (50 m€) : l'élargissement de la collecte des bennes à ordures ménagères dans 20 communes supplémentaires par Laval Agglomération avait amené la ville à augmenter les dépenses de carburant au budget supplémentaire. Il s'avère que l'évaluation réalisée est inférieure aux besoins. Il est donc nécessaire d'ajouter 50 m€, financés par une recette équivalente perçue de Laval Agglomération.

- le SWAP (380 m€) : le taux de change euro/franc suisse s'est dégradé au cours de l'année 2011 de sorte que la provision constituée au budget primitif est insuffisante. Cette dépense supplémentaire va être financée par des opérations en investissement non réalisées.

- le budget des pompes funèbres : les prestations réalisées par les services municipaux sont aujourd'hui estimées plus proche de 25 m€ que des 19 m€ inscrits au budget. Cette dépense va être financée par un redéploiement de crédits de l'impôt sur les sociétés qui n'a pas lieu d'être en 2011 et des fournitures.

- des opérations patrimoniales sur le budget de l'eau.

Il vous est donc proposé d'approuver cette décision modificative n°2 pour l'année 2011.

Jean-Christophe Boyer : *Cette DM2 est la dernière session de rattrapage pour le budget 2012, une triste session car il s'agit d'inscrire 380 000 euros supplémentaires au titre de l'appel de fonds réalisé par la banque pour l'emprunt Euro-Franc Suisse. Nous arriverons ainsi à 1,8 millions d'euros de surcoût lié à cet emprunt en 2011 et nous espérons que la politique monétaire européenne reprendra le dessus en 2012 pour voir cette contribution baisser. Nous avons aussi quelques opérations initialement prévues en investissement qui ont été basculées sur les services municipaux, nous réduisons d'autant les investissements pour financer les matériaux.*

À noter des hausses de frais d'électricité liées à un oubli de l'entreprise EDF en 2010, ainsi qu'un rattrapage pour 2011, nous devons ainsi financer 2010 et 2011. Heureusement, EDF a enregistré des erreurs sur les compteurs d'électricité de nos bâtiments à hauteur de 150 000 euros en notre faveur.

Le coût du carburant est également en hausse, soit 150 000 euros supplémentaires mais nous avons une recette équivalente des bennes à ordures ménagères que nous devons inscrire.

Nous avons également quelques petits ajustements sur le budget des pompes funèbres.

Cette décision modificative (DM) est principalement marquée par un taux Euro-Franc Suisse très dégradé à la fin de cette année 2011.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

N°S 435 - PAGFGV - 2

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de décision modificative numéro 2 pour l'année 2011,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La décision modificative numéro 2 pour l'année 2011 est approuvée.

Article 2

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	362 000
66	Charges financières	380 000
023	Virement à la section d'investissement	-380 000
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	362 000

Recettes

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000
77	Produits exceptionnels	150 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 000
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	362 000

Section d'investissement

Dépenses

23	Immobilisations en cours	-542 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 000
041	Opérations patrimoniales	20 000
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-360 000

Recettes

021	Virement à la section de fonctionnement	-380 000
041	Opérations patrimoniales	20 000
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-360 000

Budget Eau

Section d'investissement

Dépenses

041	Opérations patrimoniales	10 000
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 000

Recettes

041	Opérations patrimoniales	10 000
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 000

Budget Service extérieur des pompes funèbres

Section de fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	-1 500
012	Charges de personnel	6 000
67	Charges exceptionnelles	-1 500
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-3 000
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

M. le Maire : *Guy Gournay pour une autorisation donnée à Laval Mayenne Aménagements (LMA) de participer au capital de la société anonyme simplifiée (SAS) en charge de la maîtrise d'ouvrage d'un ensemble immobilier pour le groupe Thalès.*

RAPPORT

AUTORISATION DONNÉE À LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA) DE PARTICIPER AU CAPITAL DE LA SAS EN CHARGE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER POUR LE GROUPE THALÈS

Rapporteur : Guy Gournay

Le groupe Thalès, plus précisément sa filiale Thalès Communications, emploie aujourd'hui plus de 220 personnes à Laval, zone des Alignés, et ses projets intéressent directement le territoire communal.

Unique en Europe, le centre de compétences de Thalès à Laval est un site de haute technologie au cœur des problématiques de défense. Les armées modernes ont, en effet, de nouvelles exigences de protection.

Pour répondre à ces enjeux et anticiper les besoins futurs des armées, l'entreprise a décidé de doubler ses capacités de Recherche et Développement d'ici à 2014 et de construire un nouveau bâtiment. Vingt chercheurs supplémentaires renforceront les équipes de Laval, dans le domaine notamment de l'hyperfréquence. Dans deux ans, le site emploiera 200 personnes, dont une centaine d'ingénieurs.

Pour mener à bien ce projet immobilier, Thalès a demandé à la société d'économie mixte Laval Mayenne Aménagements (LMA) de procéder à une étude technique, juridique et financière.

Après démolition de deux bâtiments (5 369 m² au total), le programme prévoit la construction de cinq nouveaux bâtiments d'une surface totale de 7 755 m², les travaux de voirie et de réseaux et l'aménagement des abords. Le coût de ce réaménagement complet du site est estimé à 11,3 millions d'euros.

Pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le portage immobilier (construction et location) de l'opération, il a été nécessaire de définir un cadre juridique et financier. En concertation avec le groupe Thalès et la Caisse des dépôts et de consignations (CDC), partenaire du projet, le choix s'est porté sur la création d'une société anonyme simplifiée (SAS) qui serait présidée par un représentant du groupe Thalès et dont le capital, de 1,5 million d'euros, serait détenu par la filiale immobilière du groupe Thalès, la SAS IPE, la CDC et la SEM LMA, selon la répartition suivante :

- SAS IPE : 48 %,
- CDC : 47 %,
- LMA : 5 %.

La ville de Laval est l'un des trois principaux actionnaires de LMA, à côté de Laval Agglomération et du Conseil général de la Mayenne.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la prise de participation de LMA au capital de la future SAS qui portera la maîtrise d'ouvrage du projet immobilier de Thalès Communications.

M. le Maire : *Merci Guy, je suis particulièrement heureux d'avoir à voter ce soir ce rapport car j'ai souvenir, en 2008 au moment où je suis devenu maire, que Thalès était dans une logique de désengagement et qu'il a fallu se battre pour qu'aujourd'hui Thalès revienne sur ses décisions en préparation à l'époque et conforte son ancrage. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je rappelle que ce sont des emplois hautement qualifiés qui seront créés à Laval avec la création de ce nouveau bâtiment.*

Une précision, puisque cela concerne LMA, les administrateurs de LMA ne peuvent pas prendre part au vote. Il s'agit de Jean-Christophe Boyer, Françoise Ergon, Guy Gournay, Idir-Aït Arkoub et Didier Pillon.

AUTORISATION DONNÉE À LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA) DE PARTICIPER AU CAPITAL DE LA SAS EN CHARGE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER POUR LE GROUPE THALÈS

N°S 435 - PAGFGV - 3
Rapporteur : Guy Gournay

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le projet immobilier du groupe Thalès sur l'actuel site d'implantation de sa filiale Thalès Communications, dans la zone des Alignés, à Laval, vise à accroître les capacités industrielles de l'entreprise,

Que cette réalisation immobilière a un intérêt pour le développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire de la ville,

Que la société d'économie mixte Laval Mayenne Aménagement (LMA), dont le capital est principalement détenu par la ville de Laval, Laval Agglomération et le Conseil général de la Mayenne, a été sollicité par le groupe Thalès pour étudier les conditions techniques, financières et juridiques de son projet,

Que le projet a été approuvé par le conseil d'administration de LMA en date du 1er septembre 2011,

Que pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le portage immobilier (construction et location) de l'opération immobilière, le groupe Thalès envisage de créer une société anonyme simplifiée (SAS) avec pour principaux actionnaires la société immobilière du groupe, la SAS IPE, et la Caisse des dépôts et consignations, qui détiendraient, respectivement, 48 et 47 % du capital de 1 500 000 €,

Que la SEM LMA a effectué une demande afin d'obtenir l'accord préalable de la municipalité quant à sa propre participation au capital de la future SAS à hauteur de 5 %,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La prise de participation, à hauteur de 5 % de la Société d'économie mixte Laval Mayenne Aménagement dans la société anonyme simplifiée qui assurera la maîtrise d'ouvrage et le portage immobilier (construction et location) de l'opération immobilière du groupe Thalès, zone des Alignés, est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec Jean-Yves Lefeuve sur la modification du tableau des emplois permanents.*

RAPPORT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Comme chaque année, les commissions administratives paritaires ont été réunies pour les avancements de grade et les promotions internes. Afin de tenir compte des différents avancements et promotions, il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la ville de Laval.

Conformément à l'article 34 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant qui fixe l'effectif des emplois ; en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas. L'état du personnel fait donc partie des annexes obligatoires jointes au budget.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois. Le tableau ci-joint fait état des indications suivantes :

- des créations et des suppressions de postes liées aux commissions administratives paritaires,
- des créations liées aux procédures de recrutement.

De plus, en fonction des éléments précités, le présent tableau récapitule les suppressions et les créations de postes et précise les postes pourvus.

Jean-Yves Lefeuve : *Comme toujours avec le budget, il faut adjoindre le tableau des emplois permanents. Vous avez dû le consulter, et remarquer dans ce tableau, que nous créons 232 emplois et que nous en supprimons 215, le différentiel est donc de 17. Ces 17 emplois proviennent de la création d'emplois sur le secteur de la petite enfance suite à l'augmentation de capacité dans les crèches et de la création du pôle de remplacement puisque nous avons créé 12 emplois pour faire face à la précarité. Nous avons aussi créé 31 postes dans le cadre de la lutte contre la précarité. Le solde de ces opérations représente une augmentation de 17 emplois.*

M. le Maire : *Merci Jean-Yves.*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

N°S 435 - PAGFGV - 4

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des communes, livre IV,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2010 portant sur la modification du tableau des emplois permanents,

Vu l'avis des commissions administratives paritaires du 18 novembre 2011,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 8 décembre 2011,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois permanents de la ville afin de prévoir l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et de tenir compte des avancements de grade et des promotions internes,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il convient de créer 232 emplois et d'en supprimer 215 (cf. tableau ci-joint).

Article 2

Le tableau des emplois permanents est arrêté comme il suit (cf. tableau ci-joint).

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS VILLE AU 1ER JANVIER 2012

	13-déc.-10					12-déc.-11				
GRADES	emplois autorisés par le CM	taux emploi	catégorie	création	suppression	emplois autorisés par le CM	effectifs pourvus	titulaires	stagiaires	non titulaires
EMPLOI FONCTIONNEL DE DGS	1	100	A			1	0	0	0	0
EMPLOI FONCTIONNEL DE DGST	1	100	A			1	1	1	0	0
EMPLOI FONCTIONNEL DE DGA	2	100	A			2	1	1	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	4					4	2	2	0	0
ADMINISTRATEUR	3	100	A	1		4	3	1	0	2
DIRECTEUR TERRITORIAL	8	100	A		1	7	5	4	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	6	100	A		1	5	4	3	0	1
ATTACHE TERRITORIAL	18	100	A	1		19	18	16	0	2
REDACTEUR TERRITORIAL CHEF	10	100	B	2		12	12	12	0	0
REDACTEUR TERR.PRINCIPAL	12	100	B	3	4	11	10	10	0	0
REDACTEUR TERRITORIAL	12	100	B	1	3	10	9	7	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL	37	100	C	10	1	46	43	42	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	60	100	C	3	7	56	54	49	3	2
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	5	86	C			5	5	5	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	1	80	C			1	1	1	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	1	70	C	1		2	2	2	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	1	60	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	2	57	C			2	2	2	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	2	50	C			2	2	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	1	43	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PL 1E CL	19	100	C	5	5	19	17	17	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PL 2E CL	30	100	C	6	5	31	28	28	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PL 2E CL	2	80	C			2	2	2	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	230			33	29	234	217	202	6	9
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	2	100	A	1		3	2	2	0	0
INGENIEUR PRINCIPAL	7	100	A	1	2	6	3	3	0	0
INGENIEUR PRINCIPAL	0	50	A	1		1	1	1	0	0
INGENIEUR	4	100	A	2	1	5	4	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	0	100	B	21	1	20	19	19	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	0	100	B	16		16	16	12	4	0
TECHNICIEN SUPERIEUR TERR	8	100	B		7	1	1	0	0	1
TECHNICIEN	0	100	B	3		3	2	2	0	0
TECHNICIEN SUP CHEF	17	100	B		17	0	0	0	0	0
TECHNICIEN SUP PPAL	2	100	B		2	0	0	0	0	0
CONTROLEUR CHEF	2	100	B		2	0	0	0	0	0
CONTROLEUR PPAL	7	100	B		7	0	0	0	0	0
CONTROLEUR	3	100	B		3	0	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE	26	100	C	6	6	26	25	24	0	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	56	100	C	2	2	56	54	54	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	67	100	C	8	10	65	61	61	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	1	91	C			1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	3	90	C		1	2	2	2	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	1	85	C			1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	61	100	C	10	16	55	51	51	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	42	100	C	30	11	61	56	55	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	0	89	C	1		1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	0	85	C	3		3	3	3	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	0	28	C	1		1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	189	100	C		5	184	177	141	32	4
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	6	95	C		4	2	2	2	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	93	C	1		0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	92	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	14	90	C	1		15	12	12	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	89	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	88	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	8	86	C		1	7	7	7	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	10	85	C		2	8	8	6	2	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	82	C			1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	7	80	C	5		12	9	8	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	79	C			1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	78	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	77	C			1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	2	75	C		1	1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	3	70	C	2		5	2	2	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	69	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	2	65	C		1	1	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	60	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	8	57	C		1	7	7	7	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	52	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	3	50	C		1	2	2	2	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	45	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	1	28	C		1	0	0	0	0	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	574			114	114	574	535	487	40	8

	13-déc.-10					12-déc.-11				
GRADES	emplois autorisés par le CM	taux emploi	catégorie	création	suppression	emplois autorisés par le CM	effectifs pourvus	titulaires	stagiaires	non titulaires
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	0	100	A	1		1	1	0	0	1
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	2	100	A			2	1	1	0	0
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	2	100	A		1	1	0	0	0	0
PUERICULTRICE TERR.CL NORMALE	1	100	A			1	1	1	0	0
ASSISTANT SOCIO-EDUC.PRINCIPAL	2	100	B			2	2	2	0	0
EDUCATEUR TERR.CHEF J.ENFANTS	7	100	B			7	6	6	0	0
EDUCATEUR TERR. PRINCIPAL J.E.	0	100	B	1		1	1	1	0	0
EDUCATEUR TER.JEUNES ENFANTS	10	100	B			10	9	8	1	0
EDUCATEUR TER.JEUNES ENFANTS	2	80	B			2	2	2	0	0
EDUCATEUR TER.JEUNES ENFANTS	1	50	B			1	1	1	0	0
INFIRMIER TERR.CL.SUPERIEURE	1	100	B	1		2	2	2	0	0
INFIRMIER TERR CLASSE NORMALE	1	100	B			1	0	0	0	0
REEDUCATEUR TERR.CL.NORMALE	1	100	B			1	1	1	0	0
AGENT SOCIAL PPAL 2E CL	2	100	C	1	1	2	1	1	0	0
AGENT SOCIAL PPAL 2E CL	0	90	C	1		1	1	1	0	0
AGENT SOCIAL DE 1E CLASSE	1	100	C	1		2	1	1	0	0
AGENT SOCIAL DE 2E CLASSE	2	100	C	1		3	2	2	0	0
AGENT SOCIAL DE 2E CLASSE	1	80	C			1	1	1	0	0
AGENT SOCIAL DE 2E CLASSE	1	70	C		1	0	0	0	0	0
AGENT SPEC ECOLES MAT PL 1ERE CL	0	100	C	2		2	2	2	0	0
AGENT SPEC ECOLES MAT PL 2E CL	18	100	C		2	16	14	14	0	0
AGENT SPEC. ECOLES MAT. 1E CL	24	100	C			24	19	19	0	0
AGENT SPEC. ECOLES MAT. 1E CL	2	90	C			2	2	2	0	0
AGENT SPEC. ECOLES MAT. 1E CL	1	50	C			1	1	1	0	0
AUXILIAIRE DE SOINS PPAL 2E CL	2	100	C			2	1	1	0	0
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1E CL	1	100	C	2		3	2	2	0	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE PL 1CL	4	100	C	1		5	4	4	0	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE PL 2CL	9	100	C	1	1	9	7	7	0	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE 1E CL	45	100	C	3		48	46	39	6	1
AUXILIAIRE PUERICULTURE 1E CL	1	80	C			1	0	0	0	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE 1E CL	1	70	C			1	1	0	0	1
AUXILIAIRE PUERICULTURE 1E CL	1	50	C			1	1	0	0	1
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	146			16	6	156	133	122	7	4
CONSEILLER PPAL 2EME CL	1	100	A			1	1	1	0	0
EDUCATEUR APS HORS CL	3	100	B		3	0	0	0	0	0
EDUCATEUR APS 1ERE CL	3	100	B		3	0	0	0	0	0
EDUCATEUR APS 2EME CL	1	100	B		1	0	0	0	0	0
EDUCATEUR PPAL 1ERE CL	0	100	B	4		4	4	4	0	0
EDUCATEUR PPAL 2EME CL	0	100	B	4	1	3	3	3	0	0
EDUCATEUR APS	0	100	B	1	1	0	0	0	0	0
OPERATEUR APS PPAL	1	100	C			1	1	1	0	0
TOTAL FILIERE SPORTIVE	9			9	9	9	9	9	0	0
DIRECTEUR ETS ENS ART 2EME CAT	1	100	A		1	0	0	0	0	0
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE 2E CLASSE	1	100	A		1	0	0	0	0	0
ATTACHE CONSERV.PAT 2EME CL	4	100	A		1	3	3	3	0	0
BIBLIOTHECAIRE	4	100	A		1	3	3	3	0	0
CONSERVATEUR BIB EN CHEF	1	100	A			1	1	1	0	0
PROFESSEUR ART. HORS CLASSE	4	100	A	1		5	5	5	0	0
PROFESSEUR ART. HORS CLASSE	1	50	A		1	0	0	0	0	0
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	12	100	A		2	10	10	8	0	2
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	1	68,75	A			1	1	0	0	1
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	0	65,63	A	1		1	1	1	0	0
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	1	62,5	A	1		2	2	1	0	1
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	1	56,25	A		1	0	0	0	0	0
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	2	50	A			2	2	1	0	1
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	1	37,5	A			1	1	1	0	0
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	1	25	A		1	0	0	0	0	0
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	2	18,75	A		2	0	0	0	0	0
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	1	15,63	A			1	1	1	0	0
PROFESSEUR DE DESSIN	1	100	A		1	0	0	0	0	0
ASSISTANT QUAL CONS HORS CLASS	1	100	B			1	1	1	0	0
ASSISTANT QUAL CONS 2E CLASSE	2	100	B		2	0	0	0	0	0
ASSIST. CONS.PAT.BIB.HORS CLAS	3	100	B	1		4	4	4	0	0
ASSIST. CONS.PAT.BIB.1E CLASSE	4	100	B	1	1	4	4	4	0	0
ASSIST. CONSV.PAT.BIB 2E CLASSE	3	100	B		1	2	2	2	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	13	100	B			13	13	9	0	4
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	80	B			1	1	0	1	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	75	B			1	1	0	0	1
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	67,5	B		1	0	0	0	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	0	65	B	1		1	1	1	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	57,5	B			1	1	0	0	1
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	4	50	B			4	4	1	1	2
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	45	B			1	1	1	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	2	40	B			2	2	1	0	1
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	35	B		1	0	0	0	0	0

	13-déc.-10					12-déc.-11				
GRADES	emplois autorisés par le CM	taux emploi	catégorie	création	suppression	emplois autorisés par le CM	effectifs pourvus	titulaires	stagiaires	non titulaires
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	27,5	B		1	0	0	0	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	2	25	B		2	0	0	0	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	20	B		1	0	0	0	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	30	B			1	1	1	0	0
ASSISTANT SPEC ENSEIGT ARTIST.	1	5	B			1	1	0	0	1
ASSISTANT TERR. ENS. ARTISTIQUE	1	30	B			1	1	1	0	0
ADJOINT DU PATRIMOINE PL 1E CL	3	100	C		2	1	1	1	0	0
ADJOINT DU PATRIMOINE PL 2E CL	1	100	C	1		2	2	2	0	0
ADJOINT DU PATRIMOINE 1E CL	6	100	C		1	5	5	5	0	0
ADJOINT DU PATRIMOINE 1E CL	1	86	C			1	1	1	0	0
ADJOINT DU PATRIMOINE 2E CL	13	100	C			13	12	12	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE	108			7	25	90	89	72	2	15
ANIMATEUR CHEF	11	100	B		11	0	0	0	0	0
ANIMATEUR PPAL	5	100	B		5	0	0	0	0	0
ANIMATEUR PPAL	1	50	B		1	0	0	0	0	0
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	0	100	B	14		14	14	14	0	0
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	0	100	B	2		2	2	2	0	0
ANIMATEUR	12	100	B		1	11	10	7	1	2
ADJOINT D'ANIMATION PPAL 1E CL	6	100	C	1	2	5	5	5	0	0
ADJOINT D'ANIMATION PPAL 1E CL	1	62	C			1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION PPAL 1E CL	1	56	C			1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION PPAL 2E CL	12	100	C	1	4	9	8	8	0	0
ADJOINT D'ANIMATION PPAL 2E CL	1	80	C			1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 1E CL	27	100	C		3	24	23	23	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	47	100	C	32		79	74	58	14	2
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	1	91	C		1	0	0	0	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	3	90	C		2	1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	2	85	C			2	2	2	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	2	80	C	1		3	2	2	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	1	75	C			1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	1	72	C			1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	1	60	C			1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	1	57	C			1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	2	52	C		1	1	1	1	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	0	19	C	1		1	1	1	0	0
TOTAL FILIERE ANIMATION	138			52	31	159	150	131	15	4
CHEF DE POLICE MUNICIPALE PPAL 2EME CL	1	100	B			1	1	1	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	4	100	C		1	3	3	3	0	0
BRIGADIER	0	100	C	1		1	1	1	0	0
GARDIEN	2	100	C			2	1	1	0	0
TOTAL FILIERE POLICE	7			1	1	7	6	6	0	0
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	1 216			232	215	1233	1141	1031	70	40

M. le Maire : *Nous poursuivons, toujours avec Jean-Yves Lefeuve, pour le recrutement du directeur des affaires culturelles.*

RAPPORT

RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Par délibération du 8 décembre 2008, un poste de directeur des affaires culturelles a été créé au tableau des emplois permanents.

Le directeur des affaires culturelles est investi d'une mission de conseil dans les choix de la politique culturelle et de coordination des différents services culturels. Les principales missions sont de :

- participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique culturelle,
- administrer les différentes ressources de la direction des affaires culturelles : humaines, budgétaires et matérielles,
- coordonner l'action des différents services culturels en fonction de la politique définie et assurer la transversalité de ces acteurs y compris auprès d'autres services comme l'éducation, le social, la jeunesse, etc,
- piloter des projets culturels,
- développer et assurer des partenariats,
- gérer les équipements culturels,
- assurer le management opérationnel de la direction des affaires culturelles.

Le poste de directeur des affaires culturelles a été pourvu par voie contractuelle pour 3 ans. Le poste est donc vacant à compter du 31 décembre 2011.

Dans l'hypothèse où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait aux exigences du poste, il est prévu d'avoir recours à un non-titulaire aux conditions suivantes :

- expérience professionnelle similaire exigée,
- connaissance du domaine culturel et du fonctionnement des collectivités territoriales indispensable,
- manager confirmé,
- déplacements fréquents et grande disponibilité.

Rémunération : grille indiciaire du cadre d'emplois des administrateurs ou des attachés territoriaux.

Il vous est proposé d'approuver la possibilité du recrutement, par voie contractuelle, du directeur des affaires culturelles.

Jean-Yves Lefeuvre : *Lorsque nous employons un contractuel il faut que ce poste soit remis en jeu au bout de trois ans. Il n'y donc pas de création de poste, il s'agit simplement d'un contractuel arrivé au bout de ces trois ans, nous devons rouvrir le poste et prévoir le cas éventuel où nous devrions le redonner à un contractuel.*

M. le Maire : *Des questions ? Oui, Didier Pillon.*

Didier Pillon : *Au cas où il y aurait un fonctionnaire qui aurait des diplômes identiques et qui voudrait postuler, ce que je ne souhaite pas à Jean-Christophe Chédotal, qu'advient-il du contractuel ?*

Jean-Yves Lefeuvre : *Nous constituerons un jury comme pour tout poste normal, et nous verrons au sein du jury qui peut convenir à ce poste.*

Didier Pillon : *Pourquoi ne propose-t-on pas directement de reconduire le contrat, puisque c'est semble-t-il ce qui va se passer ?*

Jean-Yves Lefeuvre : *Nous devons rouvrir le poste, c'est la loi, c'est la règle.*

M. le Maire : *Cela s'appelle une règle.*

RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

N°S 435 - PAGFGV - 5

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 34,

Vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du 31 janvier 2011 portant sur la refonte du régime indemnitaire des agents municipaux,

Considérant que le poste de directeur des affaires culturelles sera prochainement vacant,

Que le directeur des affaires culturelles sera placé sous l'autorité du directeur général des services et aura pour principales missions de :

- participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique culturelle,
- administrer les différentes ressources de la direction des affaires culturelles : humaines, budgétaires et matérielles,
- coordonner l'action des différents services culturels en fonction de la politique définie et assurer la transversalité de ces acteurs y compris auprès d'autres services comme l'éducation, le social, la jeunesse, etc.
- piloter des projets culturels,
- développer et assurer des partenariats,
- gérer les équipements culturels,
- assurer le management opérationnel de la direction des affaires culturelles,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le poste de directeur des affaires culturelles, à temps complet, devra être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des administrateurs ou des attachés territoriaux.

Article 2

Le poste de directeur des affaires culturelles, à défaut du recrutement d'un fonctionnaire titulaire du cadre d'emplois des administrateurs ou des attachés territoriaux, pourra être pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale aux conditions suivantes :

- expérience professionnelle similaire exigée,
- connaissance du domaine culturel et du fonctionnement des collectivités territoriales indispensable,
- manager confirmé,
- déplacements fréquents et grande disponibilité.

Rémunération : grille indiciaire du cadre d'emplois des administrateurs ou des attachés territoriaux.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Passons au recrutement du directeur adjoint de la communication.*

RAPPORT

RECRUTEMENT DU DIRECTEUR ADJOINT DE LA COMMUNICATION

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Par délibération du 8 décembre 2008, un poste de directeur adjoint à la communication a été créé au tableau des emplois permanents.

Le directeur adjoint de la communication a pour missions l'élaboration d'une stratégie de communication et de développement de la qualité de l'information, la conception des produits de communication, l'organisation des actions de communication, l'assistance et le conseil en communication des services de la collectivité, la participation au développement des partenariats et des relations avec la presse, l'animation et le pilotage des équipes de sa direction, le recueil, l'analyse et le traitement de l'information.

Le poste de directeur adjoint de la communication a été pourvu par voie contractuelle pour 3 ans. Le poste est donc vacant à compter du 31 décembre 2011.

Dans l'hypothèse où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait aux exigences du poste, il est prévu d'avoir recours à un non titulaire aux conditions suivantes :

- expérience dans un poste similaire, de préférence au sein d'une collectivité, exigée,
- maîtrise des outils et des technologies de l'information et de la communication,
- être force de proposition,
- polyvalent, rigoureux et réactif,
- déplacements fréquents et grande disponibilité.

Rémunération : grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux avec l'octroi d'un régime indemnitaire défini par la délibération du 31 janvier 2011 fixant le régime indemnitaire du personnel de la ville de Laval.

Il vous est proposé d'approuver la possibilité du recrutement, par voie contractuelle, du directeur adjoint de la communication.

Jean-Yves Lefeuve : *Je vais rassurer Mme Soultani immédiatement, je pensais qu'elle avait lu la délibération, il s'agit du même cas que tout à l'heure, le poste de directeur adjoint de la communication est tenu par un contractuel arrivé au bout de ses trois ans. Nous devons donc réouvrir le poste et le cas éventuel redonner ce poste à un autre contractuel.*

M. le Maire : *Depuis 2008, je tiens à le préciser, le nombre de postes au service de la communication est en baisse : moins 2 postes ! Vérifiez-le Mme Soultani !*

Nous n'avons pas de directeur mais nous avons un directeur adjoint. Vérifiez et vérifiez bien.

RECRUTEMENT DU DIRECTEUR ADJOINT DE LA COMMUNICATION

N°S 435 - PAGFGV - 6

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 34,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du 31 janvier 2011 portant sur la refonte du régime indemnitaire des agents municipaux,

Considérant que le poste de directeur adjoint de la communication sera prochainement vacant,

Que le directeur adjoint de la communication aura pour principales missions de :

- participer à l'élaboration de la stratégie de communication,
- concevoir des produits de communication,
- organiser des actions de communication,
- assister et conseiller en communication les services de la collectivité,
- participer au développement des partenariats et des relations avec la presse,
- animer et piloter des équipes,
- recueillir, analyser et traiter l'information,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le poste de directeur adjoint de la communication, à temps complet, devra être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Article 2

Le poste de directeur adjoint de la communication, à défaut du recrutement d'un fonctionnaire titulaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pourra être pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale aux conditions suivantes :

- expérience dans un poste similaire, de préférence au sein d'une collectivité, exigée,
- maîtrise des outils et des technologies de l'information et de la communication,
- être force de proposition,
- polyvalent, rigoureux et réactif,
- déplacements fréquents et grande disponibilité.

Rémunération : grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux avec l'octroi d'un régime indemnitaire défini par la délibération du 31 janvier 2011 fixant le régime indemnitaire du personnel de la ville de Laval.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

M. le Maire : *M. Boyer, les tarifs eau et assainissement pour l'année 2012.*

RAPPORT

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2012

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012 ont été déterminés en tenant compte des investissements à réaliser dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux afin de maintenir la qualité de l'eau et respecter la réglementation en vigueur. La ville de Laval maintient pour 2012 les tarifs de 2011.

La suppression graduelle des tranches dégressives de la redevance assainissement appliquée aux industriels se poursuit afin d'aboutir à un tarif unique en 2013. La tranche supprimée en 2012 concerne les volumes consommés supérieurs à 12 000 m³.

Aux tarifs de l'eau et de l'assainissement arrêtés par la ville, s'ajoutent les taxes dont les montants sont déterminés par l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil général de la Mayenne :

- Les deux taxes reversées à l'agence de l'eau Loire Bretagne s'élèvent respectivement pour l'année 2012 à :
 - 0,32 € HT / m³ pour la redevance pollution domestique, soit une augmentation de 3,23 % sur le budget de l'eau,
 - 0,20 € HT / m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte, soit une augmentation de 5,26 % pour la collecte sur le budget de l'assainissement,ce qui représente une augmentation de 1 centime d'euro par taxe.
- Le fonds départemental suit l'évolution de l'indice TP 01 et passe à 0,2764 € HT pour la première tranche (de 0 à 6 000 m³) ce qui correspond à une augmentation de 0,0104 €, soit 3,91 %.

Ainsi, la facture d'eau de l'abonné lavallois augmente globalement de 0,94 % pour une consommation moyenne de 120 m³ par rapport à 2011, du fait de l'augmentation des taxes reversées.

Le prix de l'eau au mètre cube de l'année 2012 s'élève à 3,21 € TTC pour une consommation de 120 m³. Le montant global de la facture s'élève à 384,98 € TTC (soit une augmentation de 3,85 € TTC par rapport à 2011).

Par ailleurs, les tarifs 2011 relatifs aux travaux et aux prestations de service de la direction de l'eau et de l'assainissement sont augmentés de 2,2 % pour l'année 2012, tenant ainsi compte de l'inflation hors tabac.

Il vous est proposé d'approuver les tarifs 2012 de l'eau et de l'assainissement.

Jean-Christophe Boyer : *Comme expliqué lors de la présentation, la part de la ville n'augmente pas dans les tarifs de l'eau et de l'assainissement, mais une hausse a été décidée par l'agence de l'eau Loire Bretagne ainsi que par le Conseil général de la Mayenne. Le prix de l'eau au mètre cube en 2012 atteindra 3,21 euros pour une consommation de 120 mètres cubes.*

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2012

N°S 435 - PAGFGV - 7

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération relative aux tarifs des prestations eau et assainissement à compter du 1er janvier 2012,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1er janvier 2012, les tarifs applicables aux prestations du service public de l'eau et l'assainissement sont fixés comme suit :

EAU POTABLE	HT	TTC	Taux de TVA
Abonnement			
Abonnement 15 mm	25,69	27,10	5,5
Abonnement 20 à 30 mm	31,35	33,07	5,5
Abonnement 40 à 50 mm	84,17	88,80	5,5
Abonnement 60 à 80 mm	185,92	196,15	5,5
Abonnement 100 à 200 mm	381,62	402,61	5,5
Abonnement borne de puisage	31,35	37,50	19,6
Consommation			
0 à 40 m3	0,69	0,73	5,5
> 40 m3	0,90	0,95	5,5
Usine Valéo	0,40	0,42	5,5

Autres prestations	HT	TTC	Taux de TVA
Abonnement Divisionnaire 15 mm	7,98	8,42	5,5
Abonnement Divisionnaire 20 mm	12,06	12,72	5,5
Contrôle de débit et pression sur un poteau incendie	33,03	39,50	19,6
Réalisation d'une prise en charge <40mm	87,37	104,50	19,6
Réalisation d'une prise en charge > 40mm	141,30	169,00	19,6
Fourniture d'eau potable aux piscines	0,69	0,73	5,5
Travaux sur branchements AEP			
Installation compteur 15 mm	146,74	175,50	19,6
Installation compteur 20 mm	180,18	215,50	19,6
Installation compteur 30 mm	406,35	486,00	19,6
Installation compteur 40 mm	562,71	673,00	19,6
Installation compteur 50 mm	903,01	1080,00	19,6
Installation compteur 60 mm	1 241,64	1 485,00	19,6
Installation compteur 80 mm	1 864,55	2 230,00	19,6
Installation compteur 100 mm	2 010,87	2 405,00	19,6
Installation compteur > 100 mm	2 200,67	2 632,00	19,6
Installation compteur 15mm divisionnaire sur support	96,99	116,00	19,6
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm	1 818,56	2 175,00	19,6
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm	3 037,63	3 633,00	19,6
Installation d'un regard de comptage 40X60 cm	206,52	247,00	19,6
Installation d'un regard de comptage 80X60 cm	311,04	372,00	19,6
Installation d'un regard de comptage 200X100 cm	1 246,66	1 491,00	19,6
Installation d'une tête émettrice sur compteur	53,93	64,50	19,6
Rehausse d'un regard de dimensions < ou = 80X60 cm	107,02	128,00	19,6
Rehausse d'un regard de dimensions > 80X60 m	160,95	192,50	19,6

Branchements	HT	TTC	Taux de TVA
Branchement Qn 1,5 m ³ /h < ou = 3 ml	634,62	759,00	19,6
Branchement Qn 2,5 m ³ /h < ou = 3 ml	660,54	790,00	19,6
Plus-value par ml au-delà de 3 ml Qn 1,5 à 2,5 m ³ /h	51,84	62,00	19,6
Branchement Qn 6 m ³ /h < ou = 3 ml	765,05	915,00	19,6
Branchement Qn 10 m ³ /h < ou = 3 ml	1 216,56	1 455,00	19,6
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 6 à 10 m ³ /h	74,83	89,50	19,6
Branchement Qn 15 m ³ /h < ou = 3 ml	1 973,24	2 360,00	19,6
Branchement Qn 20 m ³ /h < ou = 3 ml	2 257,53	2 700,00	19,6
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 15 et 20 m ³ /h	85,28	102,00	19,6
Branchement Qn 30 m ³ /h < ou = 3 ml	2 341,14	2 800,00	19,6
Branchement Qn 50 m ³ /h < ou = 3 ml	2 391,30	2 860,00	19,6
Branchement Qn 100 m ³ /h et plus	2 575,25	3 080,00	19,6
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 30 à 100 m ³ /h	98,66	118,00	19,6

ASSAINISSEMENT	HT	TTC	Taux de TVA
Abonnement			
Abonnement 15 mm	25,25	26,64	5,5
Abonnement 20 à 30 mm	27,51	29,02	5,5
Abonnement 40 à 50 mm	67,50	71,21	5,5
Abonnement 60 à 80 mm	135,00	142,43	5,5
Abonnement 100 à 200 mm	269,99	284,84	5,5
Redevance			
0 à 40 m3	0,75	0,79	5,5
> 40 m3	1,11	1,17	5,5
LNUF (sté laitière) < 36 000 kg DCO/mois	0,35	0,35	5,5
LNUF (sté laitière) > 36 000 kg DCO/mois	0,46	0,49	5,5
<u>Industriels</u>			
de 0 à 40 m3	0,75	0,79	5,5
de 41 à 6000 m3	1,11	1,17	5,5
Au-delà de 6000 m3	0,90	0,95	5,5
Autres prestations			
Matières de vidange (la tonne)	11,79	14,10	19,6
Dépotage graisses (la tonne)	23,15	27,69	19,6
Inspection télévisuelle horaire	82,78	99,00	19,6
Contrôle de raccordement	79,43	95,00	19,6
Branchements Eaux Usées			
Branchement de 125 à 160 mm < ou = 3 ml	1 535,54	1836,50	19,6
Branchement de 200 mm et plus < ou = 3 ml	1 774,25	2122,00	19,6
Plus-value par ml au-delà de 3 ml	148,41	177,50	19,6

Branchements Eaux Pluviales	HT	TTC	Taux de TVA
Branchement de 125 à 160 mm < ou = 3 ml	1 535,54	1836,50	19,6
Branchement de 200 mm et plus < ou = 3 ml	1 774,25	2122,00	19,6
Plus-value par ml au-delà de 3 ml	148,41	177,50	19,6
Travaux sur branchements assainissement	HT	TTC	Taux de TVA
Mise à niveau d'une boîte de branchement	441,05	527,50	19,6
Réalisation d'une boîte de branchement	720,74	862,00	19,6

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	HT	TTC	Taux de TVA
Redevance Assainissement Non Collectif	14,93	15,75	5,5
Contrôle de conception et d'implantation	61,14	64,50	5,5
Contrôle de bonne exécution	40,76	43,00	5,5
Contrôle de bonne exécution - visite de terrain supplémentaire	40,76	43,00	5,5
Diagnostic	61,14	64,50	5,5

ANALYSES ET PRÉLÈVEMENTS	HT	TTC	Taux de TVA
Prélèvement eaux usées ou Eau Potable (Chimie) ou Eau Potable (Bactériologie)	28,67	34,29	19,6
Analyse pH T° ou Conductivité ou Turbidité ou Chlore ou MES	6,84	8,18	19,6
Analyse Phosphore total ou Ortho phosphate ou Nitrate ou Ammonium ou Nitrite ou DCO	12,57	15,03	19,6
Analyse DBO5 OU Azote global	20,41	24,41	19,6

PARTICIPATION RACCORDEMENT À L'ÉGOÛT	
(Pas de tva - il s'agit d'une taxe)	
Construction neuves - Bâtiment inférieur ou égal à 500 m ² de SHON - Tarif en € par m ² créé	10,88
Construction neuves - Par m ² de SHON supplémentaire - Tarif en €/m ² créé	3,27
Extension de bâti existant - Bâtiment inférieur ou égal à 500 m ² de SHON - Tarif en €/m ² d'augmentation de SHON	10,88
Extension de bâti existant - Par m ² de SHON supplémentaire - Tarif en €/m ² d'augmentation de SHON	3,27
Démolition/Construction - Bâtiment final inférieur ou égal à 500 m ² de SHON - Tarif en €/m ² de SHON	10,88
Démolition/Construction - Par m ² de SHON supplémentaire - Tarif en €/m ² d'augmentation de SHON	3,27

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus.

M. le Maire : *Continuons, Jean-Yves Lefeuve, avec les tarifs des cimetières.*

RAPPORT

MODIFICATION DES TARIFS POUR LES CIMETIÈRES

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Le jardin du souvenir du cimetière des Faluères est doté, depuis 2005, d'un bardage en bois permettant aux familles qui le souhaitent de poser une plaque commémorative sur une cimaise le long du mur, mentionnant l'identité du défunt dont les cendres ont été dispersées.

L'emplacement de cette plaque est concédé par la ville au prix de 11 € pour une durée de 15 ans.

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a modifié les obligations des communes dans ce domaine. Un "équipement mentionnant l'identité des défunts" est désormais obligatoire avec un objectif de conservation des informations sur une durée au moins équivalente à celle des actes d'état civil. Il s'agit d'une appropriation publique de la mémoire des défunts qui conduit à en faire une dépense obligatoire à la charge de la collectivité.

Une réflexion est en cours pour créer un nouvel équipement en concordance avec ces nouvelles exigences légales. La commission cimetière, réunie le 15 novembre 2011, propose de s'orienter vers un équipement de type informatique accessible en permanence.

Dans l'immédiat, la commission cimetière propose de supprimer le tarif de mise à disposition de l'emplacement pour la pose d'une plaque qui ne concorde plus avec les exigences légales et qui pourrait être créateur de droits pour les familles.

Il est proposé d'approuver cette modification des tarifs.

Jean-Yves Lefeuve : *Au jardin du souvenir, il y avait la possibilité de mettre une plaque pour marquer le souvenir des personnes décédées mais elle ne correspond plus à la loi du 19 décembre 2008. En attendant de trouver un nouveau procédé, il nous faut supprimer ce tarif.*

MODIFICATION DES TARIFS POUR LES CIMETIÈRES

N°S 435 - PAGFGV - 8

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs applicables aux cimetières,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2012, le tarif suivant est supprimé :

JARDIN DU SOUVENIR EMPLACEMENT PLAQUE GRAVÉE 15 ANS	11,00
--	-------

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Enfin, nous terminons cette commission avec la délibération sur le mandat spécial. M. Boyer.*

RAPPORT

MANDAT SPÉCIAL

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Pour effectuer ce remboursement, il appartient au conseil municipal de déterminer par délibération les mandats ainsi confiés et leurs titulaires.

Les frais de séjour (hébergement et restauration) et les frais de transport peuvent ainsi être remboursés aux frais réels sur présentation d'un état de frais par les élus bénéficiaires, étant entendu que la ville veille à obtenir les tarifs les plus avantageux (réservation Internet, réservation au plus tôt, etc).

Au titre de l'année 2012, sont notamment prévus des déplacements en Espagne, à Gandia (travail sur de nouveaux projets d'échanges), en Californie, à Modesto (poursuite du travail engagé autour des échanges dans le domaine de l'enseignement supérieur notamment), en Allemagne à Mettmann (échanges d'étudiants et inter-entreprises), au Royaume-Uni à Boston (travail sur de nouveaux projets d'échanges) et au Burkina Faso à Garango (projets eau et assainissement et construction d'un centre de formation pour artisans).

Au regard de ces dispositions, il vous est proposé de confier un mandat spécial aux élus amenés à se déplacer à l'étranger dans le cadre des relations entretenues par la ville de Laval avec des autorités locales étrangères tant au titre des jumelages que de la coopération décentralisée.

Jean-Christophe Boyer : *Dans le cadre des multiples déplacements à effectuer à l'étranger par Françoise Marchand au titre de sa délégation et pour pouvoir bénéficier de meilleurs tarifs, il nous est apparu plus pratique administrativement de délibérer avec ce mandat spécial.*

MANDAT SPÉCIAL

N°S 435 - PAGFGV - 9

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18, R.2123-22-1 et R.2123-22-2,

Vu l'arrêté du maire n° 22/08 en date du 17 mars 2008 portant délégation de fonctions à Françoise Marchand dans les domaines des relations internationales et de la coopération décentralisée,

Considérant que l'action de la ville de Laval dans le cadre des jumelages et de la coopération décentralisée implique annuellement des déplacements à l'étranger,

Que les frais occasionnés par ces déplacements peuvent faire l'objet d'un remboursement dans le cadre d'un mandat spécial,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal décide de donner mandat spécial au maire et à Françoise Marchand, adjointe au maire déléguée aux relations internationales et à la coopération décentralisée, pour représenter la ville à l'occasion des échanges organisés entre la ville de Laval et des autorités locales étrangères dans le cadre des jumelages et de la coopération décentralisée.

Au titre de l'année 2012, sont notamment prévus des déplacements à Gandia (Espagne), Modesto (Californie), Mettmann (Allemagne), Boston (Royaume-uni) et à Garango (Burkina Faso).

Article 2

Les bénéficiaires de ce mandat spécial peuvent prétendre pour les frais de séjour (hébergement et restauration) et de transport à un remboursement aux frais réels sur présentation d'un état de frais accompagné de justificatifs. Le remboursement se fera sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l' élu et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre, Françoise Marchand et Guillaume Garot n'ont pas pris part au vote.

M. le Maire : *Nous arrivons à la commission cadre de vie - écologie urbaine.*

*

CADRE DE VIE - ÉCOLOGIE URBAINE
--

M. le Maire : *Françoise Ergon va nous présenter la première délibération qui concerne l'attribution d'un marché pour le projet urbain « Laval 2021 ». Une présentation des enjeux, des objectifs et de la délibération elle-même.*

RAPPORT

ATTRIBUTION DU MARCHÉ "LAVAL 2021 - PROJET URBAIN"

Rapporteur : Françoise Ergon

La ville conduit de nombreuses actions pour améliorer la qualité du cadre de vie des Lavallois et conforter l'attractivité du territoire communal. Après avoir engagé plusieurs projets structurants pour le développement du territoire communal (rénovation du Château Neuf, pôle commercial Val de Mayenne, aménagement du quartier de la Gare, reconversion du quartier Ferrié), il convient d'élaborer un projet urbain d'ensemble qui mette en cohérence ces différents projets. Pour les 10 prochaines années, l'objectif de ce projet urbain, qui aboutira à l'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme, est d'établir une véritable stratégie de développement.

Il s'agit de construire une politique de développement harmonieuse en positionnant la ville dans son contexte régional, en affirmant l'identité de Laval et de répondre aux enjeux qui se poseront pour les années à venir : équipements publics, évolution de la structure de la population, place du centre-ville, attractivité économique et commerciale, déplacements, offre de logements, préservation des espaces naturels, etc.

Le projet urbain doit donc anticiper l'évolution du territoire, et doit se traduire par :

- des objectifs chiffrés (en terme d'équipements notamment),
- une hiérarchisation des actions publiques pour conduire une politique d'aménagement durable du territoire communal.

Dans un premier temps, il conviendra de réaliser l'étude du secteur Gare-Pommeraiies : réalisation d'un pôle d'échanges multimodal, étude urbaine sur le secteur de la gare.

Objectifs :

- mettre en évidence les potentialités et contraintes du territoire,
- alimenter la réflexion du PLU,
- anticiper, planifier et programmer,
- positionner le territoire de la ville dans son environnement local et régional en répondant aux questions d'accessibilité (problématique ferroviaire, desserte par les grandes infrastructures, entrées de ville, le rôle de la rocade et des radiales, les zones d'activités, quartiers en devenir ou en reconversion),
- donner une cohérence aux différentes actions et les hiérarchiser, dans le respect des documents d'orientation élaborés ou en cours d'élaboration : SCOT, PLH, PDU, etc,
- fixer les objectifs de la ville pour l'équipement, la valorisation et le développement du territoire communal dans un document de synthèse stratégique.

L'étude du Pôle d'échanges multimodal, sera le premier livrable de l'étude urbaine :

Elle doit être menée en priorité et permettra de dégager les enjeux de ce quartier en renouveau dans le contexte de l'arrivée de la LGV et de la reconversion du quartier Ferrié notamment, mais aussi pour contribuer au renouveau du centre-ville avec une nouvelle offre de logements et d'activités.

Il s'agira de donner les axes d'aménagement pour une future zone gare (les emprises foncières libérées autour de la gare mais aussi aux Pommeraiies).

Cette phase d'étude répond à la demande de l'État dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense et sera financée en partie par les fonds du CRSD.

Le projet urbain, puis le PLU :

En parallèle du développement d'une stratégie de développement à l'échelle communale, le nouveau PLU trouvera sa source dans les études conduites dans ce projet urbain.

Il s'agit, en partant des éléments du PLU actuel, de refondre le document pour le faire correspondre aux objectifs en matière de développement urbain, de trame verte ou encore de déplacements.

Résultats attendus :

- étude de secteur Gare-Pommeraiies qui cernera les enjeux propres à ce site en comparaison du 42^e RT et au regard de l'évolution de la ville et de l'agglomération. Cette étude conduira à des orientations stratégiques permettant de connaître la stratégie de développement du secteur (en terme de logements, d'implantation d'activités, d'équipements publics...),
- document stratégique permettant de visualiser les cibles de l'action communale,
- grands axes d'actions de la ville sur son territoire (le PADD).

Sur un délai de 36 mois au total (à compter du 1^{er} janvier 2012), le projet urbain sera formalisé et le PLU sera révisé pour correspondre aux enjeux identifiés.

La présente délibération vise à autoriser le maire à signer le marché avec le groupement représenté par le mandataire suivant : Architecture Action pour un montant de 303 910 € HT, soit 63 476,36 € TTC.

Françoise Ergan : *Comme vous l'avez présenté tout à l'heure M. le Maire dans le document sur le budget, nous souhaitons engager une démarche large de définition d'un nouveau projet urbain pour la ville de Laval et prévoir son développement futur. Pour caricaturer, nous avons une ambition autre que d'en faire un grand parking, nous pourrions transformer toute la ville de Laval en une immense aire de stationnement mais ce n'est pas notre objectif ! Nous avons décidé de lancer un appel d'offres qui s'intitule « Laval 2021 – projet urbain », selon une procédure d'appel d'offres restreint dont l'objectif est de mettre en cohérence les différents projets qui sont en cours et de hiérarchiser les projets à venir.*

La finalité de ces études sera la rédaction d'un nouveau plan local d'urbanisme, le PLU actuel sera donc révisé. Il s'agit aussi d'anticiper l'évolution du territoire. Ce projet urbain doit se traduire par des objectifs chiffrés, et je le disais tout à l'heure, une hiérarchisation des projets publics pour conduire une politique d'aménagement durable sur notre territoire.

Le premier volet de cette étude portera sur le pôle d'échanges multimodal (PEM), il sera le premier livrable au bout de six mois d'étude, une priorité pour la ville et le quartier de la gare. Suivra ensuite l'étude sur le grand quartier de la Gare/Pommeraias, qui s'intégrera dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense et du quartier Ferrié. Cette étude se concrétisera par la rédaction du nouveau PLU qui trouvera sa source dans les études conduites dans ce projet urbain. Il faut donc refondre notre document pour le faire correspondre à nos objectifs. Je récapitule, sur les six premiers mois, place à l'étude du pôle d'échanges multimodal et à l'étude sur le secteur Gare/Pommeraias et sur l'ensemble de l'étude, soit une durée de 36 mois, la formalisation du nouveau projet urbain et du nouveau PLU.

Il s'agit ce soir d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec le groupement Architecture Action sélectionné suite à notre appel d'offres restreint et les auditions pour un montant de 363 000 euros TTC.

M. le Maire : *Des questions, M. Didier Pillon ?*

Didier Pillon : *Je voulais intervenir ce soir car nous avons fait beaucoup de communication et c'est peut-être là que le bas blesse. Je trouve particulièrement étonnant, pour ne pas dire choquant, que sur les deux rapports, celui-ci et le prochain, nous allons dépenser plus de 500 000 euros HT, soit plus de 600 000 euros TTC, pour deux études dont le but, et je vous cite dans le rapport, est de « donner une cohérence aux différentes actions ». Depuis quatre ans, n'y a-t-il eu aucune cohérence ? Il est grand temps de démarrer une étude qui va durer trois ans, cela permet sans doute de gagner du temps ! L'essentiel de la communication, nous le verrons dans d'autres rapports, repose sur le fait de faire croire à une très grande concertation. Or pour moi, elle est extrêmement limitée dans de nombreux dossiers : les décisions sont prises depuis longtemps, mais vous organisez des réunions pour donner le sentiment aux habitants qu'ils sont écoutés.*

Je voudrais comprendre pourquoi nous lançons aujourd'hui une étude de trois ans, qui va reproduire des documents que nous avons déjà travaillés. Concernant l'étude du pôle d'échanges multimodal, quand M. le Maire disait tout à l'heure qu'en 2007 nous n'étions pas capables de connaître l'emplacement de la LGV, je me rappelle qu'en 2004, alors que j'étais conseiller régional, je connaissais son tracé quasiment exact. En 2007, la LGV était donc connue depuis longtemps et aujourd'hui nous sommes en train de lancer une étude pour savoir comment vont être aménagés la gare et le quartier des Pommeraies en fonction de cette LGV.

Je m'interroge aussi sur cette entreprise Architecture Action, qui bénéficie ainsi en deux rapports rapides de plus de 500 000 euros HT. Combien cette somme représente de postes de techniciens qui pourraient être utiles à la ville de Laval ? C'est en effet facile de dire que l'on ne recrute pas mais cela est encore plus facile de dire que l'on fait des études, que je qualifierai « de très compliquées et de sombres ». Nous envoyons 500 000 euros dans des officines dont je ne suis pas certain qu'elles ne vont pas reprendre des études qui existaient déjà, car il me semble avoir déjà vu ce genre d'études aussi bien à la ville qu'à l'agglomération. Je suis très étonné, et je voterai contre comme toute l'opposition, car c'est l'opacité la plus totale que de vouloir faire de la cohésion dans des actions qui sont lancées depuis longtemps.

M. le Maire : *M. Pillon, un peu de sérénité. Je vais laisser Françoise Ergan vous répondre car il faut bien mesurer la densité du travail d'étude qui devra être conduit, c'est un travail considérable qui mobilise des compétences et une expertise que nous n'avons pas en interne à la ville de Laval et qui est absolument nécessaire si nous voulons réviser le PLU. Demandez, M. Pillon, à celles et ceux qui sont face à vous ce que demande comme travail la conception d'un nouveau PLU, il faut du temps et dégager des moyens immenses. Je laisse la parole à Françoise Ergan.*

Françoise Ergan : *J'ai mis l'accent dans ma présentation sur le premier livrable qui porte sur les études du pôle d'échanges multimodal et sur le secteur de la gare, mais bien évidemment elles ne porteront pas que sur cette partie-là de la ville, elles porteront sur l'ensemble de la ville. Le PLU est le plan local de l'urbanisme et il comprend bien toute la ville de Laval. Pourquoi n'avons-nous pas commencé plus tôt ? Premièrement, il nous a fallu un certain temps pour comprendre que le PLU voté en 2007 était très contraignant et empêchait certaines réalisations. Déjà, il faut se rendre compte de cela. Ensuite, il a fallu réfléchir à la façon dont nous allons gérer les problèmes.*

La réponse sera la même sur l'autre délibération, pour la transformation de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), qui est sur une zone beaucoup trop étendue sur la ville de Laval et qui ne permet aucune construction.

M. le Maire : *M. Pillon, je vais vous donner quelques exemples : le lotissement du Cormier. Vous voyez à peu près où cela se situe ? Au Bourny. Dans l'ancien PLU, il était prévu une zone constructible mais à l'époque les accès n'ont pas été imaginés. Aujourd'hui, cinq ans après l'inscription de cette zone dans sa constructibilité, nous devons imaginer et financer les accès non prévus, nous avons une cartographie sans projet. Il faut penser aujourd'hui au 42^{ème} devenu une zone à urbaniser, à l'aménagement du quartier de la gare et à la relance de l'attractivité du centre-ville, car nous devons mettre cet ensemble en cohérence. Il ne faut pas simplement faire un zonage mais imaginer un projet de ville en matière de logements, d'activité économique et d'implantation d'entreprises, de déplacements également. C'est la définition d'un projet urbain et ce projet sera mis au point par l'étude dans un aller-retour permanent avec les élus et les forces vives, les associations et les citoyens. Ce projet urbain sera aussi discuté dans les assemblées de quartier.*

Didier Pillon : *M. le Maire je ne doute pas qu'il faille mettre en cohérence, mais je ne comprends pas que nous dépensions ce soir 500 000 euros pour mettre en cohérence des projets déjà lancés. Peut-être n'y a-t-il pas eu d'accès sur un ou deux sites mais cela n'explique pas ces 500 000 euros. Il existe un nombre incalculable d'études, tant à la ville qu'à l'agglomération, tellement d'études d'ailleurs qu'il faudrait repayer un cabinet pour remettre de la cohérence dans ces études, alors qu'il faut de la cohérence dans les travaux. Je trouve étonnant que nous nous posions encore des questions sur le cahier des prescriptions, la qualité des espaces publics, la charte sur la qualité architecturale, la charte de la qualité des lotissements, quand tout ceci a été réalisé et lancé. C'est cela que je ne comprends pas.*

En 2007, il y a eu un PLU, je comprends ce soir qu'il ne vous plaise pas et que vous voulez le changer, seulement pour pouvoir le changer il va falloir attendre 2015 et payer 500 000 euros d'études pour avoir un nouveau PLU. Excusez-moi mais je ne comprends plus, simplement je me pose des questions sur le financement de certains cabinets d'études, il existe parfois des débordements.

M. le Maire : *Sur le choix du cabinet d'études, je peux vous dire qu'un appel d'offres a été fait et qu'un jury que je présidais a auditionné tous les candidats qui avaient déposé une offre. Vous pouvez être rassuré M. Pillon. D'autre part sur l'enjeu lui-même, comment pouvez-vous imaginer que nous ayons laissé construire des lotissements par champs entiers sans penser qu'il y ait des enfants dans ces lotissements, sans penser aux équipements futurs nécessaires, tels des espaces de jeux. Didier Pillon, je peux vous emmener à Thévalles, nous allons aller ensemble à la Commanderie et vous me direz si ce lotissement a été conçu pour y vivre. Même chose à Vaufléury, venez avec moi, vous me direz si le lotissement a été conçu pour la vie des familles et le déplacement des piétons et des cyclistes. Je vous assure tout est à revoir. Précisément, comme le PLU doit être révisé, nous avons besoin d'un travail de fond et de réflexion qui ne sera pas la compilation d'études existantes. Nous devons réinventer la ville de demain, mais cela prend du temps et cela se fera avec les habitants.*

Nicole Peu : *Je veux bien intervenir car dans le cadre du programme local de l'habitat nous avons brossé la situation de toutes les communes de Laval Agglomération. Comment Laval pourrait se priver d'études urbaines alors que toutes les autres communes de Laval Agglomération, même la plus petite, demandent des études d'urbanisme et demandent à Laval Agglomération une aide. Depuis déjà trois ans, nous travaillons avec le CAUE, à Laval et ailleurs, nous constatons un étalement urbain, nous ne pouvons pas avoir un discours sur le développement durable et laisser faire ce qui s'est fait par le passé, et ce que j'appelle l'urbanisme « pouf-pouf-pouf ». Notamment en matière de voirie, sur la largeur des voiries, nous ne pouvons pas laisser faire ce qui s'est fait depuis dix ou quinze ans sur Laval.*

Si les membres de l'opposition étaient présents à la commission habitat, il y a des places d'ailleurs pour les gens de l'opposition, vous verriez en trois ans l'évolution des uns et des autres sur ce sujet, des élus de la plus petite commune se préoccupent d'un nouveau concept de revitalisation des bourgs. Nous avons défini dans le cadre du programme local de l'habitat le concept de reconstruire la ville sur la ville, le bourg sur le bourg. Une ville doit accueillir tous les âges de la vie, il faudra sans doute redéfinir un autre type d'habitat.

Je suis étonnée que Didier Pillon crie aussi fort, contre un projet qui doit dire les grandes lignes. J'étais il y a peu au congrès HLM à Bordeaux, il n'y a pas une ville de 20 000 à 30 000 habitants qui envisage son développement sans études urbaines. Cette complexité de la ville entre les déplacements, les modes d'habitation, les types de services, le vieillissement de la population, tout doit être posé. Excusez-moi M. le Maire d'insister sur ce volet qui est déterminant du vivre ensemble.

M. le Maire : *Bien sûr cela est tellement évident.*

ATTRIBUTION DU MARCHÉ "LAVAL 2021 - PROJET URBAIN"

N°S 435 - CVEU - 1
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 33, 60 à 64 du code des marchés publics,

Considérant qu'une consultation a été lancée selon un appel d'offres restreint pour "Laval 2021 - projet urbain",

Que la commission d'appel d'offres, réunie le 2 décembre 2011, a décidé de l'attribution du marché,

Qu'il convient d'autoriser le maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Dans le cadre de l'appel d'offres restreint pour "Laval 2021 - projet urbain", le maire ou son représentant est autorisé à signer le marché avec le groupement représenté par le mandataire suivant :

entreprise Architecture Action
pour un montant de 303 910 € HT, soit 363 476,36 € TTC.

Ce marché est passé pour une durée de 36 mois.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

RAPPORT

ATTRIBUTION DU MARCHÉ "LAVAL 2021 - QUALITÉ URBAINE"

Rapporteur : Françoise Ergan

La zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) adoptée en 2005 doit répondre aux objectifs de préservation du patrimoine tout en permettant à la ville d'évoluer et de s'adapter aux différentes mutations en matière de renouvellement urbain.

Avec l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), le législateur semble vouloir aller dans ce sens. C'est l'opportunité pour Laval, parallèlement à la révision du plan local d'urbanisme (PLU), d'élaborer un document stratégique qui réponde aux enjeux patrimoniaux et permette un renouvellement urbain en centre-ville.

En effet, avec une densité de 45 logements/hectare, le centre-ville est faiblement peuplé. Dans le même temps, on constate un pourcentage de logements vacants significatif sur la rive droite.

Dans cette reconquête du centre-ville et de son patrimoine, la qualité urbaine est un élément majeur à prendre en compte pour renforcer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité des espaces publics.

Sur un périmètre recentré sur la zone UA du PLU, il est proposé d'élaborer un plan d'actions pour la mise en valeur des espaces publics et de fixer les lignes directrices de mise en valeur du patrimoine et d'une certaine densification du cœur de ville. Ce document posera les bases de la future AVAP et mettra en cohérence l'action à mener sur les espaces publics après en avoir défini le rôle et la place dans l'activité de la ville.

La ville disposera ainsi d'un programme d'actions sur le périmètre défini pour mieux anticiper les changements à opérer sur le fonctionnement de la ville, adapter son cœur de ville aux nouveaux usages à venir, tout en préservant son identité par la mise en valeur de ses atouts patrimoniaux, architecturaux et paysagers.

Les phases :

Phase 1 - Plan guide

- étape 1 : diagnostic comprenant :
 - le périmètre de l'étude,
 - la description du fonctionnement du centre-ville,
 - le diagnostic et l'analyse des espaces publics ;
- étape 2 :
 - le nouveau plan de déplacements (en lien avec l'étude PEM gare, dans la mission projet urbain),
 - les préconisations et le choix des sites de densification,
 - la classification, les prescriptions et le programme d'actions pour les espaces publics et les itinéraires de promenades ;
- étape 3 : chartes et cahiers des prescriptions :
 - le cahier des prescriptions sur la qualité des espaces publics,
 - la charte sur la qualité architecturale,
 - la charte de la qualité des lotissements,
 - le règlement d'octroi des aides et le périmètre de ravalement obligatoire des façades.

Phase 2 - Révision de la ZPPAUP en AVAP

La présente délibération vise à autoriser le maire à signer le marché avec le groupement représenté par le mandataire suivant : Architecture Action, pour un montant de 190 480 € HT, soit 227 814,08 € TTC.

Françoise Ergan : *Dans le même esprit que la délibération précédente portant sur le PLU, celle-ci porte sur la future AVAP, l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine qui remplace la ZPPAUP, la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Nous avons envisagé de réviser cette ZPPAUP mais le législateur a prévu sa transformation en AVAP, et nous nous ajustons à la loi. Là aussi, des études sont nécessaires pour envisager tout ce qui touche à la qualité des espaces publics, et à la qualité des lotissements. Nous en avons un petit peu parler tout à l'heure à l'occasion de la délibération précédente.*

La première partie de ces études portera sur la rédaction d'un plan guide avec plusieurs étapes : le diagnostic, le nouveau plan de déplacements et la rédaction du cahier des charges qui n'existent pas contrairement à ce que l'on pourrait croire. Ces études se terminent par la rédaction du nouveau document de l'AVAP, l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

M. le Maire : *Avez-vous des questions ? Didier Pillon.*

Didier Pillon : *Non, ce n'est pas une question. Les autres comme vous nous appelez M. le Maire voteront contre. Là encore, nous sommes à 227 000 euros pour des études. Je comprends qu'il faille entreprendre des études, mais il y en a déjà eu beaucoup, je suis désolé de le dire à Nicole Peu. Je n'ai pas le sentiment que Laval soit une ville horrible à vivre et que des horreurs monumentales aient été commises. J'observe simplement que « Laval 2021 » ressemble à un slogan, il me semble qu'un cabinet d'études travaille actuellement sur « Paris 2021 », nous pouvons appeler cela le syndrome parisien. Pour ce qui est de donner à nouveau 220 000 euros à un cabinet d'architecture, vous permettrez que « les autres » votent contre.*

ATTRIBUTION DU MARCHÉ "LAVAL 2021 - QUALITÉ URBAINE"

N°S 435 - CVEU - 2
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 33, 60 à 64 du code des marchés publics,

Considérant qu'une consultation a été lancée selon un appel d'offres restreint pour "Laval 2021 - qualité urbaine",

Que la commission d'appel d'offres, réunie le 2 décembre 2011, a décidé de l'attribution du marché,

Qu'il convient d'autoriser le maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Dans le cadre de l'appel d'offres restreint pour "Laval 2021 - qualité urbaine", le maire ou son représentant est autorisé à signer le marché avec le groupement représenté par le mandataire suivant :

entreprise Architecture Action
pour un montant de 190 480 € HT, soit 227 814,08 € TTC.

Ce marché est passé pour une durée de 30 mois.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

M. le Maire : *Merci. Nous poursuivons avec l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Crossardière.*

RAPPORT

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE CROSSARDIÈRE

Rapporteur : Françoise Ergan

La rue Crossardière représente l'une des principales liaisons de circulation entre l'est et l'ouest de la ville. Cette voie majeure du plan actuel de circulation permet de relier le quartier de la gare au centre-ville et d'assurer la continuité de l'axe de contournement (boulevard Félix Grat, rue Crossardière, sortie de ville). Elle se caractérise par un aspect rectiligne qui croise plusieurs axes transversaux de liaison nord/sud dont les quais de la Mayenne.

La circulation est en sens unique. Elle se prolonge de la rive gauche vers la rive droite de la Mayenne par le franchissement du pont de l'Europe et l'allée de Cambrai (voie longeant le square de Boston).

C'est une rue résidentielle qui ne possède pas de caractère commercial. Mais elle est fortement marquée par la présence de deux établissements scolaires (2 550 élèves au total).

Il s'agit d'un axe dont les espaces de répartition de circulation sont peu lisibles (vélos, véhicules légers), les trottoirs sont trop restreints compte-tenu de leur fréquentation en heures de pointe par les élèves des établissements scolaires, les revêtements des chaussées et trottoirs sont dégradés.

Sa requalification globale est nécessaire afin de permettre l'amélioration de la qualité des espaces publics et de la sécurité.

Pour conduire cette opération, il a été décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée qui comprendra :

- Une mission 1 : études préliminaires pour définir l'aménagement de la rue (répartition des espaces de circulation, profil en travers, conditions de circulation). Le périmètre de l'étude comprend : la rue Crossardière, le pont de l'Europe et l'allée de Cambrai ;
- Une mission 2 : réalisation du projet retenu qui pourra faire l'objet de tranches de travaux.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Crossardière avec le groupement TECAM-CETE DE L'OUEST représenté par le mandataire TECAM pour les montants suivants :

- mission 1 : études préliminaires de diagnostic et de concertation : 11 130 € HT, soit 13 311,48 € TTC,
- mission 2 : maîtrise d'œuvre des travaux : 19 790 € HT, soit 23 668,84 € TTC,

soit un montant global de marché de 30 920 € HT, soit 36 980,32 € TTC.

Françoise Ergan : *Vous l'avez décliné précédemment lors de la présentation du budget. Ce sera la première traduction de ce nouveau document qui portera sur la qualité urbaine. Nous souhaitons faire de cette rue une première déclinaison, un premier laboratoire pour l'été 2012. Cette rue Crossardière compte deux établissements scolaires, les axes de circulation sont peu lisibles (trottoirs restreints, vélos et véhicules légers), nous souhaitons qu'elle soit complètement réaménagée pour mieux prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements et des usagers, que ce soit les piétons, les cyclistes ou les automobilistes.*

Il a été décidé pour conduire cette opération de lancer un marché de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée avec deux missions dont nous souhaitons confier la responsabilité à l'entreprise TECAM, pour la première mission qui portera sur les études, et à l'entreprise CETE de l'Ouest, pour la deuxième mission qui portera sur la réalisation du projet retenu. Le montant des deux études s'élève à 37 000 euros. Les études portent sur la rue Crossardière, le pont de l'Europe et l'allée de la Cambrai. Les travaux auront lieu en 2012 sur la rue Crossardière, du 1^{er} juin à fin octobre 2012.

M. le Maire : *Avez-vous des questions ?*

François Zocchetto : *Nous n'avons pas bien entendu le montant des marchés et le nom des entreprises.*

Françoise Ergan : *Vous avez un rapport modificatif sur table avec les montants et le nom des entreprises : TECAM pour la mission 1 d'une valeur de 13 311,48 euros TTC et CETE de l'Ouest pour la mission 2 pour 23 668,84 euros TTC.*

M. le Maire : *Très bien, merci. Oui.*

Françoise Zocchetto : *Une question de principe, pourquoi ce ne sont pas les services municipaux qui s'occupent de ce genre de maîtrise d'œuvre ? Il me semble qu'ils sont parfaitement compétents pour assurer l'encadrement de ce type de travaux et la plupart du temps. C'était le cas par le passé. Est-ce une défiance par rapport à leur compétence ? Il me semble que le fonctionnement normal est de confier aux services municipaux ce genre de mission. Vous avez, il me semble, un service de bon niveau. Pourquoi ne leur confie-t-on pas cette mission ?*

M. le Maire : *Première raison, les services municipaux ont aujourd'hui une charge de travail importante et je ne tiens pas à rajouter à cette charge. C'est extrêmement important. Nous faisons ce que nous pouvons avec les moyens humains dont nous disposons, je suis par ailleurs très exigeant avec nos services.*

Deuxième raison, nous sommes dans une première déclinaison de la qualité urbaine et nous allons ainsi donner une matrice qui sera celle des services pour les futurs travaux d'aménagement urbain en termes de voirie et d'espace public de la ville.

Pour ces deux raisons, nous avons souhaité recourir à cette mission de maîtrise d'œuvre.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE CROSSARDIÈRE

N°S 435 - CVEU - 3
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 et 28,

Considérant qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la requalification de la rue Crossardière,

Qu'il convient d'autoriser le maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Crossardière avec le groupement suivant : TECAM-CETE DE L'OUEST représenté par le mandataire TECAM, 47-49, rue Kléber, BP 80 416, 35 304 FOUGÈRES pour les montants suivants :

mission 1 : études préliminaires de diagnostic et de concertation : 11 130 € HT, soit 13 311,48 € TTC,

mission 2 : maîtrise d'œuvre des travaux : 19 790 € HT, soit 23 668,84 € TTC,

soit un montant global de marché de 30 920 € HT, soit 36 980,32 € TTC.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec deux avenants au marché de restauration de l'aile sud du Château-Neuf.*

RAPPORT

AVENANTS AU MARCHÉ DE RESTAURATION DE L'AILE SUD DU CHÂTEAU-NEUF

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Dans le cadre de la restauration de l'aile sud du Château-Neuf, des travaux supplémentaires au marché initial sont nécessaires.

Feront l'objet d'un avenant n° 2 au lot 1 - "déconstruction, gros œuvre, charpente bois", les travaux de consolidation et de redressement de la charpente au droit du pavillon Est, ainsi que la restauration du support de la couverture. Le montant de ces travaux est de 14 992,65 €, ce qui porte le montant du lot 1 - "déconstruction, gros œuvre, charpente bois" à 309 713,77 €.

De plus, il convient également de prévoir un avenant n° 1 au lot 5 - "menuiserie bois", pour le remplacement des menuiseries (fenêtres) prévues au marché de base par des portes suivant une décomposition semblable aux fenêtres. Le montant de ces travaux est de 2 264,04 €, ce qui porte le montant du lot 5 - "menuiserie bois" à 154 289,62 €.

Il vous est proposé d'approuver ces travaux supplémentaires et d'autoriser le maire à signer les avenants n° 2 au lot 1 - "déconstruction, gros œuvre, charpente bois" et n° 1 au lot 5 - "menuiseries bois" selon le tableau suivant :

Lot	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n° 1	Nouveau montant HT	%	Avenant n° 2	Nouveau montant HT	%
lot 1 - déconstruction, gros œuvre, charpente bois	CRUARD	291 759,57 €	2 961,55 €	294 721,12 €	1,02%	14 992,65 €	309 713,77 €	5,09%
lot 5 - menuiseries bois	BICHOT	152 025,58 €	2 264,04 €	154 289,62 €	1,49%			

Emmanuel Doreau : *Ces deux avenants correspondent à des travaux supplémentaires. Sur de gros chantiers comme celui du Château-Neuf, il est normal de rencontrer quelques surprises et généralement ce sont de mauvaises surprises. Cela nécessite aujourd'hui une intervention complémentaire et non prévue des entreprises dans le marché initial. Ces avenants concernent le lot n° 1 - "déconstruction, gros œuvre, charpente bois" car nous avons la nécessité de consolider la charpente sur l'aile sud du Château-Neuf. Cela entraîne un surcoût de 14 992,65 euros très exactement, soit 5 % du marché, nous sommes dans les enveloppes habituelles sur ce type de travaux. Le lot n° 5 - "menuiseries bois" est l'autre lot concerné, nous allons remplacer certaines fenêtres par des portes de façon à garder le cachet initial de l'aile sud du Château-Neuf. Nous sommes sur une somme raisonnable de 2 264 euros. Je vous demande de bien vouloir adopter ces deux avenants.*

M. le Maire : *Merci M. l'Adjoint à la culture et au patrimoine.*

AVENANTS AU MARCHÉ DE RESTAURATION DE L'AILE SUD DU CHÂTEAU-NEUF

N°S 435 - CVEU - 4

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 20, 40, 57 à 59,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2010 relative à l'attribution du marché pour la restauration de l'aile sud du Château-Neuf,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2011 relative à l'avenant n° 1 au lot 1 déconstruction, gros œuvre, charpente bois, du marché pour la restauration de l'aile sud du Château-Neuf,

Vu l'avis favorable donné par la commission d'appel d'offres le 2 décembre 2011,

Considérant que la ville de Laval a décidé d'effectuer les travaux complémentaires,
Qu'en conséquence les lots 1 et 5 du marché doivent faire l'objet d'un avenant en augmentation,
Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÉRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°2 au lot 1 - déconstruction, gros œuvre, charpente bois et l'avenant n°1 au lot 5 - menuiseries bois, suivant le détail ci-après :

Lots	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n°1	Nouveau montant HT	%	Avenant n°2	Nouveau montant HT	%
lot 1 – déconstruction gros œuvre, charpente bois	CRUARD	291 759,57 €	2 961,55 €	294 721,12 €	1,02%	14 992,65 €	309 713,77 €	5,09%
lot 5 – menuiseries bois	BICHOT	152 025,58 €	2 264,04 €	154 289,62 €	1,49%			

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet,

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nicole Peu, nous parlions précédemment d'entretien et de maintenance.*

RAPPORT

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Nicole Peu

La ville de Laval a conclu des marchés d'entretien pour ses installations techniques spécifiques (ascenseurs, portes automatiques, alarmes, climatisation, onduleurs etc.). Ces marchés arrivent à terme en décembre 2011, il convient donc de les renouveler.

Le montant annuel estimé est de 100 000 €. Il est reconductible trois fois chaque année civile pour une durée maximale de quatre ans.

Une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres a été lancée.

La commission d'appel d'offres, réunie le 2 décembre 2011, a décidé de l'attribution des marchés suivants :

- lot 1 : maintenance des ascenseurs et monte-charge
entreprise Thyssenkrupp
pour un montant annuel de 19 229 € HT, soit 22 997,88 € TTC,
- lot 2 : maintenance des installations de chauffage et climatisation
entreprise Eiffage Energie Anjou Maine
pour un montant annuel de 10 460,64 € HT, soit 12 510,93 € TTC,
- lot 3 : entretien des compresseurs et filtre deshuileur
entreprise Vinci Facility Sarthe
pour un montant annuel de 1 035 € HT, soit 1 237,86 € TTC,
- lot 4 : entretien des systèmes de protection contre l'incendie
entreprise Eiffage Energie Anjou Maine
pour un montant annuel de 4 627 € HT, soit 5 533,89 € TTC,
- lot 5 : entretien des systèmes de protection contre l'intrusion
entreprise Delta Sécurité Solutions
pour un montant annuel de 2 640 € HT, soit 3 157,44 € TTC,
- lot 6 : télésurveillance
entreprise Delta Sécurité Solutions
pour un montant annuel de 4 680 € HT, soit 5 597,28 € TTC,
- lot 7 : maintenance de la vidéo des parkings de la gare et du théâtre
entreprise Eiffage Energie Anjou Maine
pour un montant annuel de 2 350,20 € HT, soit 2 810,84 € TTC,
- lot 8 : entretien des onduleurs
entreprise Vinci Facility Sarthe
pour un montant annuel de 8 445 € HT, soit 10 100,22 € TTC,
- lot 9 : maintenance des portes et barrières automatiques
entreprise Vinci Facility Sarthe
pour un montant annuel de 18 200 € HT, soit 21 767,20 € TTC,
- lot 10 : interventions sur alarmes intrusions
entreprise Contrôle Gardiennage Sécurité
pour un montant à l'intervention :
 - . en journée : 41 € HT,
 - . de nuit : 45 € HT,
 - . les dimanches et jours fériés : 70 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer ces marchés.

Nicole Peu : *Je confirme M. le Maire que les bâtiments communaux dont nous avons la charge aujourd'hui sont en fort mauvais état. J'étais très surprise que les services techniques nous disent à notre arrivée que les obligations et les normes de sécurité n'étaient pas conformes et honorées. Il s'agit d'attribuer les marchés par anticipation car le dernier marché se termine le 31 décembre 2011. Ils concernent la maintenance des ascenseurs, l'installation de chauffages et de climatisations, l'entretien*

des compresseurs et des systèmes de protection contre l'incendie, l'entretien des systèmes de protection contre l'intrusion, la télésurveillance, la maintenance de la vidéo des parkings de la gare et du théâtre, l'entretien des onduleurs, la maintenance des portes et des barrières automatiques et l'intervention sur les alarmes intrusion. En face de chacune de ces rubriques, vous avez le nom des entreprises retenues dans le cadre de la commission d'attribution du 2 décembre dernier, ainsi que les montants des marchés. Merci.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

N°S 435 - CVEU - 5
Rapporteur : Nicole Peu

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 33, 40 et 57 à 59 et 77,

Considérant que les marchés d'entretien pour ses installations techniques spécifiques (ascenseurs, portes automatiques, alarmes, climatisation, onduleurs, etc) arrivent à terme en décembre 2011,

Qu'il convient de les renouveler,

Que la commission d'appel d'offres, réunie le 2 décembre 2011, a décidé de l'attribution des marchés,

Qu'il convient d'autoriser le maire à signer les marchés correspondants,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les marchés relatifs à l'entretien des installations techniques et spécifiques avec les entreprises suivantes et à relancer les marchés déclarés sans suite ou infructueux :

- lot 1 : maintenance des ascenseurs et monte-charge
entreprise Thyssenkrupp
pour un montant annuel de 19 229 € HT, soit 22 997,88 € TTC,
- lot 2 : maintenance des installations de chauffage et climatisation
entreprise Eiffage Energie Anjou Maine
pour un montant annuel de 10 460,64 € HT, soit 12 510,93 € TTC,
- lot 3 : entretien des compresseurs et filtre deshuileur
entreprise Vinci Facility Sarthe
pour un montant annuel de 1 035 € HT, soit 1 237,86 € TTC,
- lot 4 : entretien des systèmes de protection contre l'incendie
entreprise Eiffage Energie Anjou Maine
pour un montant annuel de 4 627 € HT, soit 5 533,89 € TTC,
- lot 5 : entretien des systèmes de protection contre l'intrusion
entreprise Delta Sécurité Solutions
pour un montant annuel de 2 640 € HT, soit 3 157,44 € TTC,

- lot 6 : télésurveillance
entreprise Delta Sécurité Solutions
pour un montant annuel de 4 680 € HT, soit 5 597,28 € TTC,
- lot 7 : maintenance de la vidéo des parkings de la gare et du théâtre
entreprise Eiffage Energie Anjou Maine
pour un montant annuel de 2 350,20 € HT, soit 2 810,84 € TTC,
- lot 8 : entretien des onduleurs
entreprise Vinci Facility Sarthe
pour un montant annuel de 8 445 € HT, soit 10 100,22 € TTC,
- lot 9 : maintenance des portes et barrières automatiques
entreprise Vinci Facility Sarthe
pour un montant annuel de 18 200 € HT, soit 21 767,20 € TTC,
- lot 10 : interventions sur alarmes intrusions
entreprise Contrôle Gardiennage Sécurité
pour un montant à l'intervention :
 - . en journée : 41 € HT,
 - . de nuit : 45 € HT,
 - . les dimanches et jours fériés : 70 € HT.

Article 2

Le marché est passé pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2012. Il est reconductible trois fois chaque année civile pour une durée maximale de 4 ans.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Jean-François Germerie pour des travaux de rénovation à l'école Badinter.*

RAPPORT

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE BADINTER (EX. ÉCOLE TATI)

Rapporteur : Jean-François Germerie

Par délibération en date du 26 septembre 2011, la ville de Laval a passé un avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation de l'école Badinter (ex. école Jacques Tati) pour son lot n°1 "désamiantage-démolition, gros œuvre, maçonnerie" pour un montant total de - 369,32 euros.

Dans le cadre de la rénovation de cette école, de nouvelles modifications de travaux nécessitant un avenant n°2 pour le lot 1 et un avenant n°1 pour les autres lots sont à prendre en compte.

Ces modifications sont les suivantes :

- . la suppression de travaux pour un montant total de 10 931,06 € (avenant n°1 pour les lots 2, 3, 6, 9 et 10) :
 - la suppression de l'extension de la halte-garderie a conduit à la suppression des poses de portes, plinthes, fenêtres, cloisons et de travaux d'électricité,
 - à l'école, le carrelage scellé a été remplacé par du carrelage collé et le remplacement des sols de la bibliothèque et du dortoir a été annulé ;
- . ajout de travaux supplémentaires pour un montant total de 12 826,41 € (avenant n°2 pour le lot 1, et avenant n°1 pour les lots 4, 5, 7, 8 et 11), se lon le détail suivant :
 - la réalisation de fondations supplémentaires dues à la surprofondeur du sol,
 - l'ajout de rideaux à l'école élémentaire,
 - l'ajout de portes coupe feu, plinthes et chant-plats dans l'école maternelle,
 - l'habillage supplémentaire sur menuiserie PVC à l'école et à la halte garderie,
 - l'ajout d'une alimentation téléphone dans la halte-garderie,
 - la modification au niveau de la préparation du restaurant,
 - la séparation des réseaux de chauffage entre l'école et la halte-garderie,
 - le remplacement du bardage en acier par du "canixel",
 - les travaux de peinture à la halte-garderie et l'école.

Il vous est proposé d'approuver les modifications des travaux pour un montant supplémentaire total de 1 895,35 € et d'autoriser le maire à signer les avenants selon le tableau suivant :

Lots	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n°1 HT (délibération du 26/09/2011)	Avenant n°1 à passer HT	Avenant n°2 à passer HT	Nouveau montant HT	Évolution en %
lot 1 - désamiantage - démolition, gros oeuvre, maçonnerie	PREVOSTO	46 626,97 €	-369,32 €		1 079,64 €	47 337,29 €	2,28%
lot 2 - menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie	GUYON & Fils	48 000,00 €		-6 548,50 €		41 451,50 €	-16,32%
lot 3 - menuiseries extérieures en PVC	MPO	31 981,66 €		-383,82 €		31 597,84 €	-1,20%
lot 4 - menuiseries intérieures bois	MONNÉ	33 500,00 €		863,99 €		34 363,99 €	2,58%
lot 5 - cloisons sèches - faux plafonds - isolation	EURL ACTIS LATOUR	33 500,00 €		2 325,17 €		35 825,17 €	2,58%
lot 6 - électricité - courants faibles	ELITEL ENERGIES	30 939,42 €		-289,32 €		30 650,10 €	-0,91%
lot 7 - plomberie - sanitaires - chauffage - VMC	FRANCE CHAUFFAGE	34 024,70 €		3 135,16 €		37 159,86 €	0,94%
lot 8 - peintures - revêtements muraux	LUCAS	30 248,21 €		1 941,45 €		32 189,66 €	6,00%
lot 9 - carrelages - faïences	LUCAS	7 762,91 €		-140,00 €		7 622,91 €	-1,80%
lot 10 - sols souples en PVC	FRÉTIGNÉ	22 850,04 €		-3 569,42 €		19 280,62 €	-15,62%
lot 11 - réfection des couvertures	COURCELLE SAS	103 949,00 €		3 481,00 €		107 430,00 €	3,35%
TOTAL		423 382,91 €	-369,32 €	815,71 €	1 079,64 €	424 908,94 €	

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE BADINTER (EX. ÉCOLE TATI)

N°S 435 - CVEU - 6

Rapporteur : Jean-François Germerie

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 20, 40, 57 à 59,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2010 relative à l'attribution du marché pour la restructuration de l'école Badinter (ex. Jacques Tati),

Vu l'avis favorable donné par la commission d'appel d'offres le 2 décembre 2011,

Considérant que la ville de Laval a décidé d'effectuer les travaux complémentaires et de ne pas réaliser l'extension de la crèche,

Qu'en conséquence les lots du marché figurants dans le tableau ci-dessous doivent faire l'objet d'avenants en diminution ou en augmentation,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les avenants concernant le marché de travaux de l'école Badinter (ex. école Jacques Tati), suivant le détail ci-après :

Lots	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n°1 HT (délibération du 26/09/2011)	Avenant n°1 à passer HT	Avenant n°2 à passer HT	Nouveau montant HT	Évolution en %
lot 1 - désamiantage - démolition, gros oeuvre, maçonnerie	PREVOSTO	46 626,97 €	-369,32 €		1 079,64 €	47 337,29 €	2,28%
lot 2 - menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie	GUYON & Fils	48 000,00 €		-6 548,50 €		41 451,50 €	-16,32%
lot 3 - menuiseries extérieures en PVC	MPO	31 981,66 €		-383,82 €		31 597,84 €	-1,20%
lot 4 - menuiseries intérieures bois	MONNÉ	33 500,00 €		863,99 €		34 363,99 €	2,58%
lot 5 - cloisons sèches - faux plafonds - isolation	EURL ACTIS LATOUR	33 500,00 €		2 325,17 €		35 825,17 €	2,58%
lot 6 - électricité - courants faibles	ELITEL ENERGIES	30 939,42 €		-289,32 €		30 650,10 €	-0,91%
lot 7 - plomberie - sanitaires - chauffage - VMC	FRANCE CHAUFFAGE	34 024,70 €		3 135,16 €		37 159,86 €	0,94%
lot 8 - peintures - revêtements muraux	LUCAS	30 248,21 €		1 941,45 €		32 189,66 €	6,00%
lot 9 - carrelages - faïences	LUCAS	7 762,91 €		-140,00 €		7 622,91 €	-1,80%
lot 10 - sols souples en PVC	FRÉTIGNÉ	22 850,04 €		-3 569,42 €		19 280,62 €	-15,62%
lot 11 - réfection des couvertures	COURCELLE SAS	103 949,00 €		3 481,00 €		107 430,00 €	3,35%
TOTAL		423 382,91 €	-369,32 €	815,71 €	1 079,64 €	424 908,94 €	

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, François Zocchetto n'a pas pris part au vote.

M. le Maire : *Claude Gourvil pour une convention relative au concours du service public d'assainissement non collectif de la ville de Laval pour les communes extérieures.*

RAPPORT

CONVENTION RELATIVE AU CONCOURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA VILLE DE LAVAL POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Rapporteur : Claude Gourvil

La loi sur l'eau a imposé aux collectivités d'effectuer un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement non collectif.

L'article 2 de l'arrêté du 7 septembre 2009 précise les contrôles à réaliser. Ces derniers se déclinent de la manière suivante :

- un contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle,
- un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les installations n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle et ayant été réalisées ou réhabilitées avant le 31 décembre 1998,
- une vérification de conception et d'exécution pour les installations n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle et ayant été réalisées ou réhabilitées après le 31 décembre 1998.

En 2006, huit communes de Laval Agglomération (Ahuillé, Châlons-du-Maine, Changé, La Chapelle-Anthenaise, Entrammes, Louverné, Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin) ont lancé un marché à bons de commande afin d'externaliser la réalisation de ces contrôles. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la ville de Laval avait été retenu pour l'exécution de ce marché. Ce dernier s'est terminé le 31 août 2011.

Les huit communes souhaitent continuer à externaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif. La ville de Laval ne souhaite pas répondre à une nouvelle consultation concernant la réalisation de ces contrôles. Par ailleurs, Laval Agglomération est en cours de réflexion sur la gestion des services publics d'assainissement non collectif. Par conséquent, une solution temporaire a été proposée via la mise en œuvre de conventions spécifiques avec chacune des huit communes.

La présente délibération vise à autoriser le maire à signer les conventions à intervenir avec chacune de ces communes.

Claude Gourvil : *Depuis 2006, nous assurons les contrôles à réaliser au titre de l'assainissement non collectif pour huit communes de Laval Agglomération que sont Ahuillé, Châlons-du-Maine, Changé, La Chapelle-Anthenaise, Entrammes, Louverné, Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin, communes qui à l'époque avaient lancé un marché à bons de commande, sous forme d'un groupement, afin d'externaliser la réalisation de ces contrôles. Ce marché est arrivé à échéance. Néanmoins, les huit communes souhaitent continuer à externaliser leur contrôle des installations d'assainissement non collectif. Pour notre part, nous ne souhaitons pas répondre à une nouvelle consultation et les huit communes ne souhaitent pas en relancer une non plus. Par ailleurs, Laval Agglomération est en cours de réflexion sur la gestion des services publics d'assainissement non collectif. Nous avons trouvé une solution temporaire qui devrait satisfaire tout le monde dans un premier temps en proposant la mise en œuvre de conventions spécifiques avec chacune de ces huit communes.*

La présente délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer les conventions à intervenir avec chacune de ces huit communes, sachant que les tarifs indiqués dans la convention viennent d'être réévalués de 2,2 %. Pour information, l'enquête de satisfaction menée auprès de ces huit communes a donné un résultat de 100 % de satisfaction, c'est la raison pour laquelle elles souhaitent continuer à travailler avec la ville de Laval.

CONVENTION RELATIVE AU CONCOURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA VILLE DE LAVAL POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES

N°S 435 - CVEU - 7
Rapporteur : Claude Gourvil

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que les communes d'Ahuillé, de Châlons du Maine, de Changé, de La Chapelle-Anthenaise, d'Entrammes, de Louverné, de Montigné-le-Brillant et de Nuillé-sur-Vicoin ont sollicité le concours du SPANC de Laval, afin d'assurer les missions de contrôle des installations d'ANC présentes sur leur territoire,

Que ce concours doit faire l'objet d'une convention spécifique avec chaque commune,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les conventions individuelles relatives au concours du SPANC de la ville de Laval avec les communes d'Ahuillé, de Châlons du Maine, de Changé, de La Chapelle-Anthenaise, d'Entrammes, de Louverné, de Montigné-le-Brillant et de Nuillé-sur-Vicoin sont approuvées.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer chacune de ces conventions.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Serge Launay pour une convention avec la société Kéolis pour l'implantation d'un site radioélectrique au château d'eau des Touches.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ KÉOLIS POUR L'IMPLANTATION D'UN SITE RADIOÉLECTRIQUE AU CHÂTEAU D'EAU DES TOUCHES – MODIFICATIF

Rapporteur : Serge Launay

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a approuvé et autorisé le maire à signer la convention portant autorisation d'implantation d'un site radioélectrique au bénéfice de Laval Agglomération sur le château d'eau des Touches.

Par courrier en date du 7 novembre 2011, Laval Agglomération a demandé à la ville de Laval d'établir cette convention avec son délégataire, à savoir Kéolis Laval.

Il convient donc d'adopter une délibération modificative pour changement de cocontractant.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer la convention portant implantation d'un site radioélectrique sur le château d'eau des Touches avec Kéolis Laval.

Serge Launay : *Précédemment, le conseil municipal a approuvé et autorisé le maire à signer une convention pour autoriser l'implantation d'un site radioélectrique pour Laval Agglomération. Celle-ci demande à notre municipalité d'établir cette convention avec Kéolis, nous devons donc adopter une décision modificative pour acter ce changement de signataire pour ce contrat. Il vous est donc demandé d'autoriser le maire à signer la convention portant sur l'implantation d'un site radioélectrique sur le château d'eau des Touches avec Kéolis Laval.*

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ KÉOLIS POUR L'IMPLANTATION D'UN SITE RADIOÉLECTRIQUE AU CHÂTEAU D'EAU DES TOUCHES – MODIFICATIF

N°S 435 - CVEU - 8

Rapporteur : Serge Launay

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal CVEU-15 – en date du 26 septembre 2011 portant autorisation d'implantation d'un site radioélectrique au bénéfice de Laval Agglomération sur le château d'eau des Touches,

Vu le courrier de Laval Agglomération en date du 7 novembre 2011 demandant que soit dressée une convention avec son délégataire, à savoir Kéolis Laval,

Considérant l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie, indispensable au fonctionnement du réseau TUL, a été autorisée au bénéfice de Laval Agglomération,

Que l'autorisation doit être fournie au délégataire de Laval Agglomération,
Qu'il convient d'adopter une délibération modificative,
Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention portant implantation d'un site radioélectrique sur le château d'eau des Touches avec Kéolis Laval.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Claude Gourvil pour une demande d'autorisation d'exploitation de la société Europlastiques.*

RAPPORT

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA SOCIÉTÉ EUROPLASTIQUES
SUR L'INSTALLATION CLASSÉE DU SITE DES GRANDS PRÉS À CHANGÉ

Rapporteur : Claude Gourvil

La société Europlastiques souhaite implanter un nouvel établissement, zone des Grands Prés à Changé, pour remplacer deux unités existantes sur la zone des Touches. Le regroupement des deux sites soumet le nouveau site à autorisation pour la rubrique 2661 (transformation de polymères, quantité traitée supérieure ou égale à 10T/j).

Le préfet de la Mayenne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 28 novembre 2011 au 28 décembre 2011 inclus.

Conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été réalisé par Axe Environnement de Bruz (35) pour la société Europlastiques.

Cette société est spécialisée dans la fabrication de conditionnements et de pièces techniques en plastiques. Cette entreprise est certifiée ISO 9001 depuis 1994. Les nouveaux locaux seront constitués d'un bâtiment industriel principal et de bâtiments administratifs et sociaux.

Impact paysager

Le bâtiment sera implanté dans la zone d'activités des Grands Prés, qui accueillera à terme diverses installations à caractère artisanal et industriel. Il est prévu un parking du personnel enterré afin de réduire les surfaces imperméabilisées. Les espaces restant seront enherbés et arborés, avec l'implantation d'un verger et d'une zone d'éco-pâturage.

Impact sur l'eau

L'eau consommée par l'établissement proviendra du réseau d'eau potable de Laval. La consommation annuelle est estimée à 1 800 m³/an, alors que la consommation existante est de 5 000 m³/an. Ceci est principalement dû à l'utilisation de groupes froids et d'aéroréfrigérants fonctionnant en circuit fermé en remplacement des tours aéroréfrigérantes actuelles. De plus, une partie des eaux de toiture sera stockée et réutilisée.

Les eaux usées issues des eaux sanitaires, des pertes d'eau des circuits et des eaux de nettoyage des locaux seront traitées par la station d'épuration de Laval. Les eaux de nettoyage seront prétraitées dans un débourbeur déshuileur. Une convention de rejet sera mise en place avec le service des eaux de la ville de Laval.

Les eaux pluviales issues des toitures seront en partie réutilisées puis infiltrées via 2 bassins d'infiltration de 120 m³ et 195 m³ prévus à cet effet.

Les eaux de voirie seront dirigées vers un bassin étanche de 620 m³ équipé d'un dégrilleur à l'entrée et d'un séparateur à hydrocarbures en sortie. Ce bassin sera raccordé au bassin pluvial existant sur la zone d'activités.

Toutes les eaux d'incendie seront orientées vers le bassin étanche muni d'une vanne de confinement. De plus, des caniveaux périphériques seront créés le long des façades afin d'orienter les eaux d'incendie vers ce bassin.

Impact sur le bruit

Les sources de bruit seront dues au fonctionnement des installations de production et annexes, aux opérations de dépotage des matières premières et à la circulation des véhicules. Une modélisation des niveaux sonores a été réalisée pour vérifier le respect des exigences réglementaires en limite de propriété. Une augmentation modérée des niveaux de bruit est attendue, compte tenu du caractère rural du site actuellement.

Impact sur l'air

Les activités susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques sont le fonctionnement des équipements de préparation, transfert des matières premières et du broyeur des rebuts de production et la circulation de véhicules. Des dispositifs de filtration sont prévus dans les locaux.

Impact sur les déchets

D'une manière générale tous les déchets seront éliminés dans des filières conformes à la réglementation en vigueur. Les déchets valorisables seront triés et recyclés dans les filières appropriées. Les déchets souillés seront évacués dans des filières de traitement spécifiques.

Risques sanitaires

Une étude des rejets potentiels pouvant avoir un impact sur la santé des riverains a été réalisée. Il ressort que les rejets du site seront suffisamment faibles et sans polluants particuliers pour ne pas présenter de risques pour la santé.

Défense incendie

Il est prévu d'assurer la défense incendie par les poteaux existants sur la zone et l'installation d'un poteau en interne. De plus, une réserve de 240 m³ sera créée. L'avis du service départemental des secours n'a pas été transmis pour l'instant.

Étude de danger

L'étude de danger réalisée a mis en valeur un niveau de risques limité. Aucun événement (pollution, incendie, explosion...) ne ressort comme majeur compte tenu des moyens de sécurité mis en place.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sous réserves à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société Europlastiques pour le site de Changé, zone des Grands Prés. Les réserves sont les suivantes :

- les eaux pluviales réutilisées transiteront par un réseau identifié et déconnecté du réseau de distribution d'eau potable. Les mesures compensatoires proposées pour réduire l'impact de l'activité sur l'environnement devront être réalisées conformément au dossier présenté,
- la ville de Laval suggère d'intégrer des plantes mellifères sur les parcelles paysagères du site,
- la ville de Laval préconisera d'installer des débourbeurs séparateurs à hydrocarbures pour les voiries et parkings avec un rejet en sortie inférieur à 10 mg/l d'hydrocarbures. Ces séparateurs seront vidangés et nettoyés chaque fois que nécessaire et au minimum 1 fois par an,
- la société Europlastiques devra respecter les prescriptions de la zone d'activités concernant les eaux pluviales en particulier.

Claude Gourvil : *La société Europlastiques souhaite s'implanter zone des Grands Prés, en remplacement de deux unités existantes sur la zone des Touches. Le fait qu'elles se regroupent nécessite l'ouverture d'une enquête publique, qui a lieu en ce moment, du 28 novembre au 28 décembre 2011 inclus. Nous devons donner un avis dans le cadre de cette enquête publique. À l'étude du dossier Europlastiques, aucune difficulté majeure n'a été recensée, nous trouvons même certains aspects intéressants en termes d'impact paysager et d'impact sur l'eau : les espaces autour des bâtiments seront enherbés et arborés avec l'implantation d'un verger et d'une zone d'éco-pâturage, les surfaces imperméabilisées seront aussi restreintes avec la création de parkings enterrés. Au niveau de l'impact sur l'eau, la consommation d'eau sera réduite de 5 000 mètres cubes à 1 800 mètres cubes par an, avec la réutilisation des eaux pluviales. Enfin, à l'observation du dossier, nous n'avons rien de particulier à dire sur les différents autres paramètres : impacts sur le bruit, l'air, les déchets, risques sanitaires, défense incendie et étude de danger.*

Compte tenu de ces éléments, nous vous proposons d'émettre un avis favorable avec toutefois quelques réserves : les eaux pluviales devront transiter par un réseau identifié et déconnecté du réseau de distribution d'eau potable dans le cadre de la réutilisation, nous suggérons d'intégrer des plantes mellifères sur les parcelles paysagères du site en cohérence avec notre souci de protéger les insectes pollinisateurs, nous préconisons également d'installer des débourbeurs séparateurs à hydrocarbures pour les voiries et parkings, et bien entendu nous demandons à la société Europlastiques de respecter les prescriptions de la zone d'activités concernant les eaux pluviales en particulier, puisque certaines de ces eaux pluviales rejoindront un bassin commun.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA SOCIÉTÉ EUROPLASTIQUES
SUR L'INSTALLATION CLASSÉE DU SITE DES GRANDS PRÉS À CHANGÉ

N°S 435 - CVEU - 9
Rapporteur : Claude Gourvil

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'environnement, titre 1er du livre V,

Vu le code de l'environnement chapitre III du titre II du livre I, relatif aux enquêtes publiques concernant les opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement modifiée par le décret 2005-1170 du 13 septembre 2005,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société Europlastiques pour son implantation zone des Grands Prés à Changé,

Vu l'avis relatif à l'ouverture d'une enquête publique du 28 novembre 2011 au 28 décembre 2011, émis par la préfecture de la Mayenne,

Considérant que, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, la ville de Laval est amenée à émettre un avis sur ce projet,

Que la société Europlastiques a présenté un dossier avec étude d'impact et étude de dangers,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société Europlastiques pour le site de Changé, zone des Grands Prés.

La société devra se conformer aux prescriptions du service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne.

Une convention de rejet sera établie avec le service de l'eau et de l'assainissement de la ville de Laval.

Les eaux pluviales réutilisées transiteront par un réseau identifié et déconnecté du réseau de distribution d'eau potable.

Les mesures compensatoires proposées pour réduire l'impact de l'activité sur l'environnement devront être réalisées conformément au dossier présenté.

La ville de Laval suggère d'intégrer des plantes mellifères sur les parcelles paysagères du site.

Article 2

La ville de Laval préconise d'installer des débourbeurs séparateurs à hydrocarbures pour les voiries et parkings avec un rejet en sortie inférieur à 10 mg/l d'hydrocarbures. Ces séparateurs seront vidangés et nettoyés chaque fois que nécessaire et au minimum 1 fois par an.

La société Europlastiques devra respecter les prescriptions de la zone d'activités concernant les eaux pluviales en particulier.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Dernière délibération de la commission portant sur la cession d'un bien au 8, rue des Fossés à M. Guédon, Françoise Ergon.*

RAPPORT

CESSION D'UN BIEN SIS 8, RUE DES FOSSÉS À M. GUÉDON

Rapporteur : Françoise Ergan

La ville de Laval a fait l'acquisition, en 1995, d'un ensemble immobilier situé à l'angle des rues des Fossés et du Cardinal Suhard.

La ville de Laval a décidé de revendre ce bien.

M. Guédon a un projet d'installation d'une compagnie d'assurance à cet emplacement.

Il souhaite en faire l'acquisition au prix de 33 000 € net vendeur.

Il vous est proposé d'approuver cette cession au prix de 33 000 €.

Françoise Ergan : *Il s'agit de la maison du 8, rue des Fossés, propriété de la ville, qui fait l'angle entre la rue des Fossés et la rue du Cardinal Suhard. Elle est proposée à la vente pour un montant de 33 000 euros à M. Guédon.*

CESSION D'UN BIEN SIS 8, RUE DES FOSSÉS À M. GUÉDON

N°S 435 - CVEU - 10

Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.3211-14,

Vu l'avis de France Domaine en date du 13 octobre 2011,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à l'angle des rues des Fossés et du Cardinal Suhard,

Que celui-ci a été acquis afin de permettre la réalisation d'un aménagement de voirie,

Que ce projet est abandonné,

Qu'il y a donc lieu de céder ces biens,

Que M. Guédon accepte d'en faire l'acquisition au prix de 33 000 € net vendeur,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval vend à M. Guédon un ensemble immobilier situé à l'angle des rues des Fossés et du Cardinal Suhard, cadastré CH 359 et 361, d'une superficie de 267 m², pour un prix de 33 000 € net vendeur.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Regardons à présent les délibérations de la commission attractivité et développement.*

*

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

M. le Maire : *Je vais laisser Emmanuel Doreau nous présenter le projet culturel de la ville tel qu'il est issu des Assises de la culture qui se sont déroulées sur plus d'une année, entre 2010 et 2011. L'important était de coécrire avec les acteurs culturels, qu'ils soient professionnels, associatifs ou amateurs, les grandes orientations pour la culture de notre ville. Nous avons fixé une ambition très simple à la culture, et en même temps très forte :*

- nous voulons d'abord être une ville de création, où la liberté de s'exprimer et de créer est toujours de mise ;
- 2ème point, nous voulons instaurer l'idée de partage car la culture est fondamentalement quelque chose qui se partage, elle crée le lien social entre les habitants d'un même territoire ;
- enfin, nous avons l'ambition de faire rayonner notre ville. Les projets que nous portons avec l'Unesco et le festival du Chaînon manquant, montrent bien, en particulier, que notre ville rayonne.

Je vais laisser Emmanuel Doreau présenter ce projet culturel plus en détails et insister sur quelques aspects nouveaux. Simplement, je voudrais souligner une dimension essentielle : très rares sont les villes de France de notre taille à avoir engagé ce processus démocratique des Assises de la culture. Je ne connais pas d'autres villes de notre taille en France à avoir sur cette durée, à savoir plus d'un an, réussi à faire travailler ensemble des acteurs aussi différents que des élus, des professionnels, des amateurs, des associations et des citoyens pour s'interroger sur le devenir culturel de notre ville. Ce dispositif démocratique est, je crois, unique dans notre pays, il doit faire la fierté de chacune et chacun d'entre nous. Il s'est fait au-delà de toute divergence politique et a rassemblé un public très hétéroclite. Il a fait œuvre de culture car il a permis d'aller plus loin ensemble. Je laisse Emmanuel Doreau présenter ce projet.

Emmanuel Doreau : *Nous avons effectivement mis en place en octobre 2009 une consultation assez unique, unique de par sa durée de plus d'un an, cela ne s'était jamais passé à Laval et d'ailleurs dans aucune autre ville de l'Ouest. Preuve en est, que pas plus tard que mardi dernier, j'étais à la Région dans le cadre de la conférence consultative régionale sur la culture au cours de laquelle je suis intervenu afin d'expliquer ce que nous avons réalisé. Tous les acteurs culturels sont venus nous voir, Jean-Christophe Chédotal et moi-même, et ce n'était pas du second degré, pour nous exprimer leur admiration sur ce dispositif et le travail que nous avons pu faire en partenariat avec les professionnels de la culture, le milieu associatif et le milieu amateur.*

Ces Assises de la culture ont permis de mieux connaître les acteurs de la vie culturelle, la ville et les acteurs extérieurs à la ville que sont les associations professionnelles ou non, et de mieux nous connaître entre nous, entre les différents services. Je devais souligner cette transversalité qui a été très importante.

De ces Assises, nous avons pu nourrir le projet culturel de la ville de Laval et le compléter. Vous avez rappelé M. le Maire, que trois axes sont effectivement ressortis de cette consultation, nous les avons couchés noir sur blanc sur le papier dans le document que vous avez, intitulé « Parlons Culture ». Il reprend le travail parcouru depuis trois ans et fixe également trois objectifs qui nous semblent très importants :

- « La médiation culturelle » : pour atteindre cet objectif de partage et d'une culture accessible à tous, synonyme de lien social, nous devons amener les gens vers cette culture, d'autant plus qu'elle se professionnalise depuis quelques années avec les interventions d'un directeur des affaires culturelles et d'un véritable programmateur qui est Pierre Jamet au théâtre. Tout ce travail doit conduire à une éducation populaire tournée vers les personnes empêchées. Nous le faisons déjà avec une médiation au théâtre, avec la FAL, menée en particulier vers le jeune public, nous allons la mettre en place dans les musées car nous venons de recruter un médiateur ou une médiatrice qui va permettre aux musées de rayonner, et puis nous le prévoyons également au sein même de la direction des services culturels, avec la venue d'un médiateur qui pourra coordonner les actions et former des relais essentiels.

Nous devons nous appuyer sur les associations amateurs et tentons d'ailleurs de les réintégrer dans la vie culturelle lavalloise en le faisant notamment dans les premières parties de spectacle au théâtre. Ce fut le cas la semaine dernière avec la pièce « Schumann intime » dans laquelle nous avons pu avoir un travail de professionnels de très grand niveau et un travail d'amateurs avec la maîtrise de Laval en troisième partie. Ce travail de médiation nécessite des relais auprès des maisons de quartiers, des associations et d'un certain nombre de bénévoles. Amener ce public vers la culture est un objectif difficile à réaliser mais important, nous devons aussi nous appuyer sur l'existant.

- « La création » : nous le faisons avec un certain nombre de subventions qui sont données à des compagnies et nous voyons émerger aujourd'hui des compagnies de très grande qualité, je pense par exemple au Théâtre d'Air, au Théâtre Dû même si ce n'est pas une compagnie lavalloise mais nous les aidons quand même, à la compagnie Art Zygote, mais également à la compagnie Chantier, une compagnie de danse appuyée par la région, qui fait un travail considérable à la fois de création et à la fois pédagogique, en mettant en place des ateliers. Nous demandons aujourd'hui aux créateurs de travailler en amont pour amener les gens vers leur projet de création. Nous avons ainsi la volonté de mettre en lumière ce projet de création, car cela participe au rayonnement de Laval. Lorsque la compagnie Chantier va travailler dans le cadre d'un réseau régional « Voisinage » ou va exporter ses représentations partout en France, la ville de Laval en bénéficie en terme de rayonnement culturel et cela commence à se savoir aujourd'hui dans le monde culturel.

Aux côtés de notre volonté d'aider à la création, nous avons la volonté d'aider notamment à la création artistique plastique qui est mise en évidence dans le projet de Saint-Julien, où nous allons avoir la possibilité d'accueillir des artistes en résidence. Nous l'avons déjà fait en matière de littérature et d'écriture avec le projet de résidence d'écrivains appuyé par l'État, le département et la région notamment. Ce nouvel exemple démontre la volonté de la ville d'aller dans cette direction, et cela commence à porter ses fruits en matière de création, le dernier auteur en résidence vient de publier un ouvrage qu'il a écrit à Laval. Notre but n'est pas seulement d'ouvrir ce projet

de résidence de plasticiens à Saint-Julien aux artistes locaux mais à tous les artistes. Saint-Julien est un outil formidable, le site a le potentiel pour attirer de jeunes artistes des écoles des Beaux-Arts venant de Rennes, d'Angers ou de Tours. Là aussi cela participe au rayonnement de la ville et je pense que la région sera disposée à nous accompagner dans cette direction.

- « Une identité » : trouver une identité forte à la ville de Laval. Nous avons déjà une certaine identité avec l'organisation du festival des 3 Éléphants autour des musiques actuelles et nous œuvrons pour que la scène du « 6par4 » soit une scène de musiques actuelles conventionnée SMAC. Nous y travaillons avec Laval Agglomération de façon à mettre en synergie toutes les forces qui existent autour des musiques actuelles. Notre volonté est faire rayonner la ville dans ce domaine, mais aussi avec le musée de Laval et plus précisément le Douanier Rousseau et le musée d'Art Naïf. Sachez que nous avons le premier musée d'Art Naïf de France, loin devant Nice me semble-t-il. L'art naïf est aujourd'hui un art un peu moribond mais il reste un certain travail qui a laissé place à l'Art Singulier : l'aile centrale du Château-Neuf pourra ainsi consacrer à l'Art Naïf et à l'Art Singulier. Laval réunirait ainsi ces deux arts, ce qui serait une première en France et représenterait un nouvel intérêt en termes de rayonnement culturel.

Très récemment, la ville de Laval a pu obtenir la confirmation de l'organisation du Chaînon manquant, un festival de renommée européenne jusque-là tenu à Cahors. Cela est une chance considérable car il regroupe 300 scènes françaises : des scènes municipales, des théâtres, des salles de concert et autres. L'objectif est de redonner du souffle à ce Chaînon manquant, en recrutant davantage et réunissant plus de scènes. Ce festival se tiendra à partir du mois d'octobre 2012 à Laval et donnera lieu à une soixantaine de spectacles. Les spectacles ne se dérouleront pas tous à Laval puisque pour ce partenariat nous sommes extrêmement épaulés par la région des Pays de la Loire et l'idée est de reproduire le principe des « Folles journées en région » avec un point central qui serait Laval et un rayonnement sur d'autres scènes en dehors du département de la Mayenne. Ce festival est donc une chance considérable sur le plan culturel, mais aussi sur le plan économique. Lors de la conférence consultative de la région, un économiste était présent, il nous a expliqué l'ensemble du volet économique que pouvait représenter la culture et nous a confié que lorsqu'une ville accueille 400 programmeurs pour faire leur marché parmi 60 spectacles, les retombées étaient non négligeables et parfois même considérables.

Voilà, les projets de la ville en terme de rayonnement, je précise que le festival du Chaînon manquant va faire l'objet d'une aide de l'État, ce qui n'était plus le cas depuis quatre à cinq ans. Au regard des nombreuses actions culturelles menées à Laval et compte tenu de l'arrivée de ce festival, l'État a considéré qu'il y avait lieu d'aider au développement du Chaînon manquant.

M. le Maire : *Merci Emmanuel Doreau, avez-vous des questions sur ce projet culturel ? Didier Pillon.*

Didier Pillon : *Vous me permettrez de réagir car ce soir nous avons un grand numéro de communication, et j'aimerais que nous ne confondions pas « culture » et « communication ». J'observe que contrairement à d'habitude votre rapport, très bien réalisé par ailleurs par votre adjoint, est d'une très grande sécheresse en matière de chiffres. Nous n'avons pas grand-chose à lire, ce qui permet de dire beaucoup de choses, les paroles s'envolent les écrits restent. Heureusement, j'ai relevé certains écrits qui coûtent très chers, à l'image des plaquettes de présentation et des logos.*

Revenons sur Saint-Julien, un très bon exemple de communication pour une action quasiment nulle. Je m'explique, en mars 2010, les membres de l'opposition souhaitaient lancer avec vos services une étude sur Saint-Julien car nous pensions que cela pouvait être très intéressant. Vous avez choisi de reprendre la main, c'est votre droit le plus absolu en tant que maire, et vous avez annoncé en mars 2011 la création d'un comité de réunion et de travail sur Saint-Julien. Je note que cette annonce faite en conseil municipal au début de l'année 2011 a été suivie d'une réunion d'installation en juin et nous avons enfin réussi à trouver une date pour la visite du bâtiment en novembre et j'apprends ce soir qu'une première réunion de travail aura lieu en janvier 2012. Faites le calcul, il est annoncé une grande consultation et la création d'un grand comité et pendant dix mois il ne se passe rien ou pas grand-chose du point de vue de la concertation. J'espère que vos services ont travaillé mais la grande concertation lancée depuis un an n'a même pas encore débuté, puisque notre première réunion est fixée au mois de janvier 2012.

Pour les Assises de la communication, de la culture, pardonnez-moi, le principe a été identique, elles ont duré plus d'un an. En entreprise, lorsque vous lancez un projet et que les études durent pendant un an et demi, que reste-il de la dynamique de départ ? J'ai moi-même assisté aux Assises : au commencement nous étions très nombreux dans le théâtre, puis nous avons travaillé en réunion, le nombre de participants était parfois de douze, il est vrai des ateliers étaient organisés au même moment, mais lorsque je regardais la répartition de ceux-ci, l'assemblée était composée à moitié de fonctionnaires et d'élus, et de temps en temps de personnes qui participaient, croyaient au projet. Lors de la restitution des Assises, une grande peinture a été annoncée, Ariane Mnouchkine, sans doute pour faire venir du monde au théâtre. Malheureusement, elle n'est pas venue et il y a eu peu de monde. Récemment, nous avons eu une réunion avec 118 participants, dont dix-huit élus, dont votre serviteur, mais la plupart étaient de votre équipe municipale, une cinquantaine de fonctionnaires du conservatoire, de l'école de musique, du service communication et du service culture de la ville, et environ 60 personnes parmi lesquels de nombreux créateurs et comédiens directement concernés par ces Assises et quelques professeurs. Cette explication pour vous montrer que je doute fortement de cette grande concertation de la population !

J'ajoute que d'autres villes qui se sont lancées depuis longtemps dans les Assises de la culture ont préféré travailler sur des formats plus courts pour une meilleure réactivité. Citons pour éviter de croire que Laval est la seule ville à avoir lancé les Assises de la culture, des villes comme celle de Niort a commencé en 2008 en travaillant sur un thème différent tous les ans, l'an dernier le thème « la gratuité comme outil de démocratisation culturelle » me paraît d'ailleurs intéressant ; Toulouse dont la taille est plus importante que Laval a commencé en 2008 ; je pourrais aussi citer Montreuil qui a commencé, Strasbourg où déjà en 2009 les acteurs ont travaillé sur le thème « démocratie et culture » avec des ateliers créés dans la ville « pour animer le territoire, relever le défi de l'économie et s'ouvrir au monde » ; la ville de Tulle également où il a été question de la culture qui ne « s'étale pas ». La ville du Havre a commencé en 2010 en ciblant son travail sur « le futur visage de la culture » avec le Nantais Jean Blaise. Je pourrais mentionner aussi les villes de Chalons, Antibes, Boulogne avec Michel Onfray. Je pourrais continuer avec Bayonne qui avait commencé les Assises de la culture en 2009. Je pourrais poursuivre et vous montrer ainsi que bien des villes se sont lancées dans la culture depuis longtemps, Laval n'est pas la seule. La plupart de ces Assises qui ont donné lieu à des publications et à des reportages ont préféré s'étaler sur une période de trois à quatre mois, car sur un an et demi il est difficile d'être concret et productif. En 2010, il nous a été dit « ne touchez à rien en attendant les Assises », en 2011 les Assises étaient en cours et en 2012 nous allons enfin commencer à écrire les crédits. Je me répète, le principe est le même à Saint-Julien.

J'aimerais citer un certain nombre de personnes autour de la culture. À vous entendre, rien n'existait avant votre arrivée, je rappellerai que le théâtre a été lancé et construit sous l'ancienne mandature, le recrutement de votre directeur des affaires culturelles, Jean-Christophe Chédotal, qui est d'ailleurs très bien, a été recruté sous la municipalité précédente, le Palindrome qui mutualise les équipements culturels a été réalisé avec la médiathèque sous l'ancienne municipalité.

Concernant les expositions de peintres, une brochure a été réalisée, j'aimerais d'ailleurs connaître son prix, 60 000 euros pour refaire des cartons d'invitation de cette couleur là [en montrant un carton] et des plaquettes également pour montrer j'imagine aux alentours que Laval est dynamique en la matière. En attendant, les artistes recherchent des salles pour exposer et sont accueillis dans des banques et chez des experts comptables, dont je tairai le nom. Il serait judicieux de leur trouver un endroit pour exposer. Vous allez me répondre « Saint-Julien », mais nous allons seulement nous réunir en janvier, et pendant ce temps ils restent désespérément en quête de lieux d'exposition.

La SCOMAM a été lancée depuis un certain temps, le festival des Uburlesques était très bien mais il a été remplacé par la Face des étoiles. J'attends toujours un véritable bilan financier et du public pour savoir si les Lavallois ont préféré la Face des étoiles au festival des Uburlesques.

Là nous sommes au summum de la communication, l'arrivée merveilleuse de ce festival le Chaïnon manquant, je m'en réjouis car en effet il fait appel à de nombreux créateurs. Je voudrais indiquer que vous seul n'avez pas attiré ce festival à Laval, un certain nombre de programmeurs dans l'agglomération lavalloise connaît très bien l'équipe et a réussi sans doute par ses relations et son charisme à faire venir ce festival à Laval. De grâce, arrêtons de dire que c'est vous. Comme le disait Shakespeare, « le bruit ne fait pas le bien, le bien lui ne fait pas de bruit. Ici, il y a beaucoup de bruit pour rien ! ». Nous pourrions longtemps continuer comme cela avec aussi le festival des 3 Éléphants.

M. le Maire, je ne vous attaque pas sur la culture, car il y en a heureusement et cela continue, mais sur le fait qu'il est fait croire à tout le monde que c'est extraordinaire alors que nous sommes dans une vaste opération de communication. Depuis ce soir, nous mettons le doigt sur quelque chose qui vous fait mal, quels que soient les dossiers et les sujets vous faites de la communication. Preuve en est, ce n'est pas le directeur des affaires culturelles qui organisait les Assises de la culture mais le directeur de la communication de la ville, qui au demeurant aime bien le théâtre. Je trouve que cela est extrêmement révélateur quand un directeur de la communication anime une réunion culturelle, la preuve est faite. Vous aviez parlé d'un grand bon en avant, il y a un an et demi qui m'avait fait faire moi aussi bondir puisque la référence était faite à Mao Tsé Tong. Je répète Shakespeare : « Beaucoup de bruit pour rien ! Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit », et plutôt que de parler culture, j'aimerais que les crédits de la communication institutionnelle aillent plutôt aux artistes. Cela irait beaucoup mieux.

M. le Maire : *Merci Didier Pillon, je n'ai pas bien compris ce que vous reprochiez finalement aux Assises de la culture. Vous avez par ailleurs de bonnes références quand vous évoquez les villes que vous citez, j'en conclus qu'aujourd'hui Laval fait partie des villes de France les plus innovantes en matière culturelle. Je m'en réjouis et j'en tire une fierté collective.*

Sur le reste, vous vous agitez beaucoup ce soir il me semble, chacun est dans son rôle. Un point pourrait nous rassembler toutefois, cher Didier Pillon, ce sont les résultats. Aujourd'hui, le théâtre n'est-il pas un lieu qui rassemble les Lavallois, les Mayennais et sans doute au-delà ? Oui. Quel est aujourd'hui le taux de remplissage ? Il est de 80 %, un taux parmi les meilleurs résultats pour ce type d'équipement. Le nombre d'élèves au conservatoire est lui en augmentation constante, en raison d'une réelle qualité de l'enseignement.

Notre équipe municipale met aussi en valeur la programmation des associations culturelles. Concernant la politique de la petite enfance, la ville a lancé une initiative neuve qui s'appelle « Palin'mômes », quant à l'accueil des tout-petits il existe un éveil artistique et culturel. Concrètement, Laval bénéficie aujourd'hui d'une vraie dynamique culturelle, et ce n'est pas simplement des mots et des slogans que l'on s'envoie à la figure, cher Didier Pillon, c'est la réalité. Je me réjouis quand je vois de plus en plus de Lavallois adhérer et prendre part à cette dynamique culturelle. Cela signifie que nous allons dans le bon sens.

Emmanuel Doreau : *Nous pourrions simplement ajouter aussi l'ouverture de la bibliothèque le dimanche après-midi, le taux de fréquentation, d'abonnement et d'emprunt est considérablement en hausse depuis quelques mois, avec la rénovation et l'ouverture de la bibliothèque Badinter à Saint-Nicolas. Si nous reprenons l'ensemble des chiffres, qui vous font a priori défaut, nous sommes en augmentation considérable. Si nous prenons l'exemple de l'université populaire : elle était il y a quelques années en chute libre, elle n'arrive pas aujourd'hui à proposer suffisamment de modules pour répondre à la demande du public. Un travail est effectué dans cette direction, grâce notamment à la direction des affaires culturelles et à l'ensemble des personnes qui s'impliquent, et il est considérable.*

Pour en revenir aux Assises de la culture, j'étais à Nantes mardi dernier et je ne suis pas persuadé qu'il y avait plus de 200 personnes dans l'amphithéâtre. La question est de savoir si nous touchons un public de personnes motivées et de professionnels. Que nous arrivions à Laval au bout de deux ans à attirer 118 personnes ou un peu plus, selon les chiffres de la police ou des organisateurs cela peut varier, c'était me semble-t-il une réussite considérable pour la ville et je peux vous assurer qu'il n'y avait pas 50 représentants de la ville aux Assises de la culture à cette réunion. Avoir environ 120 personnes un an après était donc, il me semble, une réussite pour la ville de Laval.

M. le Maire : *Merci beaucoup, avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Il s'agissait d'une information pour l'ensemble de la représentation municipale. Aucun vote n'est prévu, mais il est important de faire le point sur les grandes politiques locales. Après avoir remercié celles et ceux qui ont participé aux Assises de la culture, sous l'impulsion de notre adjoint à la culture et de notre directeur des affaires culturelles, nous allons passer à la suite de nos délibérations et cela concerne, Emmanuel Doreau, l'acquisition d'un tableau d'Éva Lallement et l'acceptation d'un don.*

RAPPORT

ACQUISITION D'UN TABLEAU D'ÉVA LALLEMENT ET ACCEPTATION D'UN DON DE TRENTE-HUIT ŒUVRES DE CETTE ARTISTE PAR M. HENRI-CLAUDE COUSSEAU

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Monsieur Henry-Claude Cousseau, actuellement directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, a beaucoup œuvré pour la reconnaissance de l'artiste Éva Lallement (1916-1991) et la diffusion de ses œuvres présentées aujourd'hui dans de nombreux musées (Lille-Métropole, Nantes, La Rochelle, Nice, Laval...).

En tant qu'exécuteur testamentaire, Monsieur Henry-Claude Cousseau avait déjà, en 1991, fait don au musée de Laval de deux tableaux et deux sculptures en terre crue.

Monsieur Cousseau propose à la ville de Laval la cession d'un tableau intitulé "La batelière", daté de 1968, huile sur toile, 115 X 73 cm, pour la somme de quatre mille euros et le don d'un ensemble de trente-huit œuvres d'Éva Lallement :

- le tableau intitulé "Les émigrés", daté de 1973, huile sur toile, 93 X 65 cm (estimé à 8 000 €),
- trente-sept sculptures en terre crues (estimées à 8 000 €).

Cet ensemble important doit permettre de renouveler le parcours du musée.

Il vous est proposé d'approuver cette acquisition du tableau "La batelière" et d'accepter le don des trente-huit œuvres d'Éva Lallement.

Emmanuel Doreau : *Nous avons eu un contact avec Monsieur Henri-Claude Cousseau, l'ancien conservateur du musée des Beaux-Arts des Sables d'Olonne et actuellement directeur de l'École des Beaux-Arts de Paris.*

Monsieur Cousseau est également l'exécuteur testamentaire d'Éva Lallement, peintre née en Moldavie en 1916, arrivée en France dans les années 1920 et décédée aux Sables d'Olonne en 1991. Un peintre très important. Éva Lallement est une artiste singulière et naïve, nous avons la chance d'avoir quelques-uns de ses tableaux au musée. Il était important de pouvoir compléter son œuvre notamment par l'acceptation d'un don proposé par Monsieur Cousseau.

Il s'agit de trente-sept sculptures en terre crue qui donnent une dimension différente à l'Art Singulier et à l'Art Naïf avec une représentation en 3D. Il était aussi important de faire entrer ces sculptures au musée de Laval. Nous avons également l'acceptation d'une toile intitulée « Les émigrés », datant de 1973, une toile intéressante de 93 x 65 cm qui représente bien l'histoire d'Éva Lallement marquée par l'émigration dans son plus jeune âge.

Je propose d'accepter ce don qui va permettre de renouveler le parcours du musée et de nous positionner sur le projet de musée d'Art Naïf et d'Art Singulier.

ACQUISITION D'UN TABLEAU D'ÉVA LALLEMENT ET ACCEPTATION D'UN DON DE TRENTE-HUIT ŒUVRES DE CETTE ARTISTE PAR M. HENRI-CLAUDE COUSSEAU

N°S 435 - AD - 1

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que Monsieur Henry-Claude Cousseau propose la cession d'une œuvre d'Éva Lallement accompagnée du don d'un ensemble de trente-huit œuvres de la même artiste,

Qu'il est souhaité que cette acquisition soit affectée après acceptation de la commission d'acquisition des Musées de France, aux collections des Musées de France,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval fait l'acquisition de l'œuvre d'Éva Lallement intitulée "La batelière" pour la somme de 4 000 € auprès de M. Henry-Claude Cousseau et accepte le don du tableau "Les émigrés" et de trente-sept sculptures en terre crues de la même artiste.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter l'affectation de ces acquisitions, après acceptation de la commission d'acquisition des Musées de France, aux collections Musées de France.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Emmanuel Doreau avec une convention avec la région, le CREA (centre de réalisations et d'études artistiques) et le Théâtre-scène conventionnée pour la Folle Journée.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE CENTRE DE RÉALISATIONS ET D'ÉTUDES ARTISTIQUES (CREA) ET LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL DANS LE CADRE DE LA FOLLE JOURNÉE DE NANTES EN RÉGION 2012

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Comme les années précédentes et dans le cadre de sa politique culturelle, la région des Pays de la Loire souhaite étendre à d'autres sites de la région le concept des Folles Journées de Nantes. Cet événement culturel aura lieu en région et, à Laval notamment, les 27, 28 et 29 janvier 2012.

La région des Pays de la Loire a confié la direction artistique de cette opération, dont le thème sera en 2012 "La musique russe de 1860 à nos jours", à René Martin du Centre de réalisations et d'études artistiques (CREA).

Dans ce cadre, il convient de passer une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2012 à Laval, entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval et le CREA.

Il vous est proposé d'approuver la convention à intervenir dans le cadre de la Folle Journée de Nantes en région et d'autoriser le maire à signer celle-ci.

Emmanuel Doreau : *C'est une convention avec le CREA (Centre de réalisations et d'études artistiques), la région des Pays de la Loire et le théâtre, puisque le théâtre sera l'organisateur. Il va pouvoir intervenir puisqu'il est depuis peu une personnalité morale et autonome. Le travail s'effectuera en amont de ces Folles Journées des 27, 28 et 29 janvier prochains. J'indique que les réservations doivent commencer en fin de semaine et que le théâtre sera ouvert dimanche prochain pour permettre aux personnes de retirer leurs billets si elles le souhaitent. Un exemple de démocratisation et d'accès facilité à la culture. La région paie l'ensemble des représentations et des artistes, le théâtre paie l'accueil et met en place un certain nombre de moyens techniques, notamment en ce qui concerne l'organisation et la billetterie. Pour parler finances, vous verrez dans la convention que l'ensemble de la communication, la restauration et l'hébergement sont à la charge du théâtre, l'ensemble est estimé à 25 000 euros, c'est une prestation en nature. Nous avons également le coût des Folles Journées pour la région compris entre 100 000 et 130 000 euros par ville. Là encore une aide considérable de la région pour une manifestation de grande envergure et de très grande qualité.*

M. le Maire : *Un partenariat très efficace avec la région des Pays de la Loire.*

CONVENTION AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE CENTRE DE RÉALISATIONS ET D'ÉTUDES ARTISTIQUES (CREA) ET LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL DANS LE CADRE DE LA FOLLE JOURNÉE DE NANTES EN RÉGION 2012

N°S 435 - AD - 2

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle en région, la région des Pays de la Loire souhaite étendre à d'autres sites le concept de la Folle Journée de Nantes qui aura lieu à Laval les 27, 28 et 29 janvier 2012,

Que la région des Pays de la Loire a confié la direction artistique de cet événement à René Martin du Centre de réalisations et d'études artistiques (CREA),

Qu'il convient de passer une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval et le CREA,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval et le CREA quant à l'organisation de la Folle Journée de Nantes en région 2012 est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Pascale Cupif pour une convention avec le Théâtre de l'Éphémère pour la classe théâtre du conservatoire.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC LE THÉÂTRE DE L'ÉPHÉMÈRE POUR LA CLASSE THÉÂTRE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL 2011/2012

Rapporteur : Pascale Cupif

Dans le cadre de sa politique culturelle et afin de conserver l'agrément du ministère de la culture, la ville de Laval doit développer un cursus théâtre au conservatoire à rayonnement départemental (CRD).

Ainsi, comme l'an dernier, des cours de théâtre seront dispensés par le CRD de Laval et proposés à des amateurs de bon niveau. Ils donneront la possibilité pour les amateurs de parfaire et de perfectionner leur pratique théâtrale.

Le dispositif est constitué :

- d'un cours hebdomadaire pour les premières années (mercredi de 13 h 30 à 16 h 30),
- de deux cours hebdomadaires pour les deuxièmes années (le lundi de 18 h 00 à 21 h 00 et le mercredi de 17 h 00 à 19 h 00).

Il sera également mis en place des stages plus intensifs dans le courant de l'année.

L'enseignant de la classe théâtre est le codirecteur de l'association du Théâtre de l'Éphémère au Mans. En contrepartie de ces enseignements, la ville versera la somme de 12 500 € TTC au Théâtre de l'Éphémère.

Afin de préciser les modalités d'intervention du Théâtre de l'Éphémère, il convient d'établir et d'autoriser le maire à signer une convention avec celui-ci.

Pascale Cupif : *Suite à la mise en place d'une classe de théâtre au conservatoire à rayonnement départemental et afin de conserver l'agrément du Ministère de la culture, la ville de Laval a fait appel à l'association du Théâtre de l'Éphémère pour dispenser des cours de théâtre. En contrepartie de ces enseignements, la ville de Laval versera la somme de 12 500 euros. Il convient d'établir et d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Théâtre de l'Éphémère.*

CONVENTION AVEC LE THÉÂTRE DE L'ÉPHÉMÈRE POUR LA CLASSE THÉÂTRE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL 2011/2012

N°S 435 - AD - 3

Rapporteur : Pascale Cupif

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que dans le cadre de l'agrément du conservatoire à rayonnement départemental, la ville de Laval a mis en place une classe de théâtre au conservatoire à rayonnement départemental (CRD),

Que la ville de Laval a fait appel à l'association du Théâtre de l'Éphémère pour assurer ces cours,

Qu'il convient d'établir une convention entre la ville de Laval et l'association du Théâtre de l'Éphémère,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'enseignement de la classe théâtre du conservatoire à rayonnement départemental par l'association du Théâtre de l'Éphémère est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention entre la ville de Laval et l'association du Théâtre de l'Éphémère.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Continuons avec Zohra Boutimah sur le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales pour la période de janvier à avril 2012.*

RAPPORT

PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (DE JANVIER À AVRIL 2012)

Rapporteur : Zohra Boutimah

Le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales présente les expositions prévues dans le réseau des bibliothèques et le détail des actions d'animation ponctuelles pour la période du 1er janvier au 30 avril 2012.

Ce programme s'articule autour d'expositions thématiques, de rendez-vous réguliers pour jeune public ou adultes, de concerts ou spectacles jeune public, de conférences ou rencontres comme par exemple "la bibliothèque idéale de...", à l'occasion desquelles une personnalité du monde culturel local est invitée à présenter une sélection de livres.

Le programme des animations des bibliothèques du 1er janvier au 30 avril 2012 est le suivant :

EXPOSITIONS

- E. Moreau et la guerre de 1870 en Mayenne
Exposition patrimoniale, à partir de l'édition d'un manuscrit du fonds local - coorganisation avec l'éditeur et le service patrimoine
Bibliothèque Albert Legendre - mi janvier - mi mars 2012
Médiathèque de Saint-Nicolas - fin mars - fin avril 2012
- La terre est ma couleur
Sur le thème de la citoyenneté - coorganisation avec l'Éducation nationale et les centres de loisirs
Médiathèque de Saint-Nicolas, bibliothèque Badinter, bibliothèque des Pommeraies - janvier à mars 2012
Bibliothèque Albert Legendre - avril à mai 2012

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

- Les enfants de la BAL
Histoires racontées, lectures ou animations pour jeune public, assuré par les bibliothécaires ou des intervenants extérieurs
Bibliothèque Albert Legendre - tous les dimanches du 8 janvier au 1^{er} avril 2012 inclus
- Atelier philo
Lecture collective suivie d'une œuvre philosophique, atelier animé par Jean-Pierre Caillaud
Bibliothèque Albert Legendre - un mercredi sur deux
- Pages choisies
Lecture publique d'un auteur à redécouvrir par l'association des Amis du livre et des bibliothèques, selon la formule "carte blanche"
Bibliothèque Albert Legendre - principe d'une intervention par mois, le dimanche
- Atelier lecture de premier roman
Lecture collective à voix haute, en partenariat avec l'association "Lecture en tête"
Médiathèque de Saint-Nicolas - principe d'une intervention hebdomadaire, le vendredi
- Tête de lecteurs
Séances de vue pour photographies d'usagers des bibliothèques, en préparation de l'exposition "Tête de lecteur", avec le Club photos des Fourches
Rendez-vous ponctuels dans les bibliothèques du réseau, annoncés par affichage quelques semaines à l'avance

AUTRES RENDEZ-VOUS DU 1ER JANVIER AU 1ER AVRIL 2012

JANVIER

- dimanche 08 : "La bibliothèque idéale" de Frédéric et Nicolas Boissard - bibliothèque Albert Legendre
- vendredi 13 : inauguration de la bibliothèque Badinter avec spectacle ou animation jeune public
- vendredi 20 : vernissage exposition E. Moreau et la guerre de 1870 en Mayenne - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 22 : spectacle jeune public - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 22 : conférence sur Facebook assurée par l'association Net-entraide - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 29 : concert - bibliothèque Albert Legendre

FÉVRIER

- dimanche 05 : "La bibliothèque idéale" de Robert Lerivrain - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 19 : spectacle jeune public - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 19 : conférence par Michel Prati dans le cadre de l'exposition E. Moreau et la guerre de 1870 en Mayenne - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 26 : conférence par Agnès Besson sur Catherine Pozzi et Lou-Andréa Salomé - bibliothèque Albert Legendre

MARS

- dimanche 04 : "La bibliothèque idéale" des éditions Ad Astra - bibliothèque Albert Legendre
- jeudi 08 : rencontre avec l'écrivain Rachid Boudjedra, invité par l'association Lecture en tête, selon la formule "de passage" - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 11 : spectacle jeune public - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 11 : rencontre avec l'écrivain Teresa Pascual, invité par le jumelage Laval-Gandia, selon la formule "de passage" - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 18 : concert - bibliothèque Albert Legendre
- dimanche 25 : formule d'animations jeunesse en lien avec le festival du premier roman - bibliothèque Albert Legendre

AVRIL

- dimanche 1er : "La bibliothèque idéale" de Bob N'Gadi - bibliothèque Albert Legendre

Une attention particulière est apportée à la programmation d'actions le dimanche, dans le cadre du dispositif d'ouverture entre fin septembre et début avril, et à la participation des bibliothèques aux manifestations locales ou nationales organisées par d'autres partenaires, comme par exemple la Journée des femmes, le printemps des poètes, "À vous lire" etc.

Afin de préciser les modalités administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme, il convient de signer des conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires intervenant pour leur mise en œuvre.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de ces conventions.

Zohra Boutimah : *Rénovées et ouvertes désormais le dimanche, les bibliothèques municipales présentent dans leur programmation culturelle quelques moments forts, surtout le dimanche d'ailleurs, avec des expositions et des animations destinées au public jeune et au public adulte. Parmi ces temps forts, l'exposition d'Émile Moreau, l'exposition "La terre est ma couleur", "Les enfants de la BAL", vous avez le détail de toute la programmation dans le document. Cette délibération est faite pour que vous puissiez signer les différentes conventions avec les partenaires.*

M. le Maire : *J'ajoute, avant que nous procédions au vote, que l'ouverture le dimanche de la bibliothèque est un succès populaire. Nous accueillons chaque dimanche à la bibliothèque des lecteurs qui ne pouvaient pas venir la semaine, cette ouverture est donc un élargissement à un nouveau public. Nous sommes bien dans la démocratisation de la culture, qui est un des axes très forts de nos Assises, n'est-ce pas Didier Pillon, pas des blabla mais des résultats.*

PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (DE JANVIER À AVRIL 2012)

N°S 435 - AD - 4
Rapporteur : Zohra Boutimah

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la ville de Laval propose différentes expositions, rencontres ou animations dans le cadre de la programmation culturelle des bibliothèques municipales,

Qu'il convient de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme par voie de conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires intervenants pour leur mise en œuvre,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales pour la période du 1er janvier au 30 avril 2012 est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Françoise Marchand pour l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association AAA 53.*

RAPPORT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION AAA 53

Rapporteur : Françoise Marchand

L'association AAA 53 (Association pour la promotion de l'art d'aujourd'hui en Mayenne) a pour objectif de promouvoir et de diffuser l'art contemporain par l'organisation d'expositions et d'échanges artistiques, notamment avec la Pologne.

Depuis 2000, AAA 53 a mis en place quatre expositions collectives à la SCOMAM. La dernière d'entre elles s'est déroulée du 24 septembre au 30 octobre 2011, avec la participation d'artistes de Nysa (Pologne) et en présence de Madame le Maire de Nysa.

La ville de Laval a accordé à l'association AAA 53 une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2011. L'association AAA 53 sollicite aujourd'hui une subvention complémentaire de 370 €, en lien avec les dépenses occasionnées par la venue de Madame le Maire de Nysa.

Il vous est proposé d'approuver le versement de cette subvention complémentaire de 370 €.

Françoise Marchand : *Tout le monde connaît les AAA 53, une association de peintres, sculpteurs et plasticiens qui exposent à la SCOMAM et qui a à sa disposition « La Maison rigolote ». L'association a l'habitude de travailler avec les villes partenaires et jumelées avec Laval : Gandia, Mettman, mais également avec Nysa en Pologne. Il y a eu une très belle exposition à la SCOMAM dernièrement, nous avons accueilli Madame le Maire de Nysa. Nous allons voter une nouvelle subvention pour la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacements de Madame le Maire de Nysa, qui ne devraient pas être pris en charge par l'association mais bien par la mairie qui reçoit les élus.*

M. le Maire : *Tout à fait, nous le faisons pour tous nos partenariats et nos jumelages.*

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION AAA 53

N°S 435 - AD - 5

Rapporteur : Françoise Marchand

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2010 portant adoption du budget primitif,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2011 portant attribution des subventions 2011 aux associations,

Considérant que l'association AAA 53 a pour but de favoriser les échanges culturels par le biais de différentes actions,

Qu'elle participe au dynamisme de la vie associative et culturelle locale,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention complémentaire de 370 € est attribuée à l'association AAA 53.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous terminerons cette commission attractivité et développement avec une convention avec la commune de Boussouma au Burkina.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BOUSSOUMA (BURKINA FASO) ET LE COMITÉ DE JUMELAGE GARANGO-LAVAL EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Rapporteur : Françoise Marchand

Le conseil municipal a adopté, le 18 octobre 2010, le principe de la participation de la ville de Laval à la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en application de la loi n° 2005-95 en date du 9 février 2005, à hauteur de 1 % des recettes perçues sur l'usager sur chacun de ces deux budgets.

Dans ce cadre et celui de la relation de coopération avec des communes du Burkina Faso, il vous est proposé de conclure une convention de partenariat avec la commune de Boussouma pour son plan communal en matière d'eau et d'assainissement.

La réglementation burkinabé prévoit désormais le transfert des compétences et ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement Burkinabé (PN-AEPA) précise les axes stratégiques visant à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

À l'horizon 2015, il s'agit pour les communes burkinabé :

- de faire passer le taux d'accès à l'eau potable à 80 % en zone rurale et 87 % en zone urbaine (contre respectivement 60 % et 74 % en 2005) ;
- de faire passer le taux d'accès à l'assainissement à 54 % en zone rurale et 57 % en milieu urbain (contre respectivement 10 % et 14 % en 2005).

Le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux communes burkinabé se heurte cependant à la faiblesse des moyens financiers et humains dont elles disposent.

Afin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, les études conduites sur le territoire des communes partenaires de Laval au Burkina Faso, font apparaître les besoins en équipements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement suivants :

- réalisation de 50 forages,
- réhabilitation de 13 forages,
- réalisation de 7 bornes fontaines,
- réalisation de 91 latrines collectives,
- aide à la réalisation de 3 650 latrines familiales.

Seul le Plan communal de développement sectoriel approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD AEPA) de la commune de Boussouma n'a pu trouver de financeur. Cependant, et sans attendre, la réalisation de trois forages s'avère nécessaire sur le territoire de cette commune.

La ville de Laval souhaite, au titre de l'année 2011, soutenir l'élaboration du Plan communal de développement sectoriel approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD AEPA) de la commune de Boussouma par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 9 000 €, ainsi que la réalisation de trois forages sur le territoire de cette commune en lui octroyant une subvention d'équipement d'un montant 25 155 €, toutes deux financées par les fonds prélevés sur les budgets de l'eau et de l'assainissement au titre de l'article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Françoise Marchand : *Nous avons adopté le 18 octobre 2010 le principe de la participation de la ville de Laval à la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en application de la loi Oudin-Santini n° 2005-95. Nous avons pris cette délibération et aujourd'hui nous allons la mettre en musique avec le financement d'un forage au Congo, un forage qui a été réalisé en partenariat avec « Pharmaciens sans frontières ». Aujourd'hui, il s'agit de travailler avec notre ville partenaire au Burkina, Boussouma, pour financer son plan communal de développement eau et assainissement, ainsi que trois forages sur le territoire de cette commune. Nous proposons le versement d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement pour cette commune Burkinabé.*

M. le Maire : *Dans le cadre de la loi Oudin-Santini et du 1 %, il s'agit de l'affectation du 1 % et du compte-rendu devant les élus que nous sommes.*

M. le Maire : *Nous terminerons avec les délibérations de la commission vie quotidienne.*

*

VIE QUOTIDIENNE

M. le Maire : *Loïc Bedouet sur une convention de mise à disposition de moyens de fonctionnement entre la ville de Laval et le CCAS.*

RAPPORT

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Loïc Bedouet

Les relations entre la ville de Laval et le centre communal d'action sociale de Laval sont actuellement régies par deux conventions :

- l'une en date du 20 février 2003, modifiée par avenant en date du 28 février 2008, relative à l'affectation des locaux et au versement de la subvention annuelle,
- l'autre en date du 28 avril 2006, relative aux prestations techniques et de conseil des services municipaux lavallois à l'endroit du centre communal d'action sociale.

Il s'est avéré nécessaire de mettre à jour l'ensemble de ces conventions, s'agissant tout aussi bien des moyens immobiliers mis à disposition que des prestations intellectuelles et matérielles exercées.

Les parties se sont donc rapprochées et ont convenu de conclure une convention unique incluant l'ensemble des relations entre la ville de Laval et le centre communal d'action sociale de Laval, à l'exclusion des subventions qui font l'objet d'une inscription budgétaire annuelle.

Le projet de convention qui vous est proposé porte donc sur les moyens immobiliers, humains et matériels mis à disposition du centre communal d'action sociale de Laval.

Il vous est proposé d'approuver cette convention portant mise à disposition de moyens de fonctionnement au centre communal d'action sociale de Laval et d'autoriser le maire à signer celle-ci.

Loïc Bedouet : *Jusqu'à présent les relations entre la ville et le CCAS (centre communal d'action sociale) étaient régies par deux conventions, l'une signée en 2003 relative à l'affectation des locaux et la deuxième en 2006 relative aux moyens techniques mis à la disposition du CCAS. Dans le cadre d'une mise à jour de cette convention, il vous est proposé, pour des raisons pratiques, de n'avoir plus qu'une seule convention, incluant à la fois les moyens humains, immobiliers et matériels à l'exclusion des subventions qui font l'objet d'une inscription budgétaire annuelle. Cette convention prendra effet à partir du 1er janvier 2012, pour une durée d'un an et sera reconductible par tacite reconduction.*

M. le Maire : *Merci Loïc Bedouet, avez-vous des questions sur cette convention présentée par notre adjoint chargé des affaires sociales. Oui, Madame Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *Les différentes prestations sont évaluées, certaines sont soumises à facturation, je m'interrogeais sur l'article 5, où sont évoquées des prestations relatives aux conseils techniques qui sont donnés, mais je ne vois ni facturation, ni évaluation. À quoi cela sert-il ?*

Loïc Bedouet : *Effectivement, puisque ces prestations sont liées au personnel. Il est question des services de la ville, des finances, des ressources humaines et du conseil juridique.*

Marie-Cécile Clavreul : *Oui, je comprends bien, mais je me demande pourquoi cela n'a pas donné lieu à une évaluation puisque pour certaines il s'agit bien d'une prestation qui pourrait être évaluée puisque nous faisons une convention pour évaluer ce qui est mis à disposition du point de vue immobilier ou financier ?*

Loïc Bedouet : *Parce que nous sommes dans le fonctionnement.*

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°S 435 - VQ - 1
Rapporteur : Loïc Bedouet

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que les relations entre la ville de Laval et le centre communal d'action sociale de Laval, portant sur les moyens humains, matériels et financiers, sont actuellement régies par différentes conventions dont le contenu doit être mis à jour en raison de l'évolution de certaines données,

Que les parties ont convenu d'établir une convention unique intégrant l'actualisation de l'ensemble des liens entre la ville de Laval et le centre communal d'action sociale de Laval, à l'exclusion des subventions qui font l'objet d'une inscription budgétaire annuelle,

Sur proposition de la commission vie quotidienne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention portant mise à disposition de moyens de fonctionnement à intervenir entre la ville de Laval et le centre communal d'action sociale de Laval est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous terminerons sur les associations et les acomptes sur les subventions pour l'année 2012, puisque les associations qui disposent d'un très faible fonds de roulement ont besoin de pouvoir fonctionner dès lors qu'elles ont du personnel. C'est la tradition dans notre ville, des acomptes sont votés avant la distribution de l'ensemble des subventions. En l'absence de Georges Poirier, Jean-Christophe Boyer peut-il rapporter ?*

RAPPORT

ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Rapporteur : en l'absence de Georges Poirier, Jean-Christophe Boyer expose :

Certaines associations, habituellement subventionnées par la ville, doivent s'acquitter dès le début de l'année civile, de dépenses obligatoires (charges du personnel, assurances, etc). Leurs fonds de roulement ne leur permettent pas d'y faire face.

De ce fait, et afin d'éviter qu'elles ne connaissent des incidents de paiement, ces associations ont besoin du soutien de la ville de Laval. Par conséquent, dans l'attente de la délibération du conseil municipal qui statuera sur la répartition des subventions 2012, il est proposé de mandater un acompte à leur profit. Le montant de celui-ci tient compte de la subvention accordée en 2011 et des situations particulières de certaines associations.

Associations	Montants inscrits au BP 2011	Montants de l'acompte sur subvention 2012
Association Aid'à Dom (micro-crèche Hilard)	19 000 €	5 000 €
Croix Rouge Française (halte garderie Pomme d'Api)	62 000 €	15 000 €
ORPAL	83 700 €	22 000 €
Centre Lavallois d'Education Populaire	129 000 €	22 000 €
COSEM	273 600 €	22 000 €
Francs Archers	21 220 €	6 000 €
Comité d'Animation de la Grange du Pavement	12 500 €	9 000 €
Comité d'Animation du Bourny	12 800 €	9 000 €
Comité d'Animation Laval-Nord	13 900 €	9 000 €
Comité d'Animation Laval Nord-Ouest	12 000 €	9 000 €
Comité d'Animation agir à Saint-Nicolas	16 000 €	9 000 €
Comité d'Animation bien être aux Fourches	12 000 €	9 000 €
Comité d'Animation vivre autour d'Avesnières	12 500 €	9 000 €
Comité d'Animation vivre à Grenoux	10 500 €	9 000 €
Lecture en Tête	27 000 €	6 000 €
Association les 3 éléphants	92 500 €	22 000 €
Fédération des associations laïques	96 000 €	22 000 €
Association Jean Macé	34 000 €	8 000 €
TOTAL	940 220 €	222 000 €

Il vous est proposé d'approuver le versement des acomptes suivants :

Jean-Christophe Boyer : *Nous l'avons souligné l'an dernier avec le changement qui avait mis en difficulté certains comités d'animation avec la suppression du transfert de trésorerie qui passait par eux sur les activités municipales. Pour éviter que des questions de trésorerie ne surgissent à nouveau au sein de comités ou de structures très importantes, qui ont besoin d'une trésorerie très importante dès le début du mois de janvier, nous votons 25 % de ces subventions dès la fin du mois de décembre. Une légère petite erreur M. le Maire, ce n'était pas fait depuis longtemps puisque nous l'avons mis en place ces dernières années.*

ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS 2012

N°S 435 - VQ - 2

Rapporteur : en l'absence de Georges Poirier, Jean-Christophe Boyer expose

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant qu'en début d'année 2012 certaines associations risquent de connaître des difficultés de trésorerie,

Qu'il est dans ce cas nécessaire de mandater à leur profit un acompte considéré sur la base de la subvention votée en 2011 et de situations particulières,

Sur proposition de la commission vie quotidienne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire est autorisé à mandater les acomptes suivants :

Associations	Montants inscrits au BP 2011	Montants de l'acompte sur subvention 2012
Association Aid'à Dom (micro-crèche Hilard)	19 000 €	5 000 €
Croix Rouge Française (halte garderie Pomme d'Api)	62 000 €	15 000 €
ORPAL	83 700 €	22 000 €
Centre Lavallois d'Education Populaire	129 000 €	22 000 €
COSEM	273 600 €	22 000 €
Francs Archers	21 220 €	6 000 €
Comité d'Animation de la Grange du Pavement	12 500 €	9 000 €
Comité d'Animation du Bourny	12 800 €	9 000 €
Comité d'Animation Laval-Nord	13 900 €	9 000 €
Comité d'Animation Laval Nord-Ouest	12 000 €	9 000 €
Comité d'Animation agir à Saint-Nicolas	16 000 €	9 000 €
Comité d'Animation bien être aux Fourches	12 000 €	9 000 €
Comité d'Animation vivre autour d'Avesnières	12 500 €	9 000 €
Comité d'Animation vivre à Grenoux	10 500 €	9 000 €
Lecture en Tête	27 000 €	6 000 €
Association les 3 éléphants	92 500 €	22 000 €
Fédération des associations laïques	96 000 €	22 000 €
Association Jean Macé	34 000 €	8 000 €
TOTAL	940 220 €	222 000 €

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Mesdames, messieurs, merci beaucoup. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, soyez nombreux à visiter nos Lumières de Laval. À très bientôt.*

La séance est levée à 22h20.